



Atlas de la biodiversité de St-Paul-le-Jeune



FRAPNA
ARDÈCHE

Document rédigé par la FRAPNA Ardèche et le Parc national des Cévennes avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Mot du Maire de St-Paul-le-Jeune

Thierry Bruyère-Isnard

Mot du président du Parc national des Cévennes

Stéphan Maurin

Le Parc national des Cévennes n'a pas hésité à soutenir la candidature de la Commune de Saint Paul-Le-Jeune et il a souhaité apporter sa contribution à chaque étape de la démarche d'ABC.

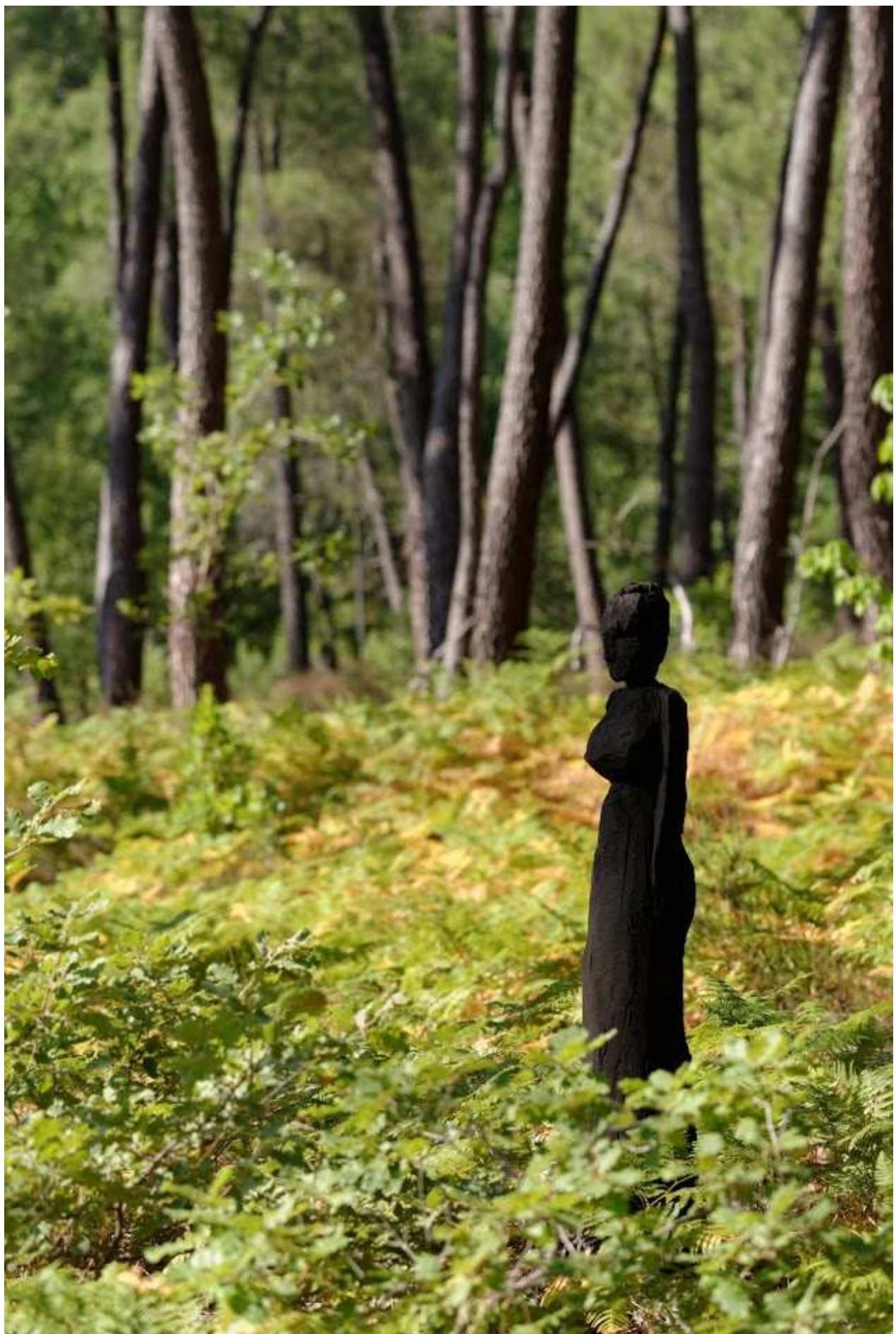
Pour notre établissement, il était essentiel d'accompagner cette collectivité adhérente qui s'implique régulièrement pour préserver et valoriser son patrimoine (réduction de la pollution lumineuse, plantation de haies mellifères, soutien au site Natura 2000...).

Les élus et les associations partenaires ont su mener ce projet avec beaucoup de dynamisme et d'originalité notamment avec la série des randonnées participatives « à quatre saisons » ou via les stands mis en place lors de manifestations ou de marchés.

L'ABC a aussi permis de regrouper et de compléter les connaissances naturalistes sur le territoire avec plus 1 620 observations nouvelles de plantes, de champignons et d'animaux (une augmentation de près de 22%). L'observation de la Magicienne dentelée, la plus grande sauterelle d'Europe, a été un moment très marquant pour nos agents mobilisés dans le cadre des inventaires.

Le plan d'action constitue l'aboutissement de la démarche mais aussi l'amorce de nouvelles collaborations pour préserver et valoriser une biodiversité exceptionnelle.

Bravo aux élus, aux associations et aux habitants de Saint Paul-Le-Jeune qui ont su mener à terme ce projet malgré un contexte sanitaire très contraignant.



Sommaire

Introduction	6
1. Qu'est-ce que la biodiversité ?	6
2. Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale ?	7
Contexte communal	8
1. Présentation de la commune	8
1.1 Cadre administratif et géographique	8
1.2 Milieu physique	8
1.3 Occupation des sols	11
2. Dispositifs destinés à protéger la biodiversité	14
3. Trames écologiques	22
La démarche ABC	25
1. Mise en place et coordination	25
2. Animations grand public	26
3. Inventaires experts	29
4. Elaboration du rapport final et la valorisation des résultats	30
Biodiversité communale	32
1. Evolution du niveau de connaissance de la biodiversité durant l'ABC	32
2. Tour d'horizon des habitats, de la faune et de la flore communale	34
2.1 Organisation de la présentation :	34
2.2 Les milieux boisés	35
2.1 Les milieux aquatiques et les zones humides	41
2.4 Les pelouses, landes et milieux buissonnants	46
2.5 Les milieux rocheux et souterrains	50
2.6 Village, milieux urbanisés ou aménagés	53

Analyse globale des enjeux **55**

1. Connaissance de la biodiversité : où en sommes-nous ?	55
2. Les espèces et les habitats à enjeux	59
3. Principales menaces pour la biodiversité	63
4. Synthèse des enjeux	66

Plan d'action communal **69**

1. Démarche d'élaboration	69
2. Mesures du plan d'actions communal	70
3. Eléments de réflexion pour la mise en œuvre du plan d'actions	76

Glossaire

Annexes

- Liste des espèces de faune, flore et fonge référencées sur la commune



Introduction

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La **biodiversité** est un mot apparu dans les années 1980. Composé des mots bio (du grec βίος « vie ») et « diversité ». Ce terme désigne la variété et la variabilité du monde vivant, sous toutes ses formes, et inclut la diversité des interactions entre ses organismes. La biodiversité est le produit de la lente évolution du monde vivant sur Terre depuis plus de 3,5 milliards d'années.

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme une priorité de protection et de restauration, et comme un enjeu essentiel du développement durable¹.

La biodiversité peut s'observer à 3 échelles (toutes interconnectées et dépendantes des unes aux autres) :

▪ Au niveau génétique

La biodiversité génétique est la diversité des gènes au sein d'une même espèce. Elle n'est pas toujours visible à l'œil nu mais elle est nécessaire au maintien des espèces (problématique de consanguinité) et permet leur évolution ou leur adaptation à un environnement en constante évolution (résistance aux maladies, aux événements climatiques, à la concurrence...). La diversité génétique concerne aussi bien les espèces sauvages, que les espèces cultivées (végétaux, champignons, levures) ou élevées par l'Homme.

▪ Au niveau des espèces

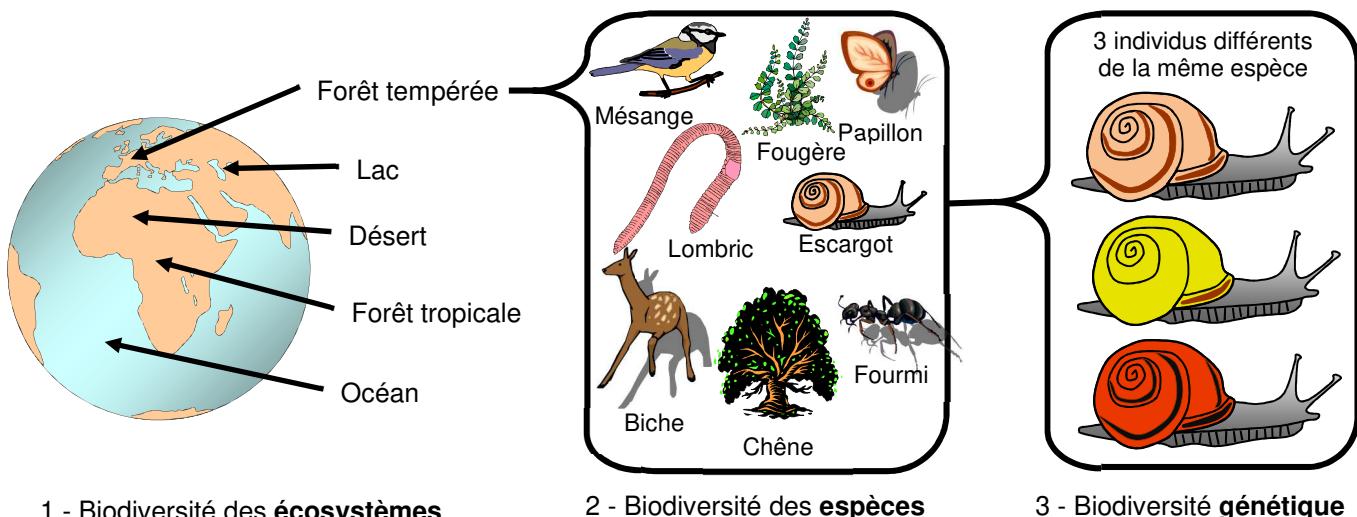
La biodiversité des espèces se caractérise par le nombre d'espèces différentes représentées en un lieu donné. Par exemple le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, le Serin cin... sont trois espèces parmi d'autres qui font classiquement partie de la biodiversité du milieu « village ».

La perte d'espèces, tout comme l'appauvrissement génétique, conduit à une perte générale de diversité biologique et à une plus grande vulnérabilité des écosystèmes.

▪ Au niveau des écosystèmes

Un **écosystème** est une unité de base de la nature, dans laquelle les êtres vivants interagissent entre eux et avec leur habitat physique (une mare, une rivière, une forêt, une prairie...). L'Homme en tire des bénéfices essentiels que l'on qualifie de « services éco systémiques ». Les plus emblématiques sont la production d'oxygène et la fixation du gaz carbonique par les végétaux et les algues, la décomposition de la matière organique par les microorganismes des sols, la pollinisation des fleurs par les insectes, l'épuration des eaux et la régulation des crues dans les zones humides.

Illustration : Les 3 niveaux de la biodiversité
(schéma de Sébastien Debiève)



2. Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale ?

La démarche « **Atlas de la Biodiversité Communale** », ou ABC, a été développée dans les années 1980 par les parcs naturels régionaux. A partir de 2010, son principe a été repris et promu sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Elle a pour objectif d'aider les communes ou intercommunalités volontaires à **connaître, protéger et valoriser leur biodiversité**.

Pour une collectivité, s'engager dans la démarche d'un ABC c'est :

- prendre conscience de l'état de la biodiversité sur son territoire (abondance et diversité des espèces et des habitats) ;
- améliorer sa connaissance en initiant ou en complétant les inventaires existants sur les milieux naturels, la faune et la flore ;
- sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche ABC (habitants, élus, acteurs socio-économiques...)
- identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- utiliser ce diagnostic pour élaborer un plan d'action permettant de mieux prendre en compte le patrimoine naturel dans ses politiques et projets.

L'Office français de la biodiversité (OFB) organise régulièrement des Appels à Manifestations d'Intérêts destinés à mobiliser les collectivités. Les communes lauréates bénéficient d'un soutien financier et d'un cadre méthodologique ([guide ABC – s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, 2014](#)).



Particularités des ABC sur le territoire du Parc national des Cévennes

Les ABC entrepris sur le territoire du Parc national s'appuient sur une étude prospective réalisée sur la commune de Florac en 2015 (Méthodologie d'élaboration des ABC sur le territoire du PNC) (ALEPE, CEN Lozère, Co-Gard).

Ils se distinguent par plusieurs aspects :

- Les ABC sont réellement « **portés** » par les **collectivités**. Ce sont les élus et les services communaux qui animent le comité de suivi, gèrent le budget, coordonnent des programmes d'animations, d'inventaires... avec l'appui constant des agents du Parc national ;
- **Le PNC apporte son conseil** à chaque étape de la démarche, contribue à certaines actions en mobilisant ses équipes (animations, inventaires, gestion des données, fourniture de modèles, relai de la communication...) et organise un partage d'expériences entre les projets (13 communes ABC en 2019) ;
- **La mobilisation des forces vives du territoire** (associations locales diverses, acteurs naturalistes, ou du domaine de l'EEDD, bénévoles), autour de la municipalité, est l'une des clés de la réussite des projets ;
- Les démarches visent à toucher un **large public** (habitants, élus et acteurs socioéconomiques...), accordent une large place à **l'expérimentation** et à la **participation citoyenne** ;
- Enfin, **le rapport de restitution n'est pas une fin en soi**. Les 3 années d'actions doivent permettre de tisser des liens et de constituer les germes d'une action collective qui se poursuivra après l'ABC.

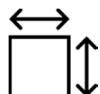
Contexte communal

1. Présentation de la commune

1.1 Cadre administratif et géographique



Saint-Paul-le-Jeune
Département de l'Ardèche
Région Auvergne-Rhône-Alpes



Superficie : 1 438 ha



Population : 956 habitants
Soit 66 habitants/km²
(moyenne départementale de 58 habitants/km²)

▪ Localisation

La commune de **Saint-Paul-le-Jeune** se situe au sud du département de l'Ardèche en limite du Gard.

Elle fait partie de la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes et elle est concernée par l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes.

1.2 Milieu physique

▪ Géologie et géomorphologie

Sur la commune, le sous-sol y est surtout composé de **calcaire**. Saint-Paul-le-Jeune est localisé le long d'une **faille** géologique qui sépare les terrains gréseux du Trias et les terrains calcaires du Jurassique Supérieur.

▪ Unités paysagères

La commune est concernée par deux unités paysagères remarquables que sont :

- les « **Cévennes des serres et des valats** » désignées dans l'atlas du Parc national : un relief composé d'une succession de crêtes acérées (les « serres ») et de pentes marquées bordant des vallées taillées en V (« les valats »). Ce paysage est se retrouve au nord-ouest de la commune.

- « **Entre Cévennes et Vivarais** » Le gras de Saint-Paul-le-Jeune et de Courry offre une vaste étendue de plateau karstique couverte de garrigues à buis, cades chênes kermès. La table calcaire vient délimiter le léger vallonnement agricole et habité qui suit le pied des collines gréseuses de la bordure cévenole.

▪ Relief

Les altitudes sur le territoire sont comprises entre **196 m** au sud-est, vers Chadouillet et **451 m**, au nord-ouest, vers la Truffé (carte 2).

▪ Hydrographie

La commune de Saint-Paul-le-Jeune ne possède pas de cours d'eau mais plusieurs petits ruisseaux (de Carle, la Claysse, des Filgères, etc.) passent sur le territoire.

▪ Climat (source : Météo France)

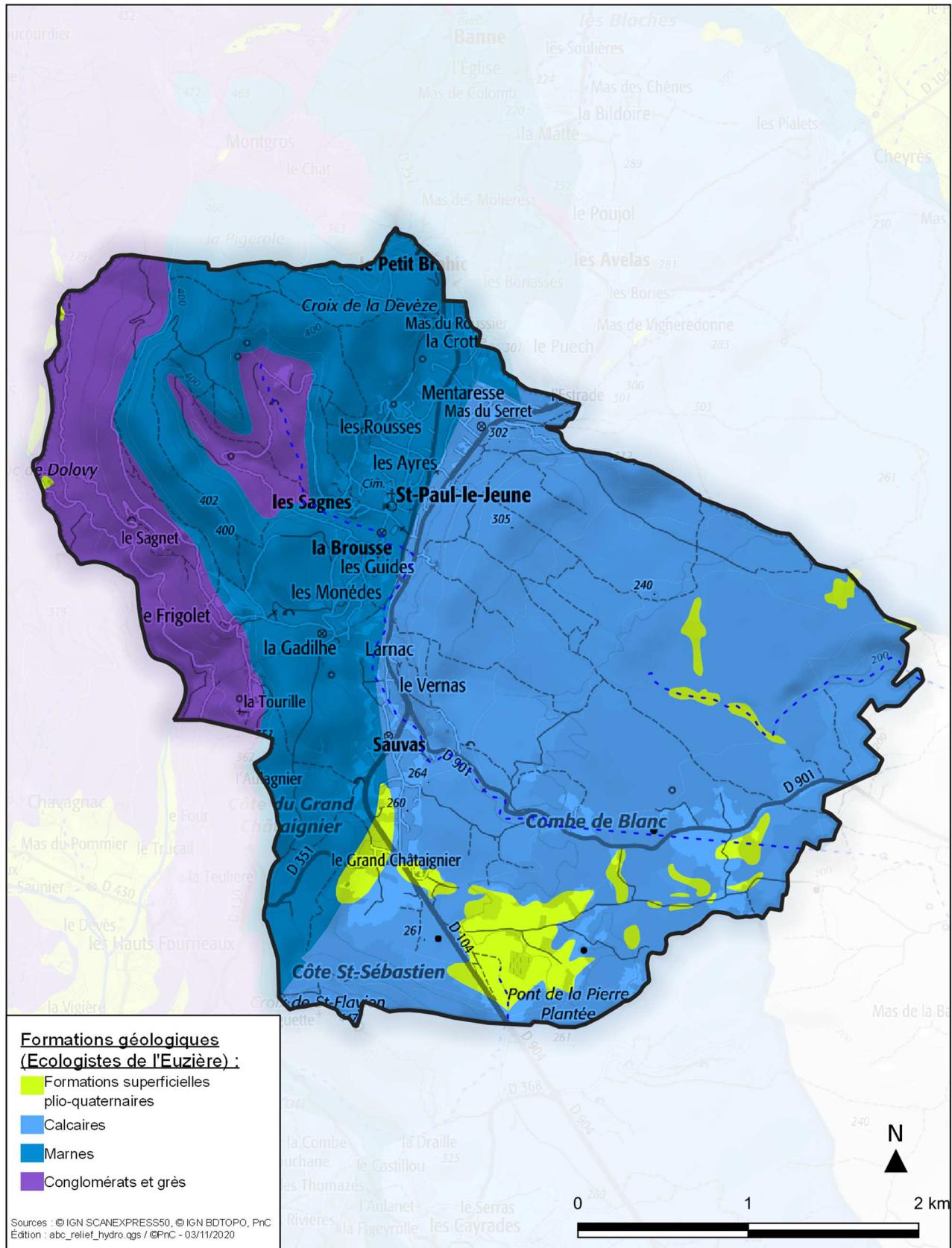
La région de Saint-Paul-le-Jeune est soumise à un climat est méditerranéen, légèrement rafraîchi par l'altitude. Celui-ci se caractérise par des hivers doux, une sécheresse estivale importante et de fortes précipitations aux équinoxes. Les orages d'automne peuvent y causer des crues violentes lors de ce qui est appelé un épisode cévenol.

La **température moyenne** annuelle est de 14.3°C. Les moyennes mensuelles maximale sont d'environ 30.6°C en juillet, et minimale d'environ 1.3°C en janvier. La **hauteur moyenne des précipitations** est de 1129 mm/an.



Commune : Saint-Paul-le-Jeune

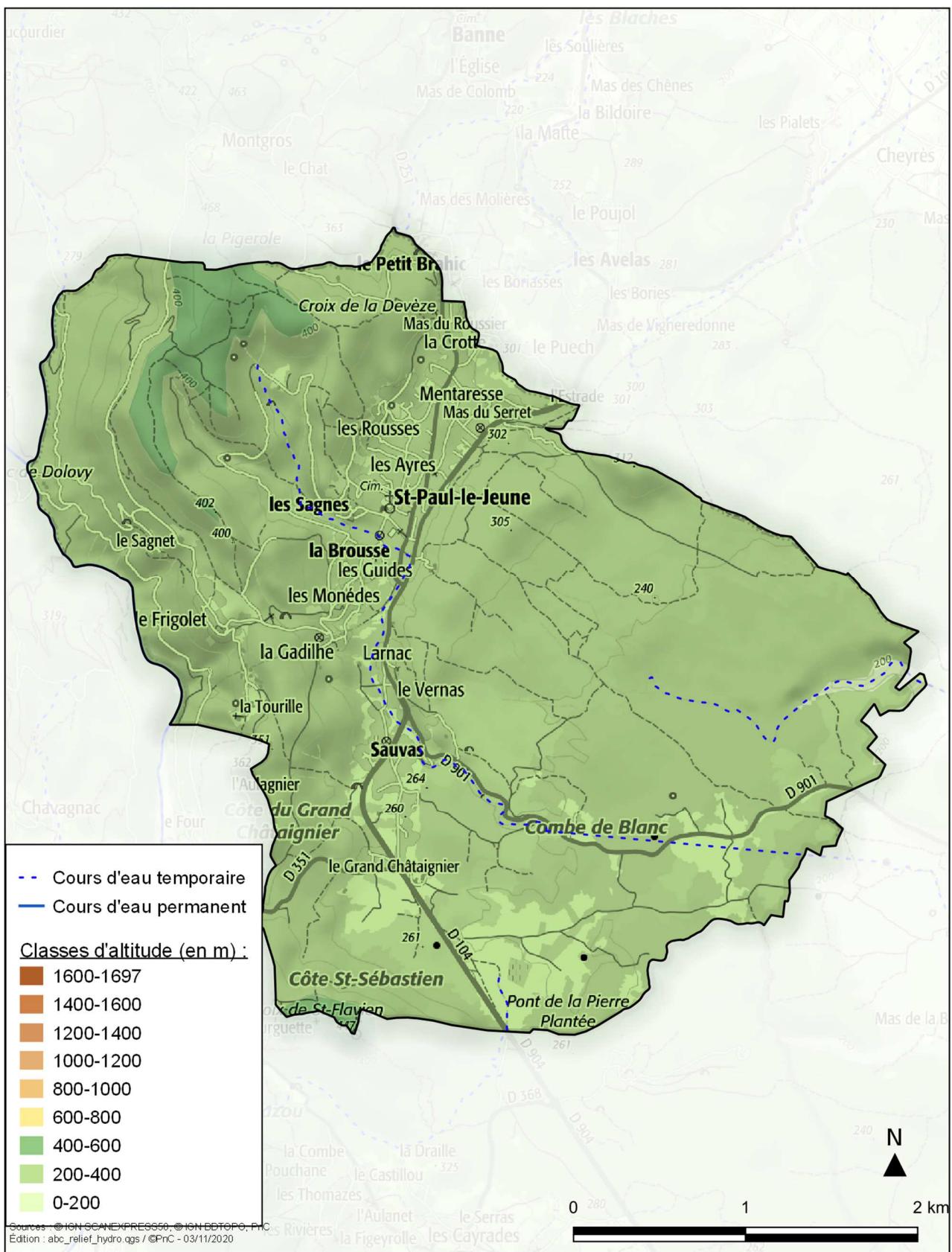
Géologie





Commune : Saint-Paul-le-Jeune

Relief et hydrographie



1.3 Occupation des sols

L'occupation du sol désigne la couverture de la surface des terres (physique ou biologique) et, dans une certaine mesure, le type d'usage qui en est fait.

La carte de la commune a été réalisée grâce à deux outils mis à disposition par l'Institut national de l'information géographique (Corine-Land-Cover2018 et OCS GE 2020).

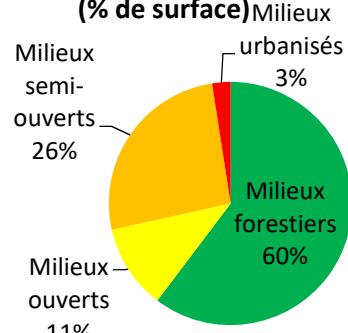
Ils font principalement apparaître les types d'occupation du sol suivants (carte 3) :

- les milieux aménagés ou urbanisés
- les surfaces herbacées
- les landes et formations arbustives
- les forêts de feuillus
- les forêts de conifères
- les forêts mélangées

Le territoire est **dominé par les milieux forestiers** qui couvrent environ 879 ha, soit 60% de la surface totale de la commune. Environ 2.5% de ces boisements sont en propriété publique.

Les **milieux semi-ouverts** (landes, buissons,...) arrivent en seconde position avec 26%. Il s'agit d'espaces de transition entre les milieux herbacés et les boisements se développant à des vitesses variables. Au-delà de leur caractère symbolique du recul de l'activité agricole, ce sont des milieux très riches en biodiversité (oiseaux, insectes, reptiles... intérêt pour l'apiculture) et dont certains types ont un intérêt patrimonial européen.

Principaux types de milieux sur la commune (% de surface)



Les **milieux herbacés** (pelouses, prairies...) sont également intéressants pour la commune 11%. Ils concentrent une part importante de la biodiversité (flore, insectes, lieux de chasse pour les chauves-souris...).

Comme dans beaucoup de secteurs des Cévennes, les milieux ouverts ont régressé sur la commune au fil du 20 ème siècle. La figure n°4 montre l'évolution des milieux dans un secteur particulièrement concerné, au nord de la commune (Le Frigolet, le Sagnet, la Brousse...), entre 1950 et 2018, période pour laquelle nous disposons de photographies aériennes.

Les espaces construits ou aménagés sont peu représentés sur le territoire ce qui lui confère un caractère naturel très prononcé.





Commune : Saint-Paul-le-Jeune

Occupation globale des sols

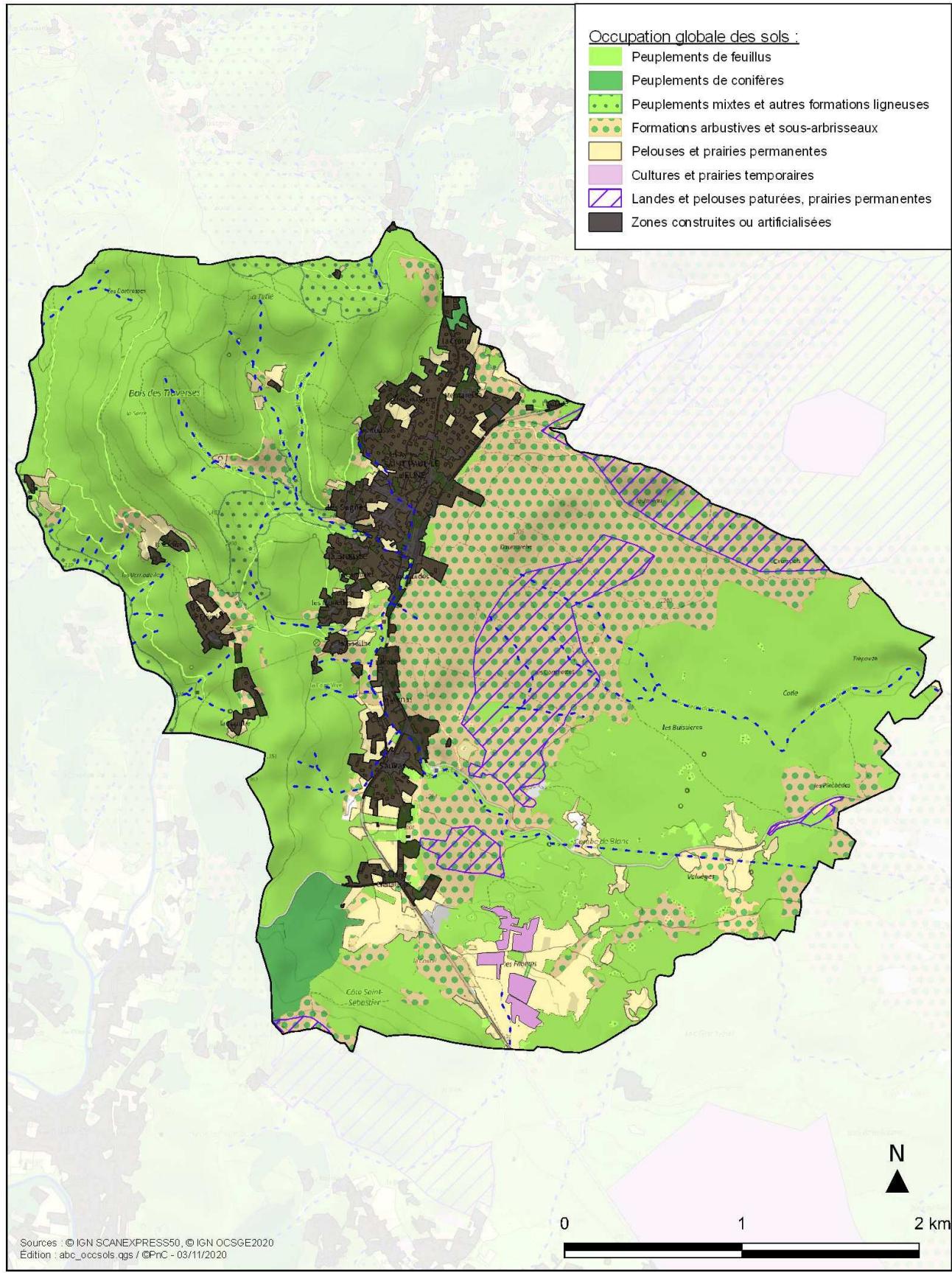


Figure 4 : Evolution des milieux au nord de la commune selon les vues aériennes de 1950 et 2018 ([source géoportail.fr / IGN](#))

1950-1965



2018



2. Dispositifs destinés à protéger la biodiversité

Au fil du temps, de nombreux passionnés, des associations, des administrations ont étudié le patrimoine naturel du territoire. Ces connaissances ont permis à certains espaces d'être identifiés dans des inventaires (départementaux, régionaux, européens...) et, pour certains, de bénéficier de démarches de protection et de mise en valeur. Les paragraphes suivants dressent une liste des principaux zonages identifiés.



Le Lucane cerf-volant est une espèce d'intérêt européen
(photo de J. Touroult)

▪ Les engagements internationaux

Sites Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels remarquables, à l'échelle de l'Union Européenne.



Ces espaces accueillent des espèces animales, végétales, des habitats naturels d'intérêt communautaire et sont désignés au titre de deux directives :

- la directive « **Oiseaux** » qui permet la désignation de **Zones de protection spéciale (ZPS)**
- la directive « **Habitats, faune, flore** » qui permet la mise en place des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

En France, chaque site est doté d'une structure animatrice qui mène des actions de sensibilisation et des études, **assiste les acteurs locaux pour**

monter des contrats favorisant le maintien ou le développement de bonnes pratiques (agricoles et forestières notamment).

La démarche Natura 2000 est avant tout contractuelle mais **des travaux, des manifestations ou des documents de planification peuvent être soumis à une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**.

Pour connaître la liste des activités concernées et bénéficier de conseils et de données naturalistes, il est préférable de contacter, en amont d'un projet, la structure d'animation du site ou la DDT de la Lozère.

Le territoire est concerné par **un site Natura 2000** (carte 5) :

- un site désigné au titre de la Directive « Habitats/faune/flore », **ZSC** nommé « **Landes et forêts du bois des Bartres** ».

Pour plus d'informations :

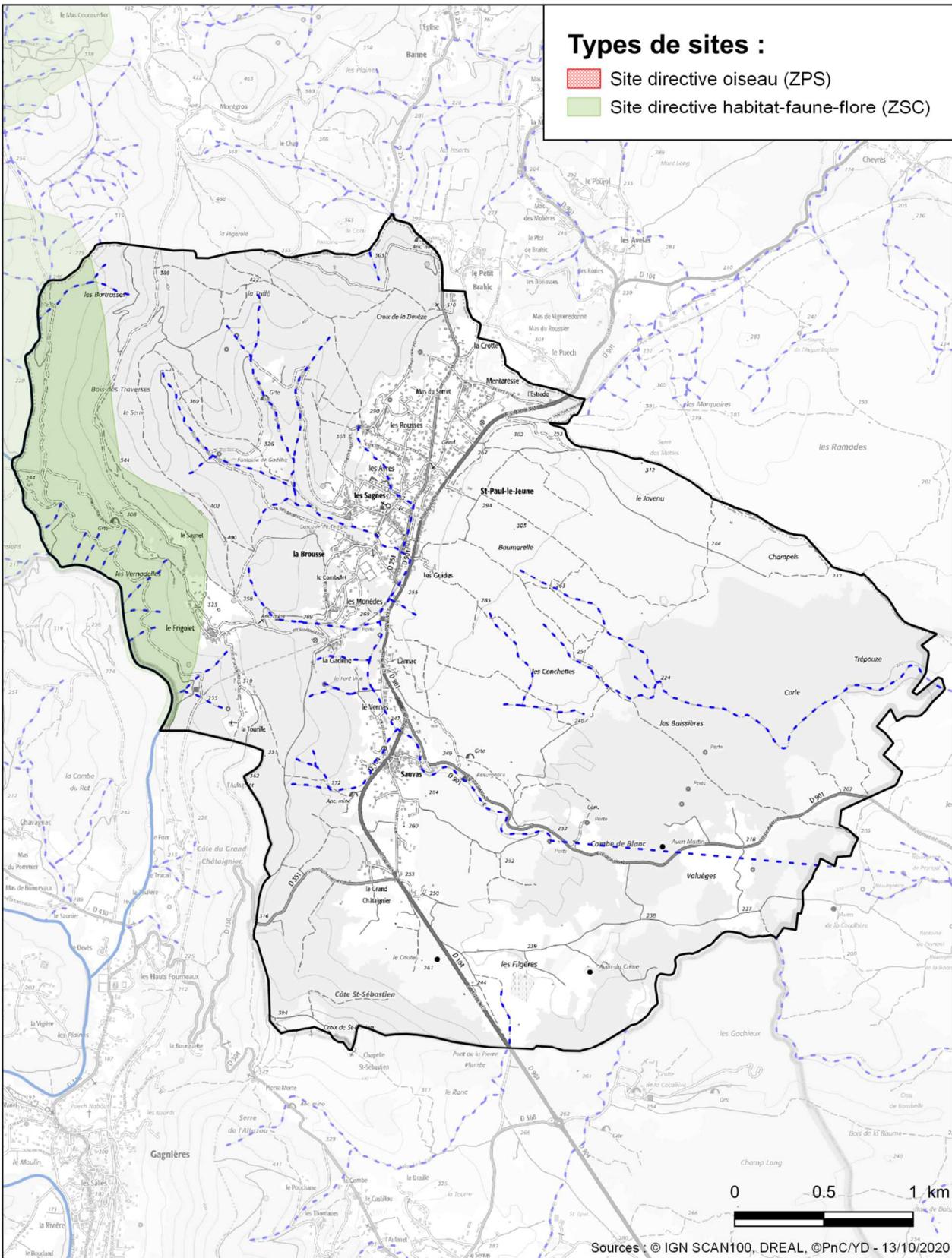
☞ **ZSC « Landes et forêts du bois des Bartres »**
SIDET : sidet.vans@wanadoo.fr

Programmes de l'UNESCO :

- En 1985, le Parc national des Cévennes a été désigné par l'Unesco « **Réserve de biosphère** ». Les **Réerves de Biosphère** couvrent des écosystèmes ou des combinaisons d'écosystèmes reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO (*United Nations for Education, Science and Culture Organisation*) sur « **L'Homme et la Biosphère** » (ou *MAB : Man and Biosphère*) ;
- **Bien Unesco** : En 2011, les « **paysages culturels agropastoraux méditerranéens** » des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco**. La valeur des pratiques d'élevage multiséculaires de ces territoires est ainsi reconnue, de même que les savoir-faire et les traditions associés. Le PNC a pour responsabilité la gestion de 71% du « bien ». Il travaille avec l'Entente Interdépartementale Causses - Cévennes pour gérer et protéger ce territoire d'exception.

Saint-Paul-le-Jeune

Localisation des sites Natura 2000



▪ Le parc national des Cévennes

Un Parc national est un territoire dont les patrimoines naturel, culturel et paysager sont jugés exceptionnels.



Afin de les préserver et de mettre en œuvre une gestion adaptée, ces territoires sont confiés à un établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Écologie.

Le Parc national des Cévennes est l'un des onze parcs nationaux de France. Il a été créé en 1970 et s'étend sur trois départements : la Lozère, le Gard et l'Ardèche. Il est, en métropole, le seul parc national de moyenne montagne et l'un des rares dont la population permanente est significative dans le cœur.

Comme tous les parcs nationaux français, le PNC se compose de deux zones :

○ Le cœur – un joyau à protéger

Cette zone concentre les patrimoines naturel, culturel et paysager les plus rares. Sa superficie est de 938 km² et concerne 47 communes. Pour protéger ce territoire, une **réglementation spécifique** s'applique. Ces règles encadrent les activités humaines pour limiter les pressions sur le milieu naturel, encourager les comportements respectueux de l'environnement et préserver la beauté et le caractère du Parc.

○ L'aire d'adhésion – un territoire de projets

Elle recouvre des territoires ayant une grande proximité à la fois biogéographique et culturelle avec le cœur. Elle est constituée des 113 communes qui ont adhéré à la charte du Parc national. Dans cette zone, l'établissement public accompagne des projets de développement compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. **La réglementation spéciale du cœur ne s'y applique pas.**



Les actions du Parc national s'inscrivent dans le cadre d'une « **Charte 2013-2028** » construite avec les communes et les acteurs du territoire. Ce document fixe les objectifs de protection et précise les modalités d'application de la réglementation en zone cœur. Il définit également des orientations de préservation, de développement durable et de mise en valeur du territoire dans sa globalité (cœur et aire d'adhésion).

En 2013, la municipalité a adhéré à la charte du Parc et s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs réflexions avec l'aide de l'établissement public du parc :

- Élaboration du document d'urbanisme
- Réglementation de la publicité
- Modernisation de l'éclairage public
- Exonération de la TFNB pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique
- Réglementation de la circulation motorisée
- Promotion de la construction en pierre sèche
- Collectivité zéro pesticide
- Éducation à l'environnement dans les établissements scolaires
- Réalisation d'un ABC
- Protection des rapaces
- Valorisation des villages et des centres-bourgs
- Reconquête agricole et pastorale, actions en faveur de l'installation d'agriculteurs, de la transformation, des circuits courts
- Commune sans OGM
- Développement de trames de vieux bois

La commune de Saint-Paul-le-Jeune est en « aire d'adhésion » du Parc national des Cévennes.

Elle mène régulièrement des actions en faveur de la biodiversité. Assez récemment, elle a engagé un **programme de rénovation de son parc d'éclairage public** (191 points lumineux) avec l'appui du SDE07 et du PNC dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE Cévennes). Ce programme a notamment permis de **réduire la quantité de lumière émise dans l'environnement de 62 à 92% selon les plages horaires** (abaissement progressif de l'intensité).

En 2022, la Commune a bénéficié de la **plantation de plusieurs haies mellifères** accompagnant la voie verte dans le village (237 plants).

Entre 2019 et 2021, le PNC a été mobilisé sur trois journées d'animation auprès des écoliers de St Paul et Banne.

▪ **Les Inventaires et outils de protection du patrimoine naturel**

Les ZNIEFF :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont le fruit d'un inventaire national dont la mise en œuvre est déclinée par région. C'est un outil de « **porté à connaissance** » qui doit être pris en compte dans les documents d'aménagement (PLU, SDAU, SDAGE, SAGE...) et dans les décisions des administrations même s'il n'a pas de portée juridique directe.

Il existe deux types de ZNIEFF en fonction du degré d'importance écologique :

- les **ZNIEFF de type I** qui correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable particulièrement sensible à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique des milieux ;
- les **ZNIEFF de type II**, constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de Saint-Paul-le-Jeune est concernée par (carte 6) **une ZNIEFF de type II « Piémont Cévenol »**

Pour plus d'informations :

- ☞ **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :**
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>



Sympétrum de Fonscolombe (Sympetrum fonscolombi)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

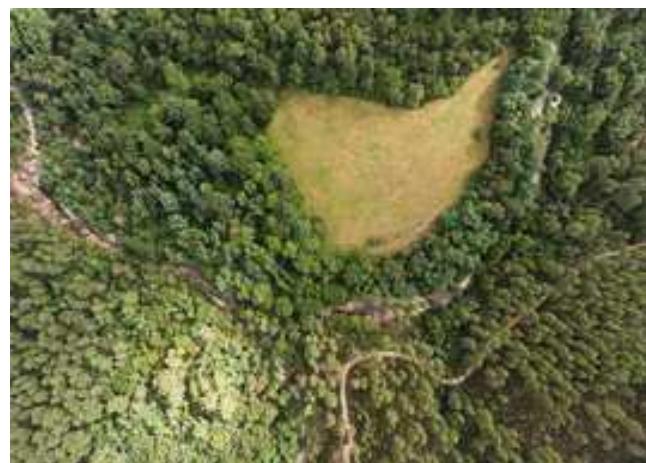
La politique des Espaces Naturels Sensibles a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'aménager certains de ces espaces pour les ouvrir au public. C'est une démarche portée par les Conseils départementaux qui peuvent mener des actions en direct (droit de préemption spécifique, utilisation d'une part de la taxe d'aménagement...) ou soutenir des porteurs de projets comme les communes.

La commune de Saint-Paul-le-Jeune est concernée par un **site ENS** (carte 7) Gagnière et Abeau.

Le site « Chaos de Saint-André de Cruzières » est en limite sud du territoire.

Pour plus d'informations :

- ☞ **Conseil départemental de l'Ardèche,**
<https://Ardeche.fr>





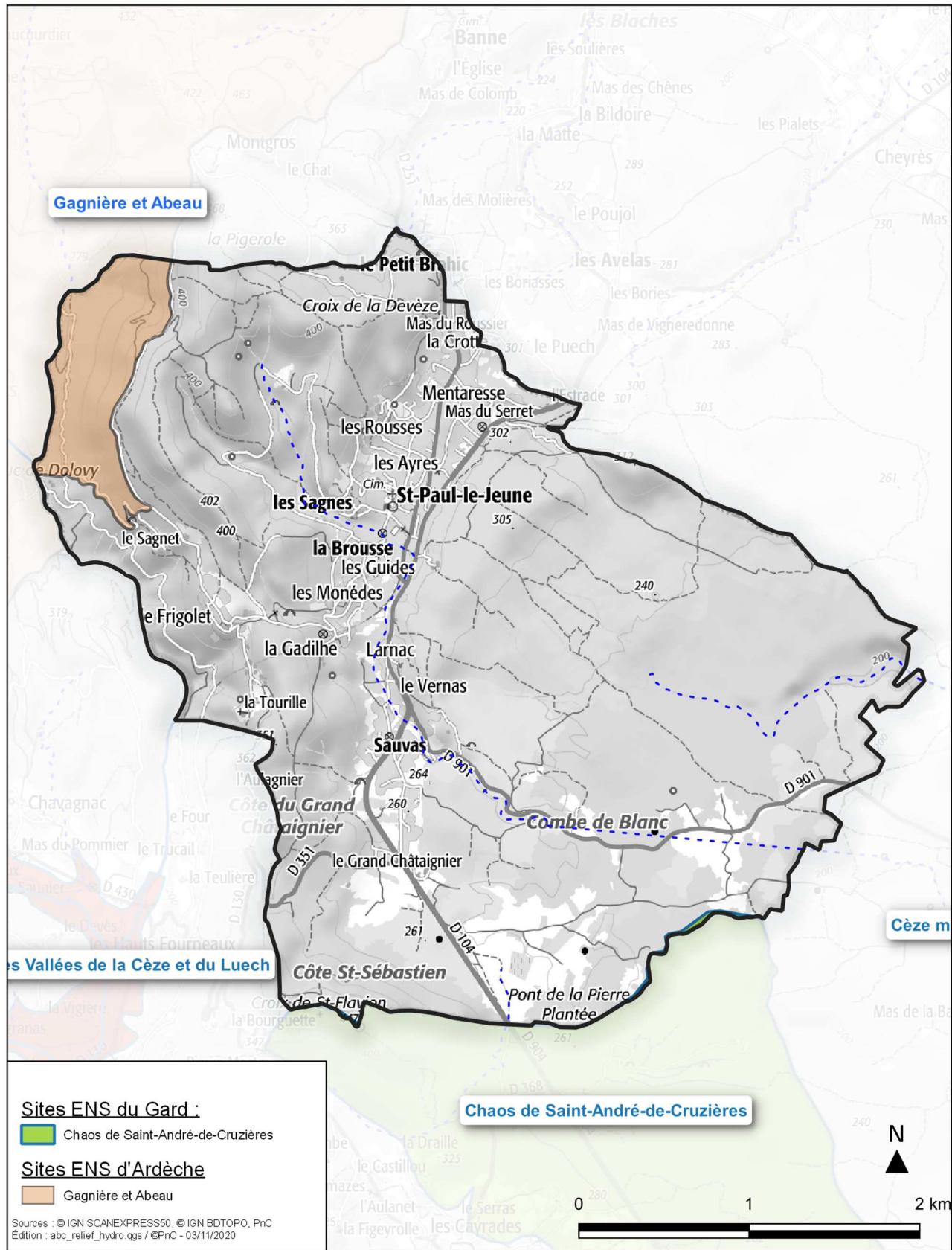
Commune : Saint-Paul-le-Jeune
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)





Commune : Saint-Paul-le-Jeune

Espaces naturels sensibles (ENS)



Les zones humides :

Les tourbières, marais, prairie humides, ripisylves, mares, roselières, forêts alluviales sont souvent plus difficiles à délimiter que les cours d'eau pourtant ces milieux bénéficient d'une **protection réglementaire inscrite dans la « loi sur l'eau » de 1992**.

Les zones humides jouent des rôles essentiels dans la régulation des crues, le soutien des étiages, la filtration des sédiments, le stockage du carbone, la qualité des eaux... En outre, elles constituent **l'un des principaux réservoirs de biodiversité en France** en hébergeant un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens.

La commune ne bénéficie malheureusement pas d'une cartographie détaillée des zones humides.

Diverses localisations ont cependant été identifiées via des études telles que les zones humides potentielles de la DREAL et des données ponctuelles (mares, lavognes..).

L'inventaire des zones humides n'est pas exhaustif et reste donc à cartographier (carte 8).

Les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont **soumises à autorisation ou déclaration administrative**.

En amont de toute intervention en zone humide, il est donc préférable de contacter les services eau de la DDT.

Pour plus d'informations :

☞ DDT Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr>



Des périmètres de quiétude pour les rapaces :

La période la plus sensible chez les rapaces est la **période de reproduction**. Pendant celle-ci tout dérangement des adultes peut conduire à l'**abandon des jeunes**, qu'ils soient dans leur œuf ou déjà au stade de poussins.



Le Circaète Jean-le-Blanc est un grand rapace diurne qui peut nicher sur la commune (photo : Zeynel Cebeci)

Lors de l'installation d'un couple de rapaces, **une zone de tranquillité** est définie par le PNC autour du site de reproduction et signalée aux acteurs locaux. Ces périmètres permettent d'assurer la quiétude des lieux afin de **ne pas compromettre la reproduction des oiseaux**.

Cet outil permet d'engager le dialogue avec divers acteurs - agents de l'ONF, propriétaires forestiers, organisateurs de manifestations sportives – autour de la présence d'un couple d'oiseaux, des sources de dérangement possible et des précautions à prendre pour protéger ces espèces sensibles.

Il n'y a pas de périmètres de quiétude sur la commune.

Une mise à jour des périmètres de quiétude est faite tous les 3 ans. Il est possible qu'il y ait de nouvelles zones par la suite sur la commune.

Pour plus d'informations :

☞ Parc national des Cévennes

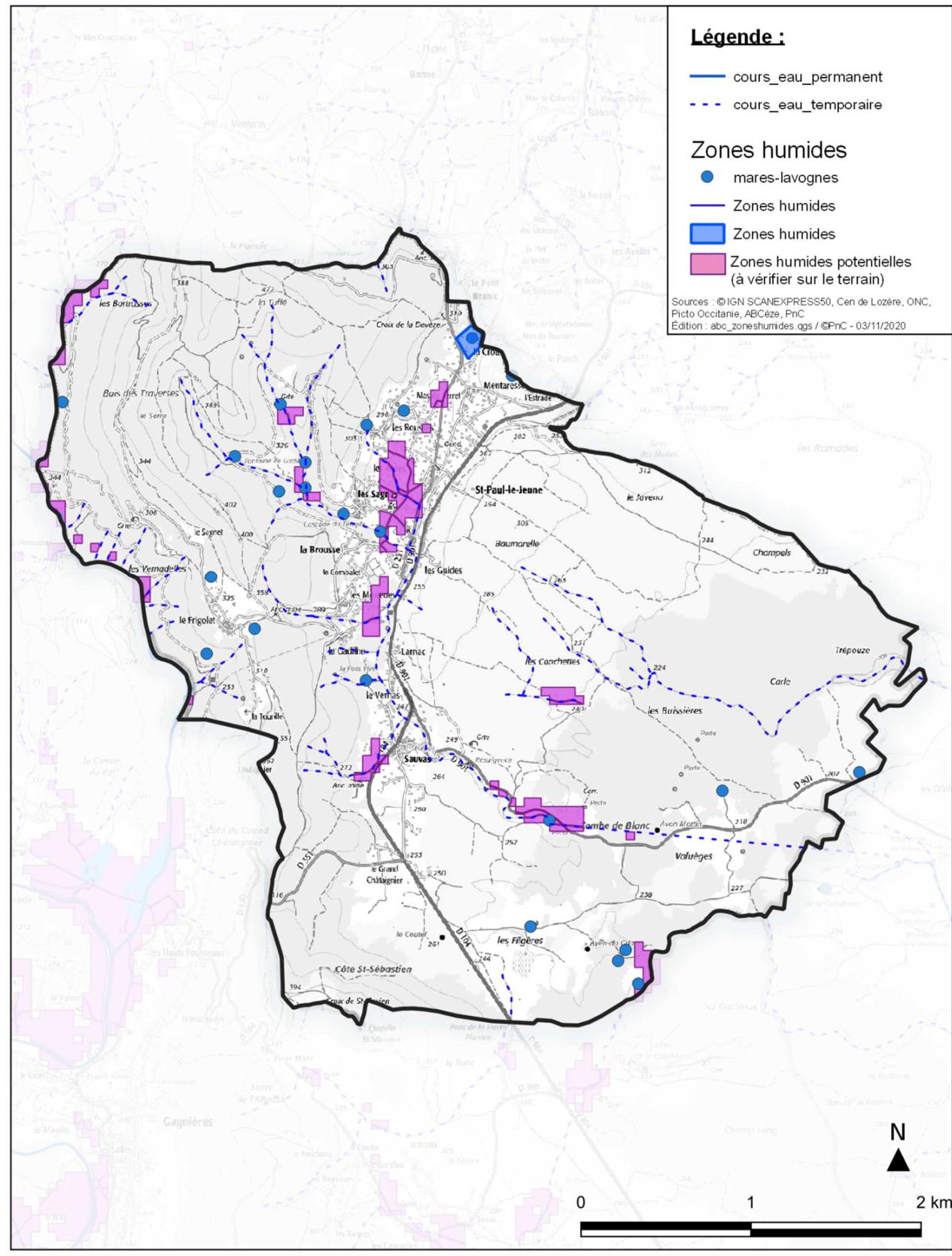
Contact : délégué territorial du massif

<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/gerer-et-preserver-les-patrimoines/les-especes-animales-et-vegetales/preservation-des>



Commune : Saint-Paul-le-Jeune

Zones humides connues (non exhaustif)

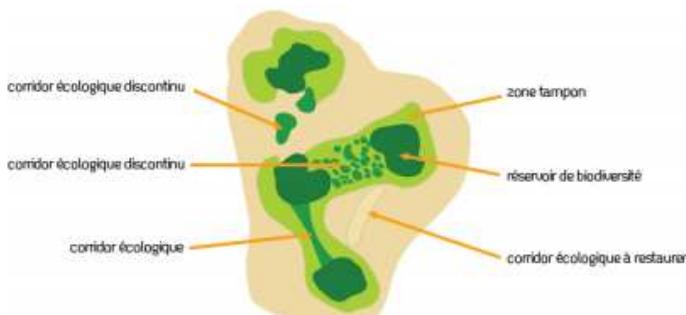


3. Trames écologiques

La fragmentation des paysages est aujourd’hui reconnue comme une cause majeure de l’érosion de la biodiversité mondiale. Depuis plusieurs années, une prise de conscience s’observe quant à la nécessité de connecter les espaces naturels ou semi-naturels entre eux en un réseau écologique fonctionnel.

Un réseau écologique comprend deux éléments de base :

- Des « **réservoirs de biodiversité** » qui correspondent à des espaces où la biodiversité est riche et diversifiée, et qui abritent des espèces « patrimoniales »
- Des « **corridors écologiques** », espaces naturels ou semi naturels qui assurent la connectivité entre les réservoirs et qui sont importants pour toutes les espèces. Ces corridors permettent aux espèces de se déplacer pour accomplir toutes les étapes de leur cycle vie (reproduction, dispersion, migration...) et faciliter ainsi leur capacité d’adaptation dans un environnement changeant, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.



Représentation schématique des composantes de la TVB
(source : Site officiel du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie)

On qualifie généralement ce réseau de **trame verte et bleue** (TVB) pour distinguer une composante « verte » (milieux terrestres) et une composante « bleue » (réseau de milieux aquatiques et de zones humides).

Plus récemment, d’autres types de trames écologiques ont été mis en évidence. C’est le cas de la **trame noire** qui relie les espaces non impactés par la pollution lumineuse et dont le maintien est important pour de nombreuses espèces nocturnes

(insectes, chauve-souris, rapaces...) qui y chassent, s’y déplacent, migrent.

La préservation et la remise en état des continuités écologiques sont des objectifs inscrits le code de l’environnement (article L. 371-1. - I) et le code de l’urbanisme (article R123-11). Ils sont déclinés à l’échelle de chaque région dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les collectivités doivent « prendre en compte » le SRCE dans le cadre de l’élaboration de leurs documents d’urbanisme (PLU, SCOT et cartes communales).

La TVB à Saint-Paul-le-Jeune :

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes** n'est pas assez précis pour pouvoir l'analyser à une échelle communale. En effet, ce document donne une information de niveau régional des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques. C'est pourquoi ce travail doit être affiné et complété localement pour que la TVB soit représentative à l'échelle communale. Une caractérisation spécifique de la TVB sur la commune pourrait être réalisée lors de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Aucune discontinuité majeure n'a été identifiée par le SRCE (carte 9).

Une analyse complémentaire de la TVB sera réalisée avec la commune et le prestataire.

La trame noire :

Un travail de rénovation de l'éclairage public est en cours. Des lampadaires ont déjà été changés le long de la route départementale afin de réduire leur impact sur la biodiversité. Ce programme a notamment permis de réduire la quantité de lumière émise dans l'environnement de 62 à 92% selon les plages horaires (abaissement progressif de l'intensité)..

Pour plus d’informations :

- ☞ SRCE – Auvergne-Rhône-Alpes :
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/srce-rhone-alpes-a10983.html>



Commune : Saint-Paul-le-Jeune
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

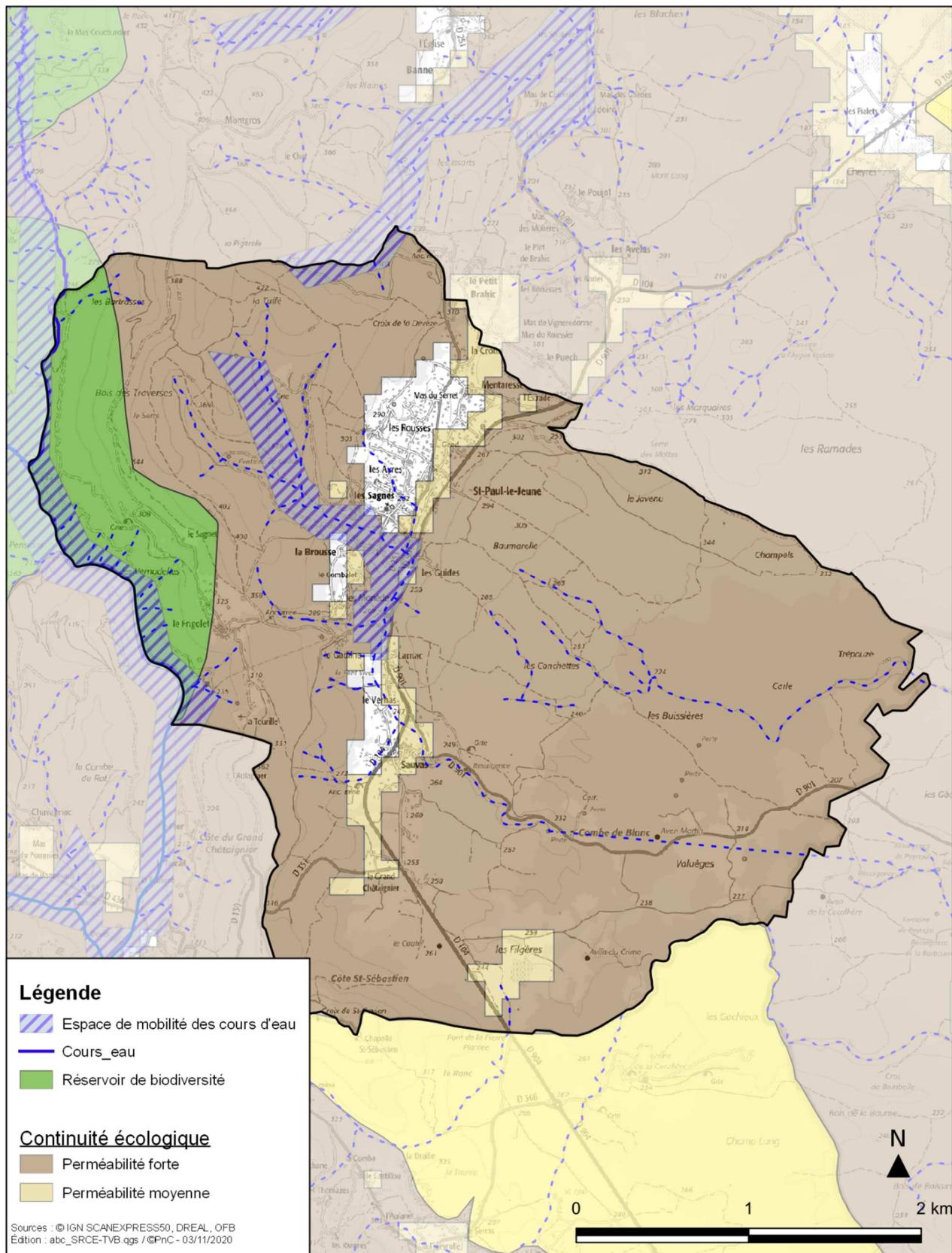
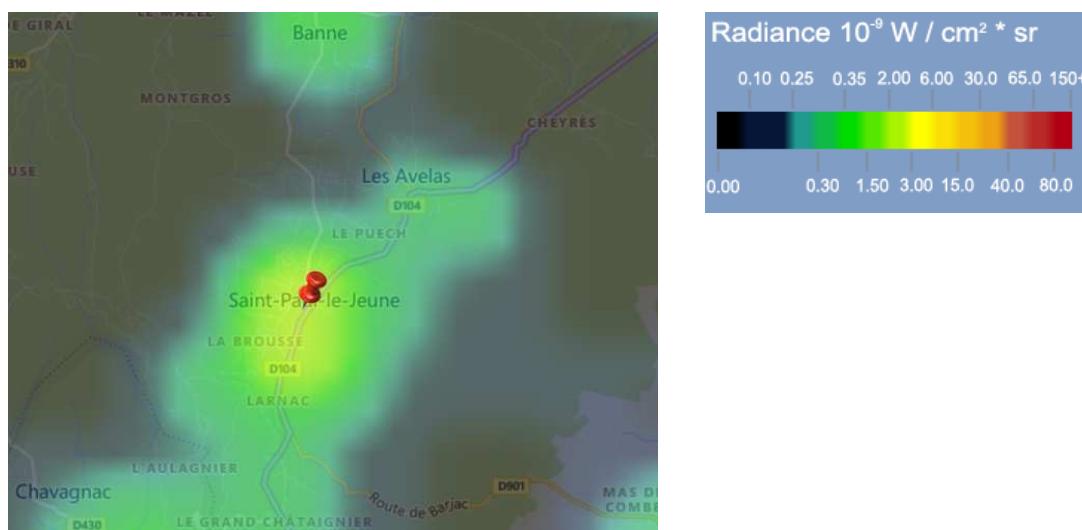
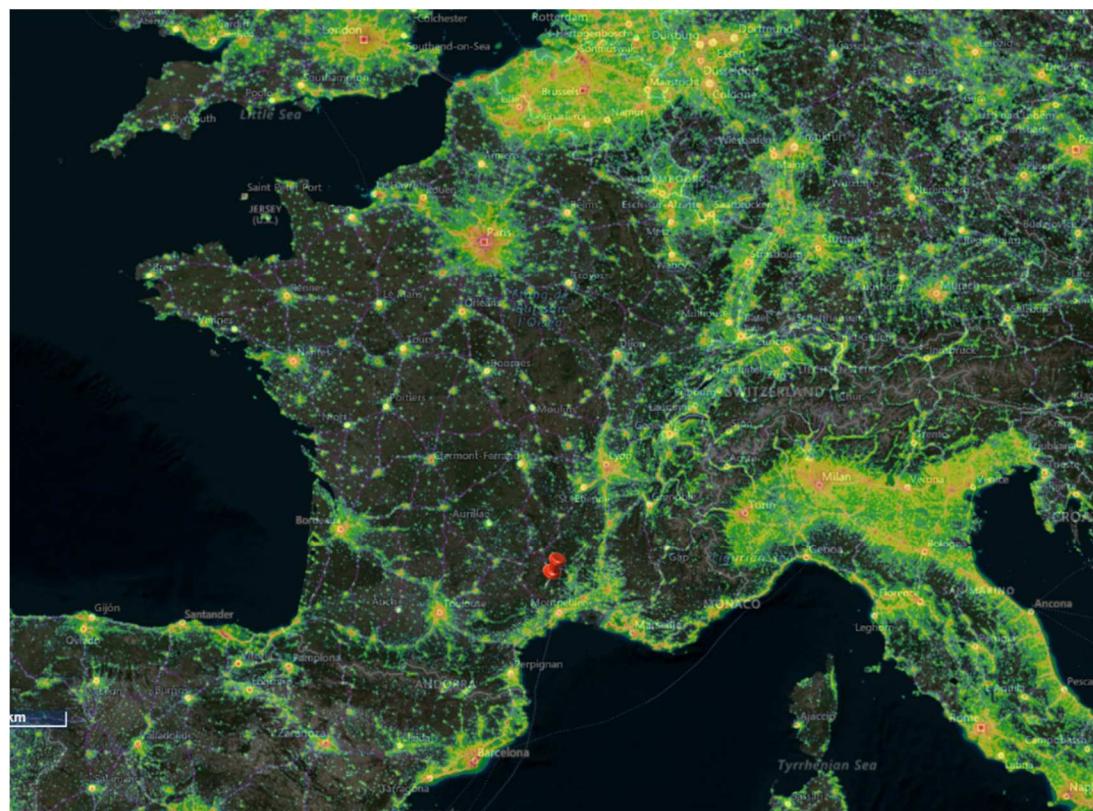


Figure 9 : SRCE Rhône Alpes

Extrait du site « lightpollutionmap.info » :

Détection de la lumière nocturne sur la commune par les satellites du programme VIIRS2020



La démarche ABC

1. Mise en place et coordination

▪ L'émergence du projet :

L'ABC s'est déroulé sur une période de quatre ans, de début 2019 à fin 2022 (prolongation en raison du contexte sanitaire du COVID19).

L'idée a émergée lors d'échanges entre la commune et le PNC. Le projet a été retenu par l'OFB dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt de fin 2018.

▪ L'organisation :

Au sein de la municipalité, les personnes pilotes du projet ont été Magalie Margotton, Raymonde Gauthier et Thierry Bruyère-Isnard (Maire).

Une première réunion de travail avec les représentants du PNC a eu lieu le 30 janvier 2019. Elle a permis d'arrêter la composition du Comité de Suivi.

Le comité de suivi s'est réuni plusieurs fois pour encadrer les étapes clés du projet (lancement, mise en place des actions d'animations et d'inventaires, bilans annuels et élaboration du rapport).



Atlas de la biodiversité de la commune de Saint Paul le Jeune



Habitants de la commune, nous avons besoin de vous pour partager vos connaissances, recenser et mieux connaître la faune et la flore de notre village!

Soirée de lancement ouverte à tous, Samedi 03 août 2019

Au jardin de la mairie

- 20H : Présentation de la démarche par le Parc National des Cévennes
- 20h30 : Présentation des partenaires et du programme des animations 2019-2020
- Apéritif offert par la municipalité
- 21h30 : Animation ouverte à tous. Collecte et identification des papillons de nuit et écoutes des chauves-souris autour de l'église.



- Améliorons ensemble la connaissance de la biodiversité de notre commune -



Liste des membres du comité de suivi :

- Mairie de Saint-Paul-le-jeune	- Ecole
- PNC	- Communauté de communes (site ENS/Natura 2000)
- OFB	- CBN du massif central (Nicolas Bianchin)
- ASLGF Cévennes Ardéchoises	- Association Païolive
- Association Florribunda	- LPO Ardèche
- Centre de Loisirs	- Association ACL
- Association les Randonnaïres	- FRAPNA Ardèche
- ONF	

▪ La construction des programmes :

Les inventaires et les animations ont été concentrés sur les trois premières années.

La mise en œuvre d'un programme très riche, n'a été possible que grâce à la mobilisation de nombreuses associations locales et d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

▪ La communication :

Pour annoncer les animations et faire connaître la démarche ABC, des affiches et des programmes d'animations ont été éditées et diffusées sur la commune. Une communication via la page facebook de la commune a également été faite. Les informations ont été relayées sur les marchés et par la presse locale.

Prenez connaissance du programme

Adaptez votre tenue, pensez à votre confort (lampe, gourde, gants...)

3 août 2019 : Soirée de lancement
Présentation de l'ABC, aperçu dinatoire, conférence sur les chauves-souris, observation d'insectes nocturnes
Jardin de la Mairie 20h Mairie, PNC, Association Païolive

29 septembre : Pommes "sauvées", pommes retrouvées...

Elles étaient perdues sous les ronces, noyées dans les genêts... nous vous invitons à la rencontre de ces pommeaux retrouvés.
Place des Sagnes 14h 00 Eric Derrien

1er décembre 2019 : Marché de Noël. Atelier fabrication de nichoirs pour les oiseaux des jardins. Stand présentation de l'ABC.
Salle des fêtes 14h 00 Raymond Baryga

13 décembre 2019 : La biodiversité de nos chemins. Rando d'observation sur le sentier des dolmens. Guidé et accompagné d'experts, venez découvrir et aider à répertorier la faune et la flore de la saison.

Place de la Gare 14h 00 Patrick Germa et Guy Defosse
Bonne chaussures conseillées et tenue selon la météo. Durée 3h.

15 février 2020 : Au cours d'une balade en immersion dans la forêt cèvole, nous vous invitons à découvrir l'écosystème forestier, les différentes représentations que l'on a des forêts, les lieux qui nous unissent à elles ou les craintes qu'elles nous inspirent parfois. Plantation de pins de Salzmanne.

Place de la Mairie 14h 00 Anais Laurioux, Léa Rami

Inscription 04 75 93 41 45. Bonnes chaussures et lampe. Durée 3h30.

7 mars 2020 : La biodiversité des mares. Venez observer têtards, grenouilles, tritons, libellules... qui peuplent mares et lavoirs. Ces milieux riches ont une valeur patrimoniale et jouent un rôle dans le cycle de vie de nombreux espèces. Autrefois essentiels, aujourd'hui délaissés, ils se font rares et leurs habitats sont souvent menacés.

Place de la Gare 14h 00 Edith Guinchard.
Inscription 04 75 93 41 45. Bonnes chaussures conseillées. Durée 3h.

17 mars 2020 : La biodiversité de nos chemins. Rando d'observation sur le sentier des dolmens. Guidé et accompagné d'experts, venez découvrir et aider à répertorier la faune et la flore de la saison.

Place de la Gare 14h 00 Patrick Germa, Guy Defosse et Anais Laurioux
Bonne chaussures conseillées et tenue selon la météo. Durée 3h.

25 avril 2020 : Pépinière de la garrigue. Vous dénicherez ici richesse botanique et les intrépides stratégies déployées par les espèces qu'elle abrite pour s'adapter aux contraintes du climat méditerranéen. Vous comprendrez aussi comment l'homme a façonné ce paysage. Vous changerez certainement de regard sur ce milieu naturel à la fois beau et hostile... Une balade qui ne manque pas de piquant !

19h01 parking en face de Godinne 14h 00 Léa Rami
Inscription 04 75 93 41 45. Bonnes chaussures conseillées. Durée 3h.

30 mai 2020 : Succulentes et truffières. Stand de présentation de l'ABC. Atelier de fabrication de gîtes pour chauves-souris. Découverte et écoute de la vie nocturne.

Stand de l'ABC 20h à préciser 00 Louis Mertens

9 juin 2020 : La biodiversité de nos chemins. Rando d'observation sur le sentier des dolmens. Guidé et accompagné d'experts, venez découvrir et aider à répertorier la faune et la flore de la saison.

Place de la Gare 14h 00 Patrick Germa et Nicolas Bianchin
Bonne chaussures conseillées et tenue selon la météo. Durée 3h.

2. Animations grand public

La commune de Saint-Paul-le-Jeune a officialisé le lancement de l'ABC lors d'une journée d'animation qui s'est déroulée le 3 août 2019. Plus de 40 personnes ont participé à cette soirée qui comportait une conférence sur les chauves-souris, un atelier participatif (carte des points d'eau) et un inventaire des papillons de nuit (piégeage lumineux proposé par l'association Païolive).

De nombreuses actions de sensibilisation ont ensuite rythmé la vie de la commune durant 3 années. Elles ont été particulièrement variées tant sur le plan des sujets abordés que sur les formes adoptées.

Les principaux types d'interventions étaient :

- **Des animations de sensibilisation** : « sorties à thèmes » qui ont permis d'améliorer la compréhension et l'appropriation du patrimoine naturel par le grand public (biodiversité du verger, écosystèmes forestiers, mares...);
- **Des inventaires participatifs** : Des immersions « dans la peau d'un naturaliste » durant lesquelles les habitants ont réalisé des inventaires avec l'appui d'experts naturalistes ; l'un des éléments phares étant l'action « biodiversité de nos chemins »;
- **Des manifestations** : conférence lors du lancement, présence d'un stand sur le marché de noël (nichoirs) et lors de la manifestation succulence et truculences... ;

Au total ce sont près de 24 rendez-vous gratuits qui ont été proposés aux habitants et aux visiteurs de la commune de Saint-Paul-le-Jeune.

Tableau récapitulatif de la contribution relative des types d'interventions grand public par année :

Année	Animations (de découverte ou inventaires participatifs)	Manifestations (organisation ou présence de stands)
2019	2	2
2020	9	1
2021		1
2024		1
BILAN	11	5

Les animations ABC ont su trouver leur public avec une participation allant jusqu'à une vingtaine de participants voire au-delà, lors de certaines manifestations (plus de 40 lors du lancement).

Il convient cependant de noter que les confinements et les mesures sanitaires liés à l'épidémie de COVID19, en 2020 et 2021, ont fortement complexifié la mise en place des programmes d'animations.

Beaucoup de sorties ont été reportées et il a fallu toute l'énergie de l'élu en charge du projet (Magalie Margotton) et la patience des intervenants pour que les actions se réalisent.

Au départ, elles devaient se concentrer sur les années 2019 et 2020 mais le contexte a imposé une prolongation sur 2021.

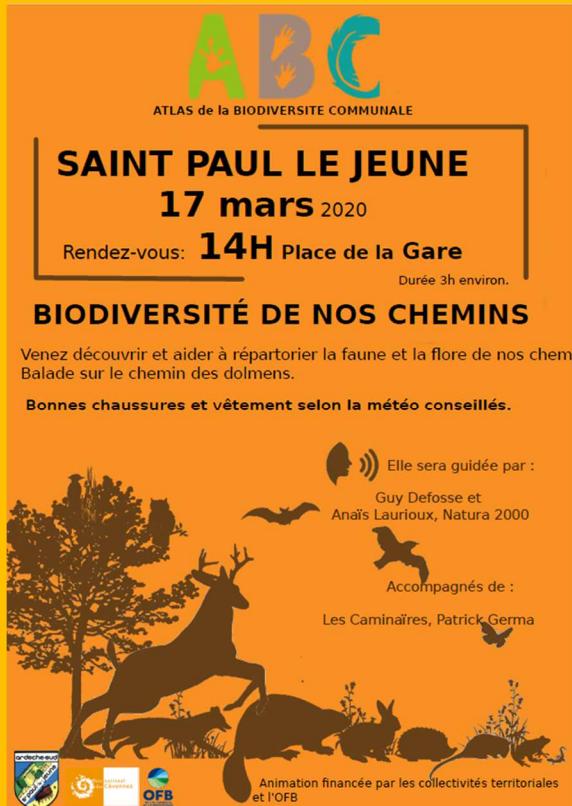


Photos de la soirée de lancement de l'ABC (Thierry Bruyère-Isnard) : Présentation collective puis conférence sur les chiroptères.

Focus sur la mobilisation des habitants

L'un des objectifs des ABC est de générer une participation citoyenne. La commune et le Parc national ont souhaité décliner cet objectif dans tous les volets du projet et c'est pourquoi plusieurs démarches ont été mises en œuvre :

- **un inventaire participatif de la « biodiversité de nos chemins »** : Ces sorties ont été organisées par l'association de randonneurs « les Caminaires ». Les habitants ont été invités à découvrir et à inventorier la faune et la flore sur un même cheminement, à différentes saisons. A chaque fois, des intervenants techniques étaient présents pour partager leurs visions de la biodiversité (Anaïs Laurioux animatrice natura 2000, Yann dissac PNC, Nicolas Bianchin CBN Massif-central...) ;



- Des ateliers de **fabrication de nichoirs et de mangeoires** sur le marché de noël (matériaux achetés par la commune) ;

- **un avis de recherche « Où sont les chauves-souris ? »** : L'appel invitait les habitants à signaler la présence des colonies dans les bâtiments. Cette opération a donné lieu à une animation de restitution des données avec une visite de locaux signalés (animation par la communauté de communes au titre de Natura 2000) ;

WANTED, où sont les chauves-souris

salle des fêtes 14h00

Après une présentation de leurs habitudes de vie à la salle des fêtes, nous nous répartirons en petits groupes pour silloner les hameaux afin de rechercher des lieux d'estive possibles.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN INTERIEUR

Anaïs LAURIOUX et Emma BERNARD de Natura 2000

Réservation :
06 16 24 29 63



- **un avis de recherche sur les « polliniseurs »** : Cette démarche était proposée à habitant dans son jardin, durant ses ballades. Le but était de prendre en photo un insecte en train de butiner et de la transmettre au Parc afin de l'identifier et de pouvoir ainsi contribuer à l'atlas de la biodiversité communale. Un groupe facebook « ABC photo mystère » permettait une détermination collective.

Printemps à 400 2020

Focus sur les POLLINISATEURS

Mode d'emploi

Si vous habitez dans l'une des 13 communes concernées et que vous souhaitez prendre part à une action ludique et utile pour la protection de la nature, munissez-vous d'un appareil photo ou d'un téléphone portable et lancez-vous !

C'est très simple :

- 1) Prenez en photo un insecte qui butine
- 2) Notez bien le lieu et la date
- 3) Postez vos images sur le groupe Facebook « ABC photo mystère »

www.facebook.com/groups/abc.cevennes

Quelques familles de pollinisateurs

- Abelles
- Papillons
- Syphes
- Bourdons

Pour plus d'informations, contactez nous : abc@cevennes-parcnational.fr www.cevennes-parcnational.fr

Partenaires :

- Parc National des Cévennes
- OFB

Les 13 communes concernées :

Alpilhe (30), Florac-Trois-Rivières (40), Générac (30), La Malène (48), Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (48), Saint-Martial (30), Saint-Michel-de-Dézé (48), Saint-Martin-de-Lansuscle (48), Saint-Paul-le-Jeune (07), Saint-Privat-de-Vallongue (48), Saint-Roman-de-Codières (30), Sumène (30), Val-d'Aigoual (30)

Design : Hervé Vare - Photos : Ivan Laché (Désordre), Hélène Paul (Jungle), Daniel VELARTE (EELA) (Jungle), Jérôme Prie (Jungle)



Animation sur la forêt par la FRAPNA



Animation « Pommes sauvées »



Inventaire participatif « la biodiversité de nos chemins » (association les Caminaires)



Inventaire participatif des mares (atelier lors du lancement)

3 Inventaires experts

Les actions visant à améliorer la connaissance de la biodiversité communale se sont déroulées durant les deux premières années (2019-2021).

Elles se sont appuyées sur un **état initial des connaissances** élaboré par le Parc national grâce aux données disponibles dans sa base ainsi qu'auprès de quelques acteurs institutionnels et associatifs (INPN, pôle d'information sur la flore et les habitats de la Région Rhône-Alpes, Faune-Ardèche, association Païolive...).

L'analyse des informations récoltées a montré que le nombre de données disponibles sur le territoire communal (*une espèce identifiée à un endroit, à une date, par un observateur donné*) était plutôt élevé pour la flore est assez bas pour la faune :

Etat des connaissances au 01/01/2019	Nombre d'espèces recensées dans une base naturaliste
Flore	986
Faune	190

Dans le cadre de l'ABC, il a été décidé de privilégier des inventaires ciblés sur des groupes faunistiques et floristiques moins connus, tout en étant représentatifs des grands milieux du territoire.

Quatre groupes ont été identifiés comme prioritaires :

- la **flore** / champignons ;
- Les **orthoptères** (grillons, criquets, sauterelles...) ;
- les **amphibiens** ;
- les **chauves-souris**.

Le Parc national a proposé de réaliser des prospections pour les orthoptères et d'assurer la coordination des différents intervenants (fourniture de cartes, collecte et intégration des résultats dans une base de données unique...).

Début 2019, un « **appel à contributions** », lancé par le comité de suivi, a ensuite permis de compléter ce travail en mobilisant des naturalistes bénévoles et des associations ou institutions compétentes.

Tableau récapitulatif des acteurs mobilisés et des inventaires réalisés durant l'ABC :

NOM DE LA STRUCTURE	GROUPES FAUNISTIQUES OU FLORISTIQUES ÉTUDIÉS
PNC (groupe thématique interne, prospections visuelles et écoutes)	Orthoptères
	Amphibiens
CBN Rhône-Alpes (Nicolas Bianchin, prospections visuelles)	Flore / champignons
Communauté de communes du Pays des Vans-en-Cévennes (prospections visuelles et ultrasons)	Chauves-souris, flore, écrevisses
Association païolive	Papillons de nuit (piégeage lumineux), coléoptères, araignées



Soirée de découverte et d'inventaire des papillons de nuit



Prospection sur les orthoptères (PNC 3/08/2020)

4 Elaboration du rapport final et la valorisation des résultats

▪ La collecte et la gestion des données d'observations :

La collecte des données naturalistes, anciennes et nouvelles, puis leur agrégation dans une base de données ont été assurées par les services du Parc national des Cévennes. Un canevas a été communiqué aux différents intervenants afin de garantir la compatibilité des formats (coordonnées GPS, standards taxonomiques...) et certains bénévoles ont également eu accès à une interface de saisie en ligne (Obsocc).

Des extractions périodiques ont permis de faire des bilans d'étapes en comité de suivi (nombre d'observations, nombre de nouvelles espèces pour la commune, couverture du territoire...).

▪ La hiérarchisation des enjeux :

Les données naturalistes ont fait l'objet d'une évaluation pour identifier **les espèces et les habitats à enjeux, les principales trames écologiques** puis **localiser des secteurs prioritaires à l'échelon communal**.

Cette mission a été confiée à la **FRAPNA** qui s'est appuyé sur les éléments patrimoniaux (espèces, habitats, périmètres...) mais aussi sur des **espèces plus « communes »** mises en avant pour leurs caractères emblématiques et/ou pour illustrer certains enjeux actuels (pollution lumineuse, sensibilité des zones humides...). Les **espèces exotiques « envahissantes »** ont fait l'objet d'une attention particulière.

▪ L'élaboration du plan d'actions communal :

Les enjeux identifiés par la FRAPNA ont été validés et complétés par le comité de suivi puis ils ont servi de base de réflexion pour la construction du plan d'actions communal. Les élus municipaux ont veillé à ce que les mesures ne soient pas trop nombreuses mais **pertinentes sur le plan écologique et réalisables au regard des compétences et des moyens communaux**.

▪ La rédaction du rapport et la valorisation des résultats :

Les partenaires ont souhaité que ce document soit synthétique, pour faciliter sa diffusion et surtout son usage régulier par les élus et agents municipaux. Les présentations d'espèces, très nombreuses dans certains Atlas, sont donc volontairement limitées mais des liens avec la nouvelle plateforme « **Biodiv'Cévennes** » permettront aux lecteurs d'accéder à des fiches nombreuses et actualisées. Cette extension du rapport offre, à ceux qui le souhaitent, l'occasion d'en

apprendre d'avantage sur la biologie d'une espèce, sa répartition sur la commune et dans le parc.

L'ensemble des données collectées durant l'ABC a été versé au **système régional d'information sur la nature et les paysages** (SINP Occitanie) afin de contribuer à la mutualisation des connaissances entre les acteurs de l'environnement.

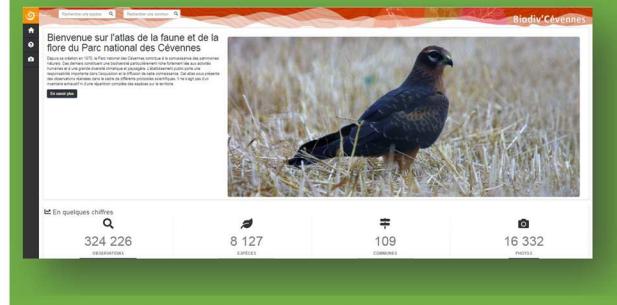
FOCUS sur « Biodiv Cévennes »

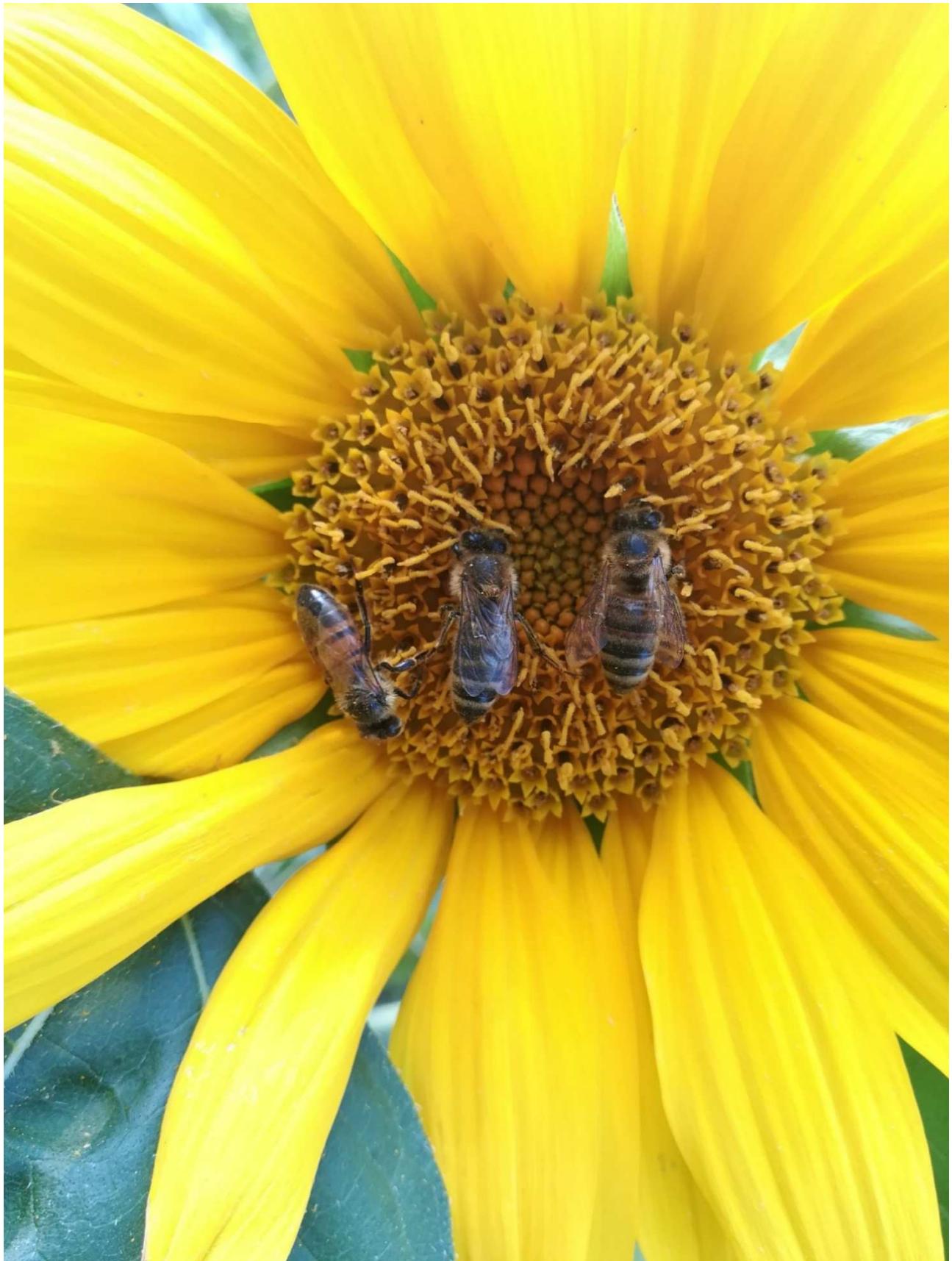
Biodiv'Cévennes est l'atlas en ligne de la flore et de la faune du Parc national des Cévennes.

Cet outil met donc à disposition l'ensemble des observations rassemblées depuis la création du Parc, en 1970. De la localisation des espèces à leur description, les données sont recueillies et enregistrées principalement par les agents de terrain, avec l'aide d'associations naturalistes associées, de scientifiques, d'organisations gouvernementales,...

L'ensemble des observations de faune et de flore collectées durant l'ABC sont visibles sur le site internet :

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>





Biodiversité communale

1. Evolution du niveau de connaissance de la biodiversité durant l'ABC

- Le nombre d'observations naturalistes recensées sur la commune

Durant l'ABC, le travail de collecte d'informations auprès des partenaires associatifs, des institutions et des particuliers a permis de regrouper de nombreuses données préexistantes.

La mutualisation de ces informations, à elle seule, a permis de constituer une **base de travail comportant près de 7 266 observations** de faune, flore et fonge.

Les principaux contributeurs ont été le Système d'information pour la nature et les paysages de la région Auvergne Rhône-Alpes (SINP constitué de différents pôles), le Conservatoire botanique national (CBN), la FRAPNA Ardèche, la LPO, l'association Päiolive, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Les inventaires de terrain ont permis de compléter ces connaissances et, en particulier, de renseigner des zones moins prospectées.

« Au cours de la période d'inventaire, à partir de janvier 2019, **1620 nouvelles observations** de terrain ont été réalisées, soit une augmentation d'environ 22 % ».

Ces observations nouvelles sont inférieures en nombre mais elles ont été réalisées durant une courte période et ont nécessité une importante mobilisation. Si l'on regarde la faune, en particulier, le nombre de données a plus que doublé.

Au terme de l'ABC, la commune et ses partenaires disposent de 8886 données naturalistes. Il s'agit d'un niveau d'information bien supérieur à la moyenne des communes du Parc national (se situant autour de 2500 observations en aire d'adhésion, 5000 en cœur).

Au regard des objectifs de l'ABC, on peut donc dire que la collecte de données et les inventaires complémentaires ont permis une avancée significative de la connaissance.

FOCUS sur les notions de « donnée naturaliste » et « d'observation »

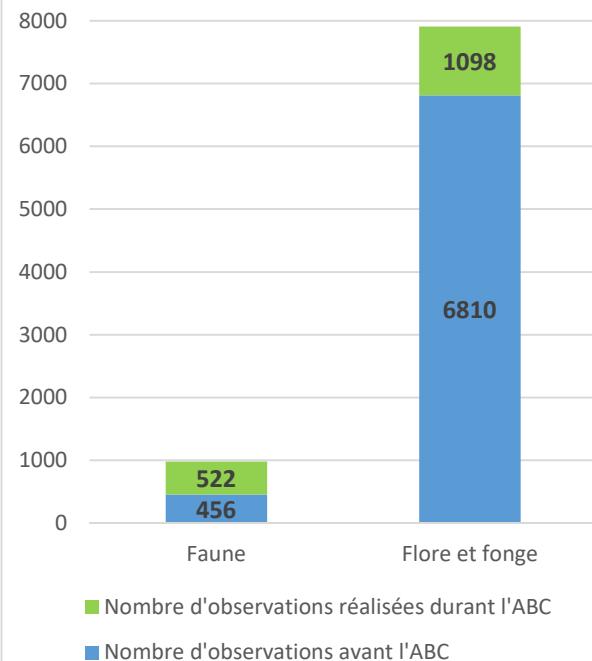
Une « donnée naturaliste » est définie comme un ensemble d'informations qui permet de décrire une observation réalisée sur le terrain concernant une plante, un animal ou un habitat naturel...

Que nous soyons naturalistes amateurs ou professionnels, nous devons toujours noter 4 informations essentielles pour que chaque observation soit partageable et utile aux acteurs de l'environnement :

- quelle espèce?
- à quel endroit ?
- à quel moment ?
- observée par qui ?

La désignation des espèces avec des noms latins (parfois suivis de la date et de l'auteur de la première description) est un consensus permettant de faciliter la communication entre les acteurs du monde entier.

Evolution du nombre d'observations répertoriées dans la commune



▪ Evolution du nombre d'espèces connues

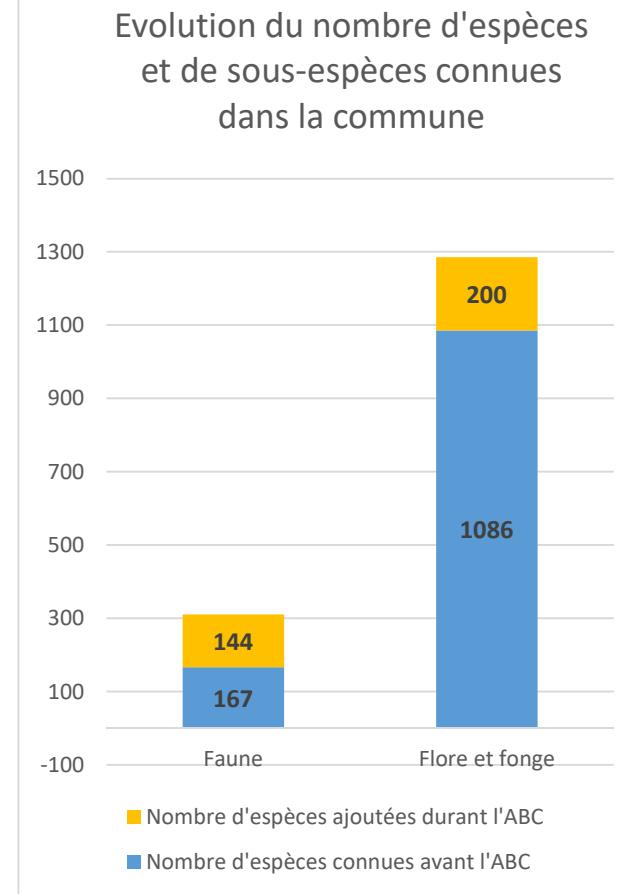
Comme plusieurs « observations » peuvent concerner une même espèce, il a été nécessaire de supprimer les doublons.

Nous parlerons ici « d'espèce découverte » dans le cas où elle n'était pas référencée dans les bases de données disponibles au lancement de l'ABC, à l'échelle de la commune. Il peut s'agir d'espèces très communes et déjà bien connues par les habitants sous leurs noms vernaculaires.

« L'ABC a permis d'ajouter 344 espèces et sous-espèces dans la liste communale soit une augmentation d'environ 27% »

Certaines observations s'avèrent particulièrement intéressantes comme :

- **8 nouvelles espèces pour le PNC** dont une espèce de coléoptère, un papillon, un lichen et cinq plantes ;
- **4 nouvelles espèces exotiques envahissantes** non répertoriées jusqu'alors sur la commune ;
- **1 espèce à fort enjeu pour le PNC** découverte sur la commune ;
- **6 espèces en danger** découvertes sur la commune.



Une partie de ces découvertes pour la commune est illustrée dans le chapitre 3.2. Les espèces dites « patrimoniales » sont également détaillées dans le chapitre relatif aux enjeux.

Nom simplifié du groupe	Observations réalisées avant l'ABC	Observations disponibles à la fin de l'ABC	Espèces connues avant l'ABC	Espèces connues au terme de l'ABC
Champignons et Lichens	43	131	39	106
Mousses	701	905	123	179
Fougères	211	254	30	33
Plantes à fleurs	5790	6538	886	960
Conifères	65	80	8	8
Amphibiens	12	34	3	6
Poissons	4	5	4	5
Crustacés d'eau douce	2	2	1	2
Reptiles	12	20	6	9
Oiseaux	171	297	55	69
Mammifères (hors chauve-souris)	5	16	5	5
Chauve-souris	100	128	18	19
Araignées	2	3	2	3
Insectes	152	477	82	202
TOTAL	7266	8886	1258	1602

2. Tour d'horizon des habitats, de la faune et de la flore communale

2.1 Organisation de la présentation :

Dans un esprit de synthèse, certaines espèces et certains habitats ont été sélectionnés parmi la grande diversité du patrimoine écologique de la commune, pour être présentés dans ce rapport, en raison de :

- leur intérêt patrimonial (protégés, rares ou menacés) ;
- leur caractère emblématique pour le territoire ;
- des problématiques qu'ils peuvent illustrer.

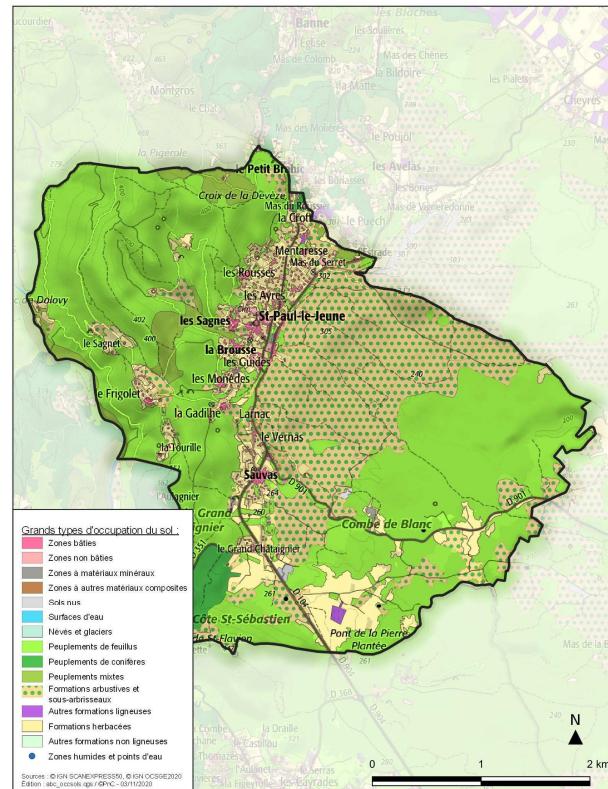
Comme toutes les espèces sont liées à des écosystèmes au sein desquels elles interagissent entre elles, il est proposé de regrouper ces présentations autour des 5 grands types de milieux de la commune :

- les milieux boisés ;
- les milieux aquatiques et humides ;
- les pelouses, landes et milieux buissonnants ;
- les milieux rocheux et souterrains ;
- les milieux aménagés ou anthropisés (le village et les hameaux, les cultures...).

La totalité des espèces recensées au cours de l'ABC est disponible en ligne grâce à l'outil « Biodiv'Cévennes » sous la forme de fiches illustrées et commentées (description, milieu de vie, chant à écouter...) : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>

Cet atlas numérique étant évolutif, il permet à chaque habitant de continuer à s'informer sur la biodiversité communale au-delà de la période de l'ABC.

Pour aller plus loin, la liste complète des espèces contactées sur le territoire communal est jointe en annexe.



FOCUS sur la notion « d'habitat naturel »

En prenant le temps d'observer les forêts, les prairies, les pelouses, les zones humides... un observateur attentif peut détecter, au sein de chaque grand milieu, des zones avec une flore et une faune différente, généralement en lien avec des caractéristiques physiques du lieu (altitude, exposition, humidité, sol, activités humaines...)

On distingue, par exemple, des types de pelouses (sèches, semi-sèches, montagnardes, pionnières...) ou bien différents boisements (des chênaies, des hêtraies, des châtaigneraies...).

La définition de ces communautés végétales, selon une typologie normée (Corine biotope, EUNIS, Natura 2000...), permet aux experts d'évaluer la rareté des milieux naturels, leur état de conservation ou bien d'orienter des modalités de gestion.

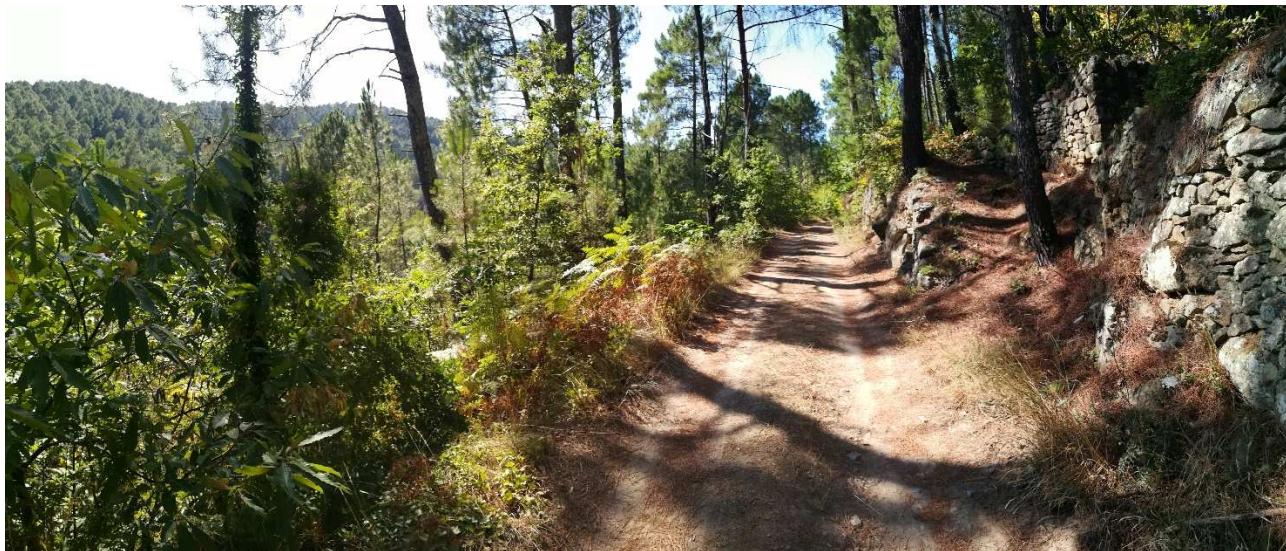
2.2 Les milieux boisés

Parmi les milieux présents sur la commune, le milieu boisé est majoritaire. La partie gréseuse de la commune est surtout recouverte de boisements de Pins maritimes. Sur la partie calcaire, les feuillus prennent le relai.

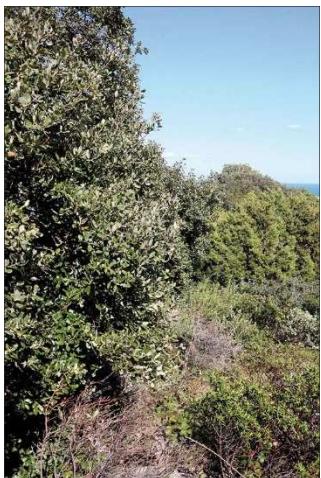
Les formations forestières cartographiées sont, par ordre décroissant d'abondance :

- o les forêts de pins (maritimes et Salzmann) avec environ 446 ha ;
- o les boisements de chênes pubescents et verts, environ 385 ha ;
- o les boisements de chênes pédonculés sur 7ha.

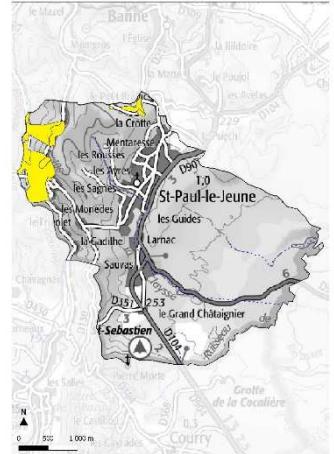
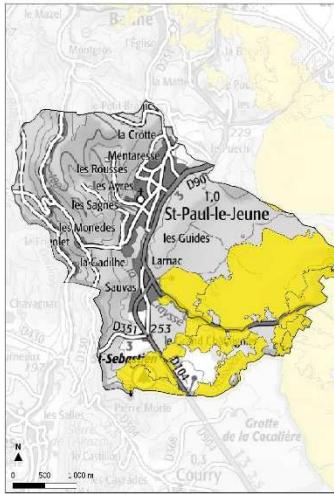
Il existe cependant de nombreux petits boisements mixtes, souvent à l'interface avec d'autres milieux (ripisylves, lisières, anciens vergers...) qui contribuent d'une manière non négligeable à la biodiversité locale.

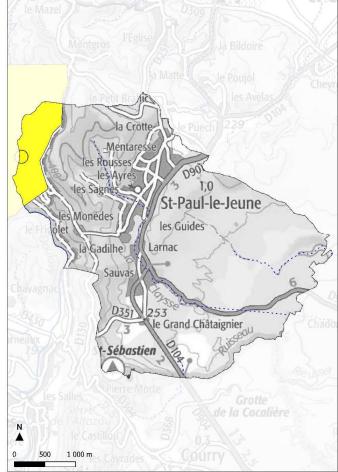


• Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les chênaies méditerranéennes	Habitat patrimonial (intérêt européen)
 <p>© Alain Lagrave – habitats-naturels.info</p>	<p>Les chênaies de Saint-Paul-le-Jeune sont sur la zone calcaire (gras ou grads) souvent en mélange avec des landes et, pour partie, en contexte siliceux sur les pentes du Doulovy.</p> <p>Plusieurs types se distinguent : la chênaie verte, un type d'habitat d'intérêt européen nommé « Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> » (code Natura2000 9340), les chênes pubescents et, enfin, les chênes pédonculés.</p> <p>Ces derniers sont présents sur une zone assez restreinte proche du Doulovy, et forment une petite population. Plutôt adaptées au climat océanique, ces chênaies sont rarement présentes en milieu méditerranéen, y compris en Ardèche.</p> <p>Tous ces boisements sont relativement jeunes mais présentent un important potentiel de biodiversité (flore, oiseaux, coléoptères...).</p> 

- Quelques espèces de la flore des milieux boisés

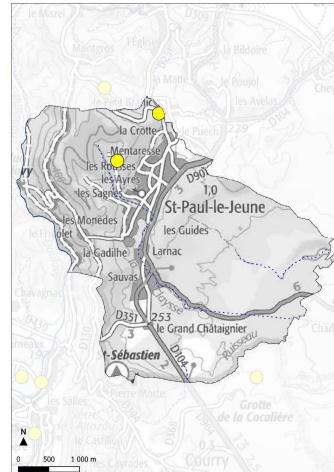
Le pin de Salzmann (<i>Pinus nigra salzmanii</i>)		Espèce patrimoniale, protégée et emblématique
Taille : 25 à 30 m de haut		
 © Fritz Geller-Grimm	<p>La commune accueille l'une des rares populations françaises de cette sous-espèce ancestrale de Pin Noir. Il se démarque par sa capacité à pousser sur des sols très inhospitaliers, quasi-stériles, ce qui a assuré sa pérennité jusqu'à nos jours. Sa pousse lente lui confère une résistance impressionnante et en fait un très bon bois, utilisé autrefois pour les charpentes locales et sa résine. Décrit une première fois dans les Cévennes par M. Pouzolz, au XIXème siècle, l'association Cèze-et-Ganière a ensuite permis la prise en charge de sa protection via le réseau Natura 2000 et les Espaces naturels sensibles (politique du Conseil départemental). Ce pin est malheureusement menacé par des incendies de plus en plus importants. Il subit aussi une concurrence avec le Pin maritime, planté autrefois pour les mines et favorisé par les feux. Enfin, son hybridation avec d'autres pins noirs comme le Pin Laricio de Corse menace son intégrité génétique et ses qualités menuisières.</p>	 Fiche Espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/138844
Le chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)		Espèce emblématique
 P. Gourdon	<p>Le Chêne vert est une espèce ligneuse emblématique du Sud de la France. Il est, avec le Genévrier, l'une des espèces ligneuses dominantes de la garrigue. Sa particularité réside dans son feuillage persistant.</p> <p>Semblables à celles du Houx, ses feuilles pointues sont vertes et cirées sur le dessus, plus claires en dessous. Cette cire lui permet de limiter l'évaporation de l'eau et ainsi de résister aux périodes de sécheresse typiques des milieux méditerranéens. Son écorce est brun-gris et finement gerçurée. Deux types de fleurs distincts, permettent la reproduction du chêne vert. Les fleurs mâles, réduites à des étamines regroupées en petites grappes pendantes, forment de très grands chatons vert tendre. Les fleurs femelles, discrètes en raison de leur très petite taille, ont l'allure de glands minuscules. Le pollen émis et transporté par le vent. Les glands sont allongés et coiffés d'une cupule grise qui, une fois à terre, nourriront écureuils, geais, mulots et sangliers.</p>	 Fiche Espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/116704

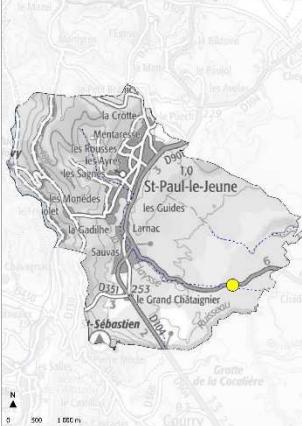
La Silène à fleurs vertes (<i>Silene viridiflora</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 70 cm à 1,2 m de haut	Floraison : Juin - Juillet	
 © Boris Gaberšček	<p>Son nom fait référence à Silene, père adoptif du dieu Dionysos, probablement parce que la couleur de ses fleurs rappelle celle du vin. Jaunes à vertes, ces dernières fleurissent la nuit, de juin à juillet, et dégagent une forte odeur destinée à attirer les papillons. Ils se nourrissent alors du nectar de la fleur et assurent en retour sa pollinisation. C'est une plante vivace, habituée des clairières ombragées et des sous-bois, notamment des fonds de vallons chauds en lisières de Chênaies.</p> <p>Malheureusement de plus en plus rare, elle est classée en danger critique d'extinction dans la région Rhône-Alpes. Elle a été observée dans le cadre du suivi botanique du site Natura 2000 du bois des Bartres. Cette plante mérite une certaine attention en Ardèche où deux localités seulement sont connues. Une meilleure connaissance de l'espèce ainsi que de son habitat devrait permettre, à l'avenir, de découvrir de nouvelles stations</p>	 Fiche Espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/123679

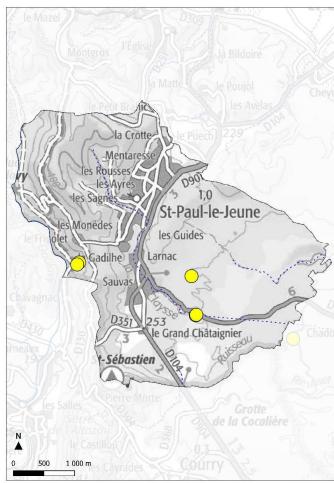
Strigula ziziphi (lichen)		Espèce patrimoniale
 © Luigi Nimis, https://italic.units.it	<p>Les lichens sont des organismes issus de la symbiose entre une algue (ou une cyanobactéries) et un champignon. Le fournit eau, minéraux et vitamines. En échange, l'algue capte la lumière du soleil et, grâce à la photosynthèse, apporte des matières organiques (vitamine B, sucres...).</p> <p>Environ 3000 espèces de lichens sont connus en France, tant en forêt qu'en zones urbaines. Certains sont de bons indicateurs de la qualité de l'air. D'autres sont témoins d'une longue continuité forestière. C'est le cas de ce petit lichen nommé <i>Strigula ziziphi</i>. Il vit sur l'écorce des arbres et c'est pourquoi on le dit « corticole ». Assez commun dans la zone méditerranéenne, il est rare ou très rare ailleurs.</p> <p>Sa présence indique une continuité du couvert arboré pendant une longue période, il pousse sur les écorces d'arbres âgés, chênes verts ou chênes pubescents en milieu ombragé.</p>	

Houppé de forster (<i>Zygodon forsterii</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 1cm	Observation : toute l'année	
 © H. Tinguy / INPN	<p>Les mousses (ou bryophytes) se retrouvent couramment en forêt où elles sont favorisées par l'humidité des sous-bois.</p> <p>Utilisées comme matériau de fabrication de nids pour les oiseaux ou « broutées » par divers insectes, elles sont à la base des chaînes alimentaires et constituent ainsi un élément fondamental de certains écosystèmes forestiers, rocheux ou humides.</p> <p>La Houppé de Forster est une petite mousse verte foncée formant des gazonnets d'un cm de haut. Elle vit exclusivement dans des cavités et blessures profondes des chênes, humides et riches en tanins. Pour une mousse, elle aime plutôt la lumière. Ce genre de micro-habitat se retrouve à la fois sur des arbres isolés et dans des bois clairs, les blessures étant souvent dues à des pratiques anciennes d'émondage ou de taille en têtard des arbres.</p>	 Fiche espèce https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/5065

- Quelques espèces de la faune des milieux boisés :**

Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)		Espèce protégée
Taille : 24cm	Observation : printemps	
	<p>Le Pic Epeiche est le plus commun des pics, au plumage coloré de noir, blanc et rouge. Le mâle a l'arrière de la tête rouge contrairement à la femelle qui a une calotte noire. Cette espèce environ mesure 24cm.</p> <p>On peut entendre au printemps son fameux tambourinage, pratiqué par les deux sexes bien que plus fréquemment par le mâle. Ce signal leur permet de communiquer notamment pour marquer leur territoire pendant la période de reproduction. Celui du Pic épeiche est caractéristique, il dure entre une et deux secondes et est répété jusqu'à 600 fois dans une journée. L'oiseau se nourrit, entre autres, de larves d'insectes qu'il trouve dans les troncs des vieux arbres. La présence de champignons parasites (les polypores) ramollit le bois et facilite le travail du pic qui creuse à la fois pour se nourrir et pour faire sa loge destinée à accueillir la ponte.</p> <p>Les loges abandonnées servent ensuite d'abris à beaucoup d'autres espèces (martres, écureuils, insectes, chauves-souris...) ce qui en fait une espèce clef de l'écosystème forestier. Comme beaucoup d'oiseaux, il est protégé en France.</p>	 Fiche espèce: https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3611

Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 28cm	Observation : mai-juin	
 © P. Gourdain	<p>Il fréquente les bois clairsemés, de feuillus et conifères, ainsi que les paysages bocagers. La femelle et le mâle sont identiques.</p> <p>Leur plumage aux couleurs des feuilles mortes leur permet de se camoufler aisément et la femelle pondant directement au sol. Difficile à observer, il se laisse pourtant entendre au crépuscule et la nuit, des heures durant.</p> <p>Son chant est un ronronnement caractéristique de plusieurs minutes et peut être perçu jusqu'à un kilomètre. Insectivore, il chasse les papillons crépusculaires et nocturnes. Sa période d'activité et son habitude de se poser sur les voiries en fait une victime régulière de la circulation automobile. L'usage de pesticides ne facilite pas sa recherche de nourriture. En forêt, il est également très sensible aux pratiques d'exploitation.</p> <p>C'est une espèce à enjeu pour le Parc national des Cévennes et il fait l'objet d'une protection nationale.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3540

Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 20 à 29 cm	Observation : mai à septembre	
 © Mireille Coulon – PN des Ecrins	<p>Avec son pelage entièrement sombre, sa face de « gargouille » aux oreilles presque carrées se touchant au milieu du front, la Barbastelle d'Europe est facile à reconnaître.</p> <p>Cette chauve-souris chasse la nuit surtout dans les milieux boisés naturels (feuillus, mixtes ou résineux). Elle s'aventure aussi dans les zones agricoles à la faveur d'un réseau de haies bien développé.</p> <p>Elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères (papillons) qu'elle capture en vol. Les colonies de reproduction comptent habituellement 10 à 30 femelles. Elles sont localisées dans des fissures de rochers (gîtes rupestres), dans des arbres fissurés ou creux (gîtes arboricoles) ou dans des bâtiments, derrière des volets ou dans l'espace étroit entre deux poutres (gîtes anthropiques).</p> <p>En période d'allaitement, les femelles chassent dans un rayon d'environ 5 km autour de la colonie. La conservation des populations de cette espèce implique le maintien de milieux forestiers richement structurés, avec des arbres de tous âges, des arbres creux, fissurés et avec des écorces décollées (pins). Le maintien et l'entretien des haies dans les zones agricoles est aussi important.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60345

Grande cétoine bleue (<i>Eupotosia mirifica</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 22 à 30 mm	Observation : mai à août (pour les adultes)	
 © B. Calmont	<p>La Grande cétoine bleue est un magnifique coléoptère qui peut mesurer jusqu'à 30mm de long. Elle est aussi reconnaissable par sa surface brillante, sa couleur bleue avec des nuances de violet et de rouge bordeaux.</p> <p>Son habitat correspond aux forêts de chênes méditerranéennes, chaudes et lumineuses.</p> <p>Les larves vivent dans le « terreau » accumulé dans une cavité et se nourrissent de bois mort. Les adultes sont actifs de mai à septembre mais sont peu visibles car ils fréquentent surtout la canopée des arbres.</p> <p>La présence de cette espèce indique que le milieu a une naturalité élevée et une grande biodiversité.</p> <p>La Cétoine bleue est présente dans les chênaies caduques sur sol calcaire du sud de la commune. Sa présence y a été notée à plusieurs reprises entre 2007 et 2022.</p> <p>Les piégeages, seul moyen de s'assurer de la présence de l'adulte, ne sont pas à encourager et l'on peut assurer que l'espèce est présente sur tout l'éco-complexe de Païolive et des Gras, dont fait partie la commune dans sa partie calcaire.</p> <p>L'espèce est très rare et la population de Païolive est la seule subsistant en France voire en Europe de l'ouest à l'exception d'une petite population en Espagne.</p>	 Espèce mal connue à rechercher ! <p>Fiche espèce: https://inpn.mnhn.fr/espece/cd/nom/416843 </p>

2.1 Les milieux aquatiques et les zones humides

Les zones humides et aquatiques couvrent une faible surface sur le territoire et beaucoup ont un caractère très temporaire (sources, cours d'eau, mares...) pourtant elles accueillent une biodiversité importante.

Le Doulovy constitue un espace à fort enjeu avec la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches qui est probablement l'une des espèces animales les plus menacées. Les nombreuses sources sur les coteaux du nord et notamment dans le vallon du Champval, les mares localisées dans les jardins et la Claysse toute proche, constituent un réseau de sites intéressants pour la reproduction des amphibiens et des libellules, pour l'abreuvement d'une faune plus large (oiseaux, mammifères...) et l'observation d'une flore spécifique.

Enfin, même sur la partie calcaire du territoire qui est à plus sèche, la présence de mares plus ou moins aménagées pour la chasse et l'activité pastorale permet la reproduction d'espèces adaptées animales aux eaux temporaires (comme le Pélodyte ponctué).

- **Des habitats naturels représentatifs ou remarquables**

Ruisseaux intermittents

Tous les ruisseaux de la commune sont considérés comme intermittents à l'exception du Doulovy. Les cours d'eau intermittents représentent 20 à 25 % des cours d'eau en France.

Contrairement aux idées reçues, ces milieux hébergent une biodiversité riche qui est adaptée à ce fonctionnement particulier. Certains invertébrés peuvent survivre sous des formes de résistance (kystes, larves, œufs) dans les sédiments asséchés des rivières. Beaucoup d'espèces profitent de ces zones pour tirer leur épingle du jeu grâce à une reproduction précoce et à un développement larvaire rapide (moins de concurrence, absence de poisson...).

Cependant la durée d'assèchement a un impact sur la survie de ces invertébrés. Avec le réchauffement climatique, cette période d'assèchement a tendance s'allonger dans l'année.



Mares et lavognes

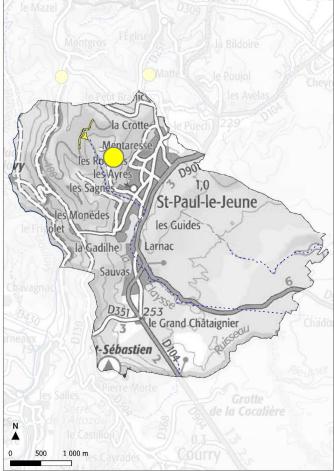


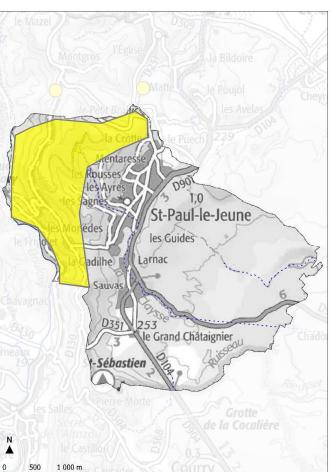
Les mares et lavognes sont bien présentes sur la commune. Ces milieux intermittents, alimentés par la pluie, sont très utiles pour la faune notamment sur le plateau calcaire où les sources d'eau sont rares.

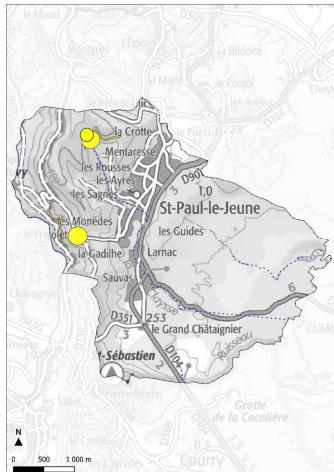
Selon leur dimension, leur exposition et la durée de la période en eau, elles peuvent accueillir des espèces différentes d'amphibiens. Par exemple, le Triton palmé, observé durant les inventaires ABC, affectionne plutôt les mares forestières.

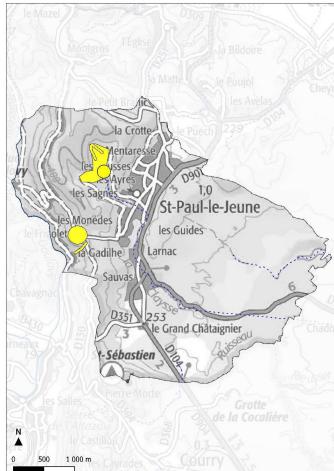
Certaines lavognes sont entretenues par les chasseurs, d'autres sont en voie de comblement avancé. Leur inventaire a été complété durant l'ABC mais il est loin d'être exhaustif (la FRAPNA anime un observatoire régional). La connaissance et la préservation de ces points d'eau constituent un enjeu pour le maintien de la biodiversité du territoire.

- **Quelques espèces de la flore des milieux humides :**

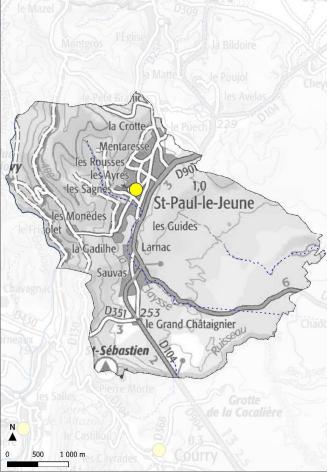
Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 2m	Floraison : mai à juillet	
 © S. Filoche	<p>La plus grande des fougères européennes pousse les pieds au frais, sans trop d'ombre ni de lumière. Elle s'observe principalement dans les forêts humides sur sols acides, notamment dans les ripisylves, marécages et tourbières.</p> <p>Ses frondes (sortes de feuilles) peuvent mesurer jusqu'à 2m de long et forment des touffes compactes d'un vert vif. Certaines présentent à leur extrémité une partie fertile brune bien différenciée, qui porte les spores.</p> <p>L'osmonde royale perd ses frondes tous les ans mais peut vivre plus d'un siècle. Elle affectionnant les climats doux, sans excès de chaleur, de froid ou de sécheresse. En France, elle est assez commune dans l'Ouest et le Sud-ouest, mais se fait rare à l'Est. L'enrésinement, la disparition des forêts humides et le drainage des sols menacent ses conditions d'existence.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/111815

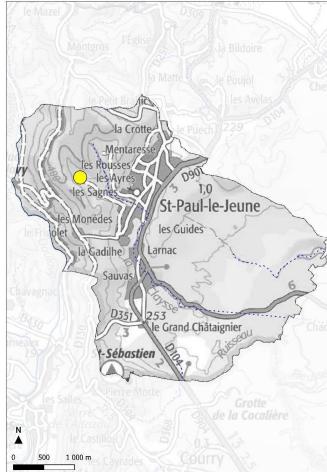
Spiranthe d'été (<i>Spiranthes aestivalis</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 20 à 30 cm	Floraison : Juin à août	
	<p>Cette petite orchidée pousse exclusivement dans des milieux humides tels que des prairies plus ou moins tourbeuses ou des marais. Ses petites fleurs blanches disposées en épis spiralés autour d'une tige lui ont donné son nom bien qu'elle partage ce trait avec la Spiranthe d'automne (<i>Spiranthes spiralis</i>).</p> <p>La fécondation, comme pour toutes les orchidées, dépend des insectes. Elle est dite « entomogame ». Ses graines, une fois formées sont dispersées par le vent. La destruction massive de son milieu de vie par l'urbanisation, le drainage des zones humides, l'intensification ou bien l'abandon du pâturage ont mené à une forte régression des populations au cours des 50 dernières années. Elle est évaluée comme étant en danger d'extinction en Rhône-Alpes et protégée par la loi sur le territoire national.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/111815

Mouron délicat (<i>Lysimachia tenella</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 5 à 12 cm	Floraison : mai à septembre	
 <p>© S. Filoche</p>	<p>Ce petit mouron est caractérisé par des fleurs rosées s'ouvrant en cloches et ses petites feuilles vertes courtement pétiolées.</p> <p>Petite plante rampante des milieux humides, elle tapisse les sols en s'étalant sur les mousses ou dans les touffes d'herbe. La floraison a lieu de mai à septembre.</p> <p>Avec l'Osmonde royale, elle fait partie d'un groupe d'espèces à affinité plutôt « atlantique » qui illustre bien les particularités du contexte cévenol avec ses températures chaudes, caractéristiques du climat méditerranéen, mais une forte pluviométrie et des espaces confinés qui génèrent des conditions originales.</p> <p>Elle est protégée dans la région voisine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en diminution en France. Le drainage, le comblement, la disparition des zones humides menacent son existence.</p>	 <p>Fiche espèce https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/107085</p>

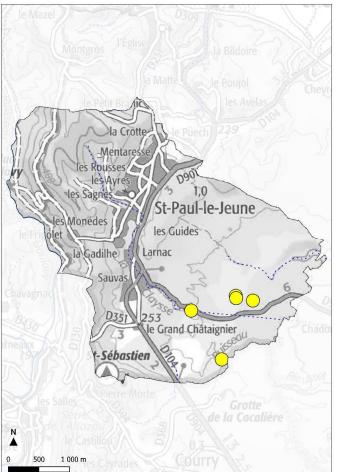
Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 5 à 12 cm	Floraison : juin à septembre	
 <p>© P. Rouveyrol</p>	<p>Cette petite plante carnivore se rencontre uniquement dans les tourbières.</p> <p>Dans ces milieux très particuliers, la présence de l'eau ralentie la dégradation de la matière organique et conduit à une accumulation (sous forme de tourbe quand les sphagnes sont dominantes). L'altitude et les basses températures peuvent favoriser le processus mais ne sont pas indispensables comme l'illustre la présence de cet habitat à Saint-Paul-Le Jeune.</p> <p>Les feuilles rondes du Rossolis sont couvertes de glandes rougeâtres qui sont utilisées par la plante pour attraper et digérer de petits insectes, lui apportant ainsi les éléments nutritifs rares dans son environnement.</p> <p>Ses fleurs blanches sont très difficiles à observer. Le rossolis possède des propriétés antitussives qui sont utilisées en préparation pharmaceutique.</p> <p>La disparition des tourbières par enrichissement, destruction ou exploitation, rend l'observation de cette plante de plus en plus rare. L'espèce est peu commune et reste très localisée.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/95442</p>

- **Quelques espèces de la faune des milieux humides :**

Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 5 à 12 cm	Observation : toute l'année	
 © Pascal Saulay - Parc national des Ecrins	<p>La Bergeronnette grise est un petit passereau assez commun et facilement reconnaissable à sa longue queue, sa silhouette, ses couleurs (blanc, noir, gris) et surtout à attitude caractéristique. Elle agite perpétuellement sa queue et cela lui a valu le surnom de « hochequeue ». Son vol est ondulé, et au sol, elle ne sautille pas mais marche et court derrière ses proies. Insectivore, elle se nourrit de mouches, moustiques et insectes.</p> <p>Elle fréquente souvent les bords de cours d'eau mais apprécie plus largement les zones dégagées et ne craint pas le voisinage humain (jusque dans les villages).</p> <p>Son aire de répartition s'étend de l'Asie à l'Afrique du Nord en passant par le Moyen-Orient et l'Europe. Protégée en France, où elle niche, il est interdit de la détruire ou de la détenir ainsi que d'altérer son milieu de vie. Les populations sont aujourd'hui assez stables dans notre pays.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3943

Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : environ 8 cm	Observation : mai à septembre	
 © J. David - Bretagne Vivante	<p>Les ruisseaux et rivières bien oxygénées et ombragées accueillent l'une des plus grandes libellules de France, le Cordulégastre annelé.</p> <p>Il est reconnaissable à ses rayures jaunes et noires, ses yeux vert vif, ses ailes transparentes et son vol bruyant. Cet insecte passe la majeure partie de sa vie sous l'eau. Les larves s'enfouissent dans la boue ou surtout le sable et peuvent y passer de deux à cinq hivers. Pour se métamorphoser, elles se hissent hors de l'eau sur une tige et entament leur transformation en adulte.</p> <p>Les adultes volants ne sont observables que de fin mai à fin août. Ils chassent d'autres insectes, y compris des libellules plus petites. Les arbres des bords de rivière (ou la ripisylve) jouent un rôle important pour l'espèce. Ils contribuent à la qualité et à l'oxygénation des eaux, servent d'abri pour les femelles plus discrètes et de perchoir de repos...</p> <p>Les activités humaines polluantes et ayant un impact sur la quantité et la qualité de l'eau dans les rivières sont les principales menaces pour cet insecte et bien d'autres qui constituent ces écosystèmes.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/199686

Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)		Espèce patrimoniale Espèce sensible
Taille : jusqu'à 12cm	Observation : toute l'année mais plus active en été	
 © Yannick LEDORÉ, FFAL	<p>Cette écrevisse est l'une des trois espèces dites « autochtones » en France et la seule présente dans le Parc national des Cévennes.</p> <p>Elle présente une couleur brun-vert sur le dos et blanche sur le ventre. Elle vit de 8 à 10 ans et a des exigences écologiques très élevées : elle ne se maintient que dans les eaux claires, peu profondes, d'excellente qualité, très bien oxygénées et un peu neutres ou calcaires. Elle vit cachée dans les racines, sous les berges et est surtout active la nuit pendant laquelle elle chasse divers invertébrés, des larves, des têtards ou consomme des éléments végétaux en décomposition.</p> <p>C'est une espèce particulièrement sensible aux modifications de son milieu de vie mais également à la pollution et à la peste des écrevisses, une mycose disséminée par les écrevisses américaines (introduites) qui en sont porteuses saines.</p> <p>Aujourd'hui l'Ecrevisse à pattes blanches est considérée comme « en danger » de disparition et n'est plus présente que dans de petits cours d'eau de tête de bassin.</p>	 <p>Espèce si sensible que sa localisation ne peut pas être diffusée</p> <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/18437</p>

Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 35 à 45 mm	Observation : juillet à août	
 © C. Vanderbergh	<p>Ce petit amphibiens est souvent appelé le « crapaud persillé » en référence aux taches vertes qui ponctuent son corps. Il est assez difficile à observer mais son chant est caractéristique (faisant penser au choc de boules de pétanque).</p> <p>Il s'accommode aussi bien des mares permanentes que des pièces d'eau temporaires et fait souvent partie des espèces « pionnières ». Les mares et lavognes entourées des milieux pierreux constituent des habitats très favorables (les cavités constituant des refuges pour la journée ou l'hivernage).</p> <p>La France abrite la moitié de l'aire mondiale de l'espèce, le reste des populations étant en Espagne.</p> <p>Les menaces sur l'espèce sont principalement liées à la fragmentation des populations (suppression de points d'eau, création d'infrastructures...). L'introduction de poissons dans les mares permanentes constitue également une menace.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/252</p>

2.4 Les pelouses, landes et milieux buissonnants

Les milieux ouverts et semi-ouverts représentent seulement 273 ha sur la commune.

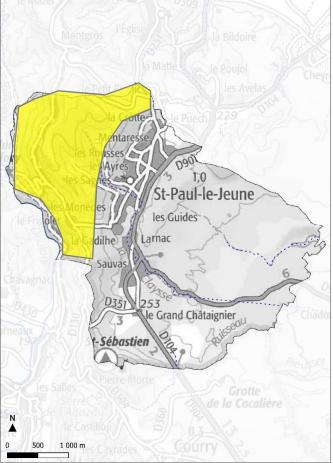
Les pelouses calcaires se situent surtout dans la partie « est » caractérisée par une certaine aridité et la présence de roches affleurantes. Certaines sont encore déclarées en pâturages mais beaucoup sont en cours de fermeture et ne représentent plus qu'une matrice entre des zones buissonnantes (fruticées) ou boisées. Ce sont des espaces riches pour les orchidées, les orthoptères, les papillons, les oiseaux, les reptiles.

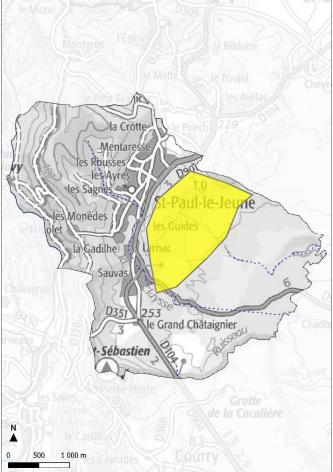
A l'ouest de la commune, les landes siliceuses constituent souvent un sous étage au sein des boisements de pins et de chênes. Elles sont difficilement cartographiables mais accueillent une biodiversité caractéristique des basses Cévennes avec quelques espèces patrimoniales comme le Ciste de Pouzolz, le Cytinet...

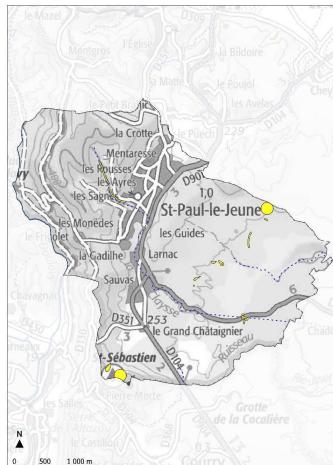
Les milieux semi-ouverts sont souvent mal perçus par les habitants, les acteurs agricoles ou forestiers (crainte des incendies, symbole d'une déprise agricole, aspect touffu...) mais ils recèlent une grande biodiversité.

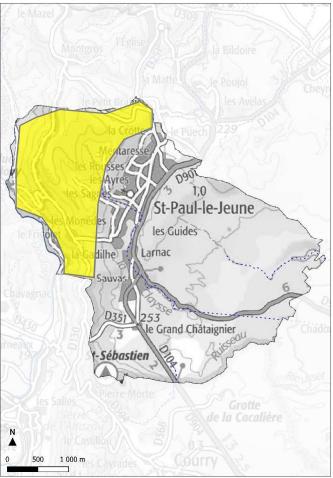


- **Quelques espèces de la flore des milieux ouverts et semi-ouverts**

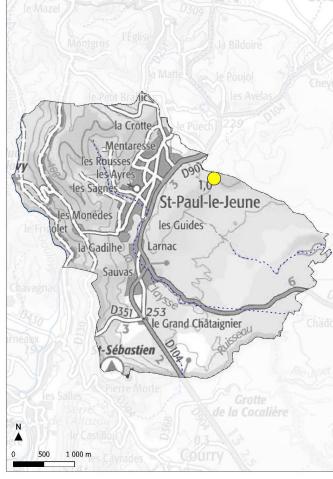
Cytinet (<i>Cytinus hypocistis</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 4 à 10 cm	Floraison: avril à juin	
 © P. Gourdin  © J. Laignel	<p>Seule représentante européenne d'une famille de plantes tropicales, les Rafflésiacées, le cytinet est également la seule plante endoparasite d'Europe. Elle se forme en une masse de filaments à l'intérieur des tissus d'autres plantes, les Cistes à fleurs blanches, et est invisible jusqu'à la floraison. Ceci lui permet d'assurer la dispersion de ses graines.</p> <p>D'avril à juin, les fleurs jaunes et écailleuses éclosent au bout d'une courte tige depuis les racines de la plante hôte. Dépourvue de chlorophylle, elle puise ses ressources dans la sève du Ciste de Montpellier ou du Ciste à feuilles de sauge. Sa répartition est assez large en Europe, mais globalement concentrée sur le pourtour méditerranéen en Espagne, sud de la France et Nord de l'Afrique. Cette espèce est classée vulnérable en Rhône-Alpes.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/94079

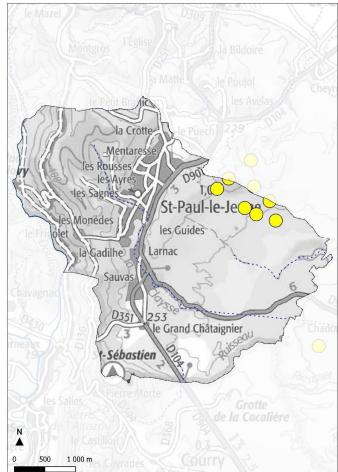
Genêt scorpion (<i>Genista scorpius</i>)		Espèce commune
Taille : 1 à 2 m	Floraison: mars à mai	
 © P. Rouveyrol	<p>Le Genêt scorpion est un arbrisseau mesurant 1,5 à 2m de hauteur. Fréquent dans les garrigues, il se reconnaît à ses fleurs jaune vif et ses épines acérées. Ces dernières lui permettent de repousser la dent du mouton ou de tout autre phytophage. Elles lui valent d'ailleurs son nom qui fait allusion aux piqûres inflammatoires qu'elles infligent.</p> <p>Il fleurit d'avril à mai, et ses fleurs jaunes laissent ensuite place aux fruits en gousses d'abord vertes puis brunes en fin d'été. Ces dernières explosent ensuite en un craquement sec propulsant les graines à plusieurs mètres. Comme les autres membres de sa famille, les Fabacées, cette plante a la capacité de s'associer avec une bactérie qui lui permet de capter l'azote atmosphérique et donc de s'installer sur des sols pauvres. Pour résister à la sécheresse de l'été, le Genêt perd ses feuilles après la floraison, la chlorophylle contenue dans sa tige verte l'aide cependant à résister jusqu'au printemps d'après.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/99815

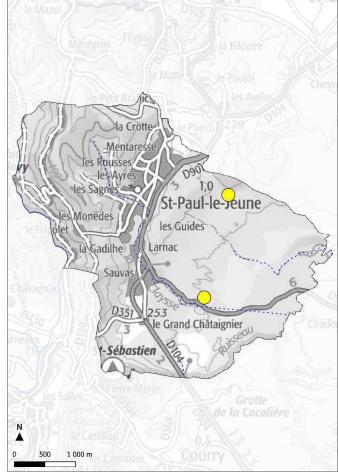
Pistoloche (<i>Aristolochia pistolochia</i>)		Espèce commune
Taille : 10 à 40 cm	Floraison: avril à mai	
 © P. Rouveyrol	<p>Cette petite plante herbacée typiquement méditerranéenne, pousse dans des milieux ouverts secs et arides.</p> <p>Ses fleurs, brunâtres à maturité, sont caractéristiques avec leur forme de trompe enflée coiffée d'un couvercle. Ses feuilles sont vertes, triangulaires, dentées et sans pétiole.</p> <p>L'espèce est assez commune mais elle est très recherchée par les naturalistes car un papillon protégé, la Proserpine, dépend fortement de sa présence. Il pond ses œufs sur la plante et ses Chenilles s'en nourrissent.</p> <p>Bien que cette espèce ne soit pas protégée, elle constitue un enjeu fort pour le Parc National des Cévennes (en lien avec la présence de la Proserpine sur la commune).</p> <p>Sa cartographie est incomplète sur la commune. Elle est probablement présente sur une grande partie de la zone calcaire.</p>	 Fiche espèce https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/83791

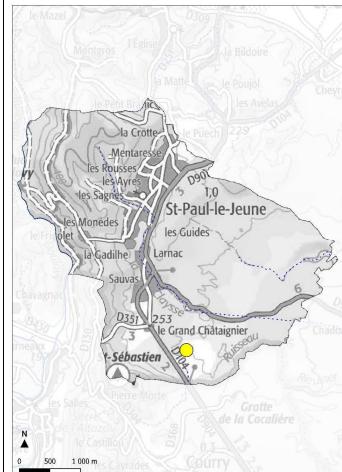
Ciste de Pouzolz (<i>Cistus pouzolzii</i>)		Espèce protégée et endémique
Taille : 30 à 100cm	Floraison: mai à début juin	
 © JMM / www.pharmatur.com	<p>Ce ciste a été découvert par M. « De Pouzolz », un botaniste qui réalisa l'inventaire de la Flore du Gard au milieu du 19^{ème} siècle. Il s'agit d'une espèce endémique des Cévennes issue de l'hybridation de deux cistes communs en garrigues mais très rares en Cévennes : le Ciste de Montpellier et le Ciste cotonneux. C'est un petit arbuste aux feuilles glauques (vert-gris) légèrement cotonneuses et surtout étroites et ondulées (comme le ciste de Montpellier).</p> <p>On le trouve à la lisière des pinèdes ou des maquis sur silice, sur des pentes chaudes ou crêtes à ambiance méditerranéenne marquée (Arbousier, Bruyère arborescente, Ciste à feuilles de sauge).</p> <p>Ses fleurs blanches représentent un défi pour le photographe car elles ne durent que quelques heures. Le moindre souffle d'air fait tomber les pétales. C'est une plante favorisée par les opérations de débroussaillage aux abords de la voirie et des habitations.</p> <p>Elle est protégée mais peu menacée en Cévennes. Le PNC concentre avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche l'essentiel de son aire de répartition dans le monde.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/91708

- Quelques espèces de la faune des milieux ouverts et semi-ouverts

Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)		Espèce protégée
Taille : 11,5 à 14 cm	Observation : toute l'année	
 © J. Laignel	<p>Son nom d'origine provençale, « Pitchou », fait référence à la taille menue de ce passereau.</p> <p>Le mâle a la tête de couleur gris-ardoise, avec le tour de l'œil rouge vif. Son ventre est d'un marron tirant vers le rouge vineux. La femelle est plus claire. Cette fauvette est aussi reconnaissable à sa longue queue.</p> <p>Son chant, ressemblant un peu à celui du Tarier pâtre, peut s'entendre toute l'année. Landes et broussailles sont ses habitats de prédilection. Essentiellement insectivore, elle y trouve sa nourriture ; coléoptères, vers, chenilles, papillons... Les araignées, abondantes entre les buissons épineux, sont une bonne alternative en hiver. Elle n'exclue cependant pas quelques graines et fruits pendant l'automne et l'hiver.</p> <p>Cette espèce, concentrée dans la péninsule ibérique, voit ses habitats décliner. Elle est classée vulnérable en Europe et à surveiller en France.</p>	 Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/4221

Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>)		Espèce protégée
Taille : 3,5 à 5cm	Observation : Mars à mai	
 <p>© Damien Combrisson Parc national des Ecrins</p>	<p>La Proserpine est un papillon strictement méditerranéen qui s'observe dans garrigues sèches et caillouteuses depuis le Roussillon jusqu'aux Hautes-Alpes.</p> <p>L'adulte est facilement reconnaissable à son motif très contrasté associant des couleurs crème, noire, blanche et surtout à la présence de taches rouges/orangées sur les quatre ailes (la Diane, autre papillon patrimonial présent sur la commune, ne comporte qu'une tache rouge sur chaque aile antérieure).</p> <p>La Proserpine vole de mars à juin et pond ses œufs presque exclusivement sur les aristoloches (cf. encart sur <i>Aristolochia pistolochia</i>).</p> <p>La présence de l'espèce a été confirmée par 5 observations communiquées par la LPO Ardèche (E. Véricel) mais sa répartition est probablement plus large sur la commune.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/8268</p>

Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)		Espèce protégée
Taille : 50 à 70 cm	Observation : Mars à octobre	
  <p>© Marc Corail et Damien Combrisson - Parc national des Ecrins</p>	<p>Le Lézard ocellé est le plus grand lézard d'Europe.</p> <p>Il ne doit pas être confondu avec le Lézard vert occidental, plus répandu, dont la taille est sensiblement plus petite (30-40 cm de longueur) et qui n'a pas de gros ocelle bleu sur les flancs.</p> <p>En France, il est présent en zone méditerranéenne, sur les causses du Lot et le long du littoral atlantique (au nord jusqu'à l'île d'Oléron).</p> <p>Souvent très farouche, il vit dans des milieux secs et ouverts (pelouses, garrigues et maquis clairs, vergers...) pourvus d'abris en réseaux et de zones dégagées (places d'ensoleillement).</p> <p>Son régime alimentaire est composé d'invertébrés, et peut inclure de petits fruits.</p> <p>La régression du Lézard ocellé en France est liée à la perte et à la dégradation de ses habitats. L'étalement urbain et la création de routes fragmentent son aire de présence. L'espèce pâtit aussi de la diminution des populations de lapin de garenne dont il occupe les terriers.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/79273</p>

Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)		Espèce protégée
Taille : 17cm	Observation : juin à septembre	
 <p>© Bruno Descaves - Parc national des Cévennes</p>	<p>Ses 17cm de long en font la plus grande sauterelle d'Europe.</p> <p>Généralement d'un beau vert moyen garnie d'une bande latérale blanc rosé, on en trouve aussi des grises avec une bande jaune pâle. Elle a de longues pattes robustes mais ne saute que très rarement et ne possède pas d'organe de vol.</p> <p>Elle se déplace lentement tel un phasme et possède une capacité d'immobilisation réflexe. Si on la touche, elle se fige pendant quelques minutes.</p> <p>Elle se nourrit d'autres sauterelles et aurait même une tendance au cannibalisme. Les garrigues et autres milieux ouverts et chauds sont son territoire.</p> <p>Les adultes s'observent entre juin et septembre. Aucun mâle n'a jamais été trouvé pour cette espèce qui se reproduit probablement par parthénogénèse.</p> <p>Cette grande sauterelle est protégée en France et vulnérable au niveau mondial. Le trafic routier constitue sa principale menace.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/65680</p>

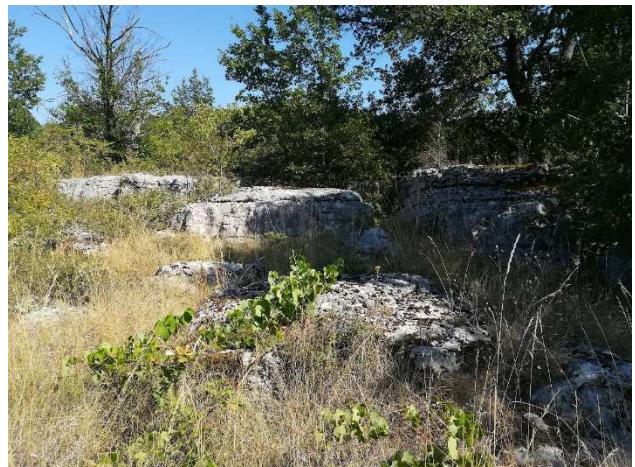
2.5 Les milieux rocheux et souterrains

Les milieux rocheux et souterrains sont une forte caractéristique de la commune.

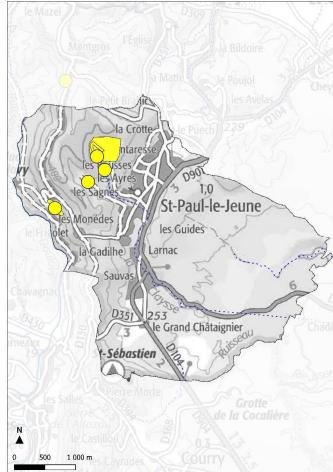
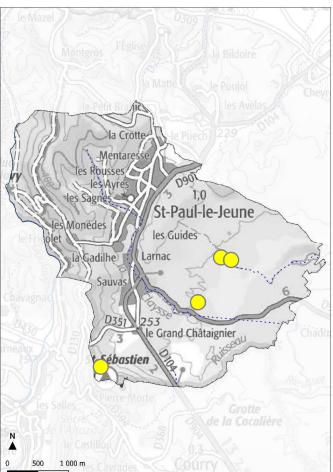
Les grottes sont nombreuses (une dizaine) et constituent un habitat précieux pour les espèces cavernicoles comme la chauve-souris et certains insectes.

La partie calcaire et karstique du territoire accueille même des rivières souterraines qui sont bien préservées pour le moment. La Goule de Sauvages est un exemple emblématique. D'une manière plus diffuse, cette partie de la commune comporte des affleurements, des chaos et des éboulis rocheux donc une bonne partie est cachée dans les sous-bois.

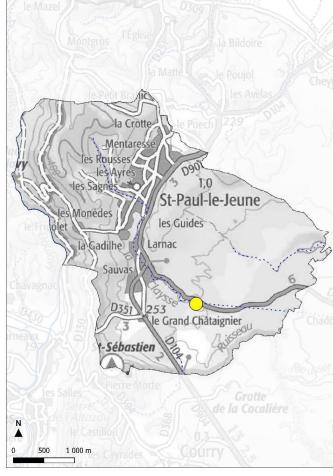
Enfin, dans sa partie marneuse et gréseuse (nord, nord-ouest), la commune recèle des suintements et des sources qui s'écoulent sur la roche et peuvent héberger des espèces très particulières.

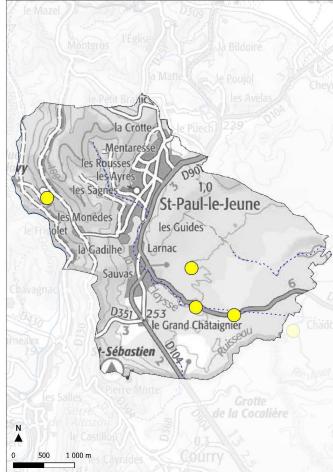


- **Quelques plantes des milieux rocheux**

Dryoptéris des Cévennes (<i>Dryopteris ardechensis</i>)		Especie patrimoniale et endémique
Taille : 50 à 80 cm	Observation : toute l'année	
 <p>© Jean-Pierre Malafosse - Parc national des Cévennes</p>	<p>La Dryoptéris des Cévennes ou Dryopteris d'Ardeche tient son nom de son aire de répartition très restreinte (Ardèche, Gard et Lozère).</p> <p>Elle n'a été découverte qu'en 1979 et serait le fruit d'une hybridation entre la Dryoptéris affine et la Dryopteris tyrrhénienne, une espèce protégée et quasi disparue en France métropolitaine.</p> <p>C'est une fougère qui pousse souvent au pied des barres rocheuses ou de vieilles murettes, en fond de vallée ou sur des versants pas trop exposés à la sécheresse.</p> <p>Ses grandes feuilles sont constituées en touffes assez denses de 50 à 80 cm de longueur. Son limbe (partie foliacée de la feuille) se distingue par la forme triangulaire.</p> <p>Elle est classée vulnérable sur les listes rouges des espèces menacées au niveau national et en Rhône-Alpes, ce qui signifie qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage dans un avenir proche.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/95550</p>
Centranthe de Lecoq (<i>Centranthus lecoqii</i>)		Especie patrimoniale
 <p>© Vachiclus Wikimedia commons</p>	<p>Taille : 30cm à 1m</p> <p>Floraison: mai à juin</p> <p>Le Centranthe de Lecoq est une belle plante vivace de la famille des Caprifoliacées.</p> <p>Ses feuilles sont étroites et opposées et ses fleurs roses apparaissent entre mai et juillet. Sa cousine, la Valériane rouge ou Centranthe rouge est plus commune. Elle lui ressemble beaucoup mais les fleurs de la Centranthe de Lecoq sont plus claires et ses feuilles plus fines.</p> <p>Endémique de l'Ouest de la Méditerranée, on la retrouve dans la moitié Nord de l'Espagne, le Sud de la France et en Andorre.</p> <p>C'est une espèce caractéristique des éboulis méditerranéens qui s'observe souvent en Ardèche méridionale sur des parois verticales.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/89884</p>

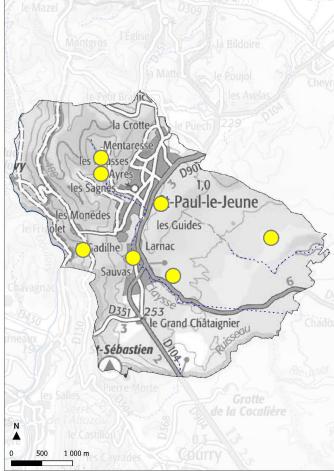
- Quelques espèces de la faune des milieux rocheux et souterrains ;

<i>Diaprysius fagei</i>		Espèce patrimoniale
Taille : 3,2mm	Observation: toute l'année	
	<p>Cet insecte est le seul coléoptère endémique du bois Païolive et de sa périphérie.</p> <p>Jamais trouvé en dehors des grottes, il vit exclusivement en milieu souterrain, on le dit Troglobie terrestre et cavernicole. C'est un organisme saprophage, autrement dit qui se nourrit de matière en décomposition.</p> <p>Comme beaucoup d'espèces qui vivent dans les milieux souterrains, ses yeux ne sont pas très développés et ses couleurs non plus, pas besoin de voir ni d'être vu.</p> <p>Il est de couleur brun clair et très velu. On le trouve uniquement dans le Sud-Ouest du département à la limite entre le Gard et l'Ardèche.</p> <p>Il a notamment été observé dans la Goule de Sauvas à Saint-Paul-le-Jeune.</p>	

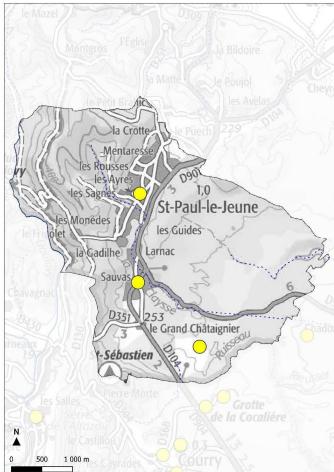
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 41 à 58 mm	Observation : toute l'année	
 © François Schwaab	<p>Comme leur nom l'indique, les chauves-souris du genre « Plécotus » sont reconnaissables à leurs très grandes oreilles caractéristiques (la distinction avec l'Oreillard roux nécessite une observation plus détaillée).</p> <p>Cette chauve-souris au pelage gris vit la nuit et, comme toutes les espèces européennes, est insectivore. Elle chasse principalement en milieu boisé en utilisant son sonar. Les grottes sont, pour elle, une zone de repos ponctuel, de rencontre de congénères ou encore un gîte d'hibernation.</p> <p>Dans les milieux souterrains, le guano des chauves-souris constitue l'un des seuls apports de matière organique et conditionne la vie de beaucoup d'espèces de champignons ou d'insectes.</p> <p>Comme les autres espèces de chauve-souris, elle est protégée en France et peut être impactée par les pratiques sylvicoles intensives, l'effondrement des populations d'insectes ou le dérangement.</p>	 Fiche espèce https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60527

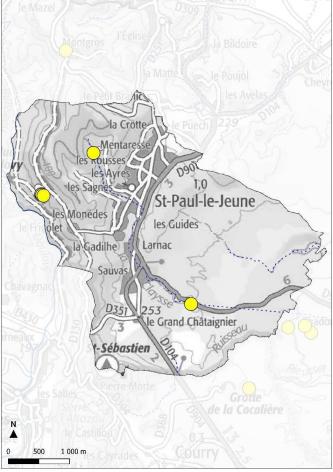
2.6 Village, milieux urbanisés ou aménagés

- Une espèce de la flore des milieux aménagés ou urbanisés

Capillaire des murailles (<i>Asplenium trichomanes</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 10 à 20 cm	Floraison : toute l'année	
 <p>© P. Gourdain</p>	<p>Le nom de cette petite fougère (capillaire) vient de son port rappelant une chevelure. En effet, elle présente un axe ou « rachis » fin d'un noir luisant. On l'appelle aussi la Doradille des murailles.</p> <p>Ces feuilles ou frondes sont de petites tailles, ovales à bords crénelés. La plante s'observe en petites touffes élégantes et pousse dans les fissures de rochers et les pentes de talus.</p> <p>Hors des milieux naturels, elle se développe également sur les murs et murets. Elle affectionne particulièrement les lieux ombragés, c'est pourquoi elle se trouve dans les creux et interstices les plus insolites.</p> <p>Cette plante est présente un peu sur tout le territoire communal.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/84534</p>

- Quelques espèces de la faune des milieux aménagés ou urbanisés

Martinet noir (<i>Apus apus</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 42 à 48 cm	Observation : mars à septembre	
 <p>© Pascal Saulay - Parc national des Ecrins</p>	<p>Cette espèce se distingue aisément des hirondelles par ses ailes en forme de fauille, son corps plus effilé et plus grand, une coloration générale presque entièrement noire.</p> <p>Le Martinet noir ne se pose qu'au moment de la reproduction. Les adultes volent donc jusqu'à 10 mois par an alors que les jeunes passeront deux ans dans les airs suite à leur premier envol.</p> <p>Le nid est construit dans un trou de mur, essentiellement dans les villes et les villages.</p> <p>Les couples sont généralement fidèles à leur nid qu'ils réutilisent chaque année. La femelle pond deux ou trois œufs qui sont couvés pendant 18 à 21 jours. Mâle et femelle se partagent la période de couvaison et se relaient. Les jeunes quittent le nid après une longue période de 39 à 42 jours.</p> <p>En France, les populations sont en régression, vraisemblablement en raison de la raréfaction de ses proies éliminées par les pesticides. L'espèce est depuis 2016 inscrite dans la catégorie « quasi menacée » de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3551</p>

Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 3,7 à 4,5 cm	Observation : toute l'année	
 <p>© Régis Descamps - Parc national des Cévennes</p>	<p>Les Rhinolophes se reconnaissent facilement à leur museau constitué d'une feuille nasale en forme de fer à cheval.</p> <p>Le Petit rhinolophe se distingue facilement à son petit gabarit. On dit qu'il fait le poids d'un sucre. C'est une espèce anthropophile car les colonies de reproduction sont presque exclusivement localisées dans des constructions humaines.</p> <p>Comme toutes les chauves-souris de France, le petit Rhinolophe est insectivore. Il chasse essentiellement dans les haies et en lisière de forêts où il capture ses proies jusque sur les feuilles des arbres.</p> <p>Ces animaux pâtissent de la fermeture des caves et des greniers mais aussi du traitement chimique des charpentes qui les intoxiquent. Des actions simples comme la mise en place de « chiroptères » peuvent permettre leur maintien dans les centres des villages.</p>	 <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60313</p>

Grand paon de nuit (<i>Saturnia pyri</i>)		Espèce patrimoniale
Taille : 10 à 20 cm	Observation de l'adulte : mars à juin	
 <p>© Entomolo – Wikimedia commons</p>  <p>© Assianir – wikimedia commons</p>	<p>L'envergure remarquable du mâle (jusqu'à 20 cm) en fait le plus grand papillon d'Europe.</p> <p>Il doit son nom aux cercles de couleur (« ocelles »), sur ses quatre ailes, qui rappellent l'ornementation des plumes de la queue des paons. Le mâle est muni d'antennes très développées qui lui permettent de détecter les phéromones émises par les femelles à plusieurs kilomètres.</p> <p>La chenille est aussi remarquable par sa très grande taille, ses couleurs et ses longues soies noires émergeant de petites protubérances bleu turquoise. Ses plantes nourricières sont des arbres fruitiers et forestiers (amandier, aubépine, prunellier, cerisier, frêne...).</p> <p>L'adulte ne s'alimente pas (il ne possède pas de trompe), d'où une durée de vie réduite, environ une semaine, temps uniquement dévolu à la reproduction.</p> <p>Ses populations ont nettement régressé dans certaines régions en raison de l'utilisation de pesticides, de l'aménagement des territoires et de la pollution lumineuse.</p>	<p>Témoignages oraux mais aucune donnée localisée disponible</p>  <p>Espèce à rechercher !</p> <p>Fiche espèce : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/54713</p>

Analyse globale des enjeux

1. Connaissance de la biodiversité : où en sommes-nous ?

• Connaissance globale et par groupe

L'ABC a permis une amélioration significative de la connaissance. Pour évaluer son niveau, il est intéressant de comparer le nombre d'espèces inventoriées à des références comme la liste du territoire métropolitain. Il ne s'agit cependant que d'éléments « indicatifs » qui doivent être confrontés aux avis d'experts connaissant les cortèges d'espèces possibles sur le territoire.

Cette analyse montre qu'une partie des groupes bénéficie d'un bon niveau de connaissance : la flore vasculaire, les lichens ainsi que les amphibiens et les chauves-souris.

Enfin, la connaissance de certains groupes mériterait d'être approfondie. Il s'agit globalement de la faune invertébrée. Certains ordres d'insectes comme les lépidoptères, les odonates, les coléoptères pourraient faire l'objet d'inventaires complémentaires, les compétences naturalistes étant présentes sur le territoire.

Ce n'est pas le cas pour d'autres groupes pour lesquels les experts sont difficiles à trouver et à mobiliser.

• La répartition géographique des observations

Pour étudier la répartition des connaissances et la « pression d'observation » sur un territoire, nous avons comptabilisé le nombre d'observations collectées par unité de surface. La commune a été virtuellement découpée en 23 carrés d'un kilomètre de côté.

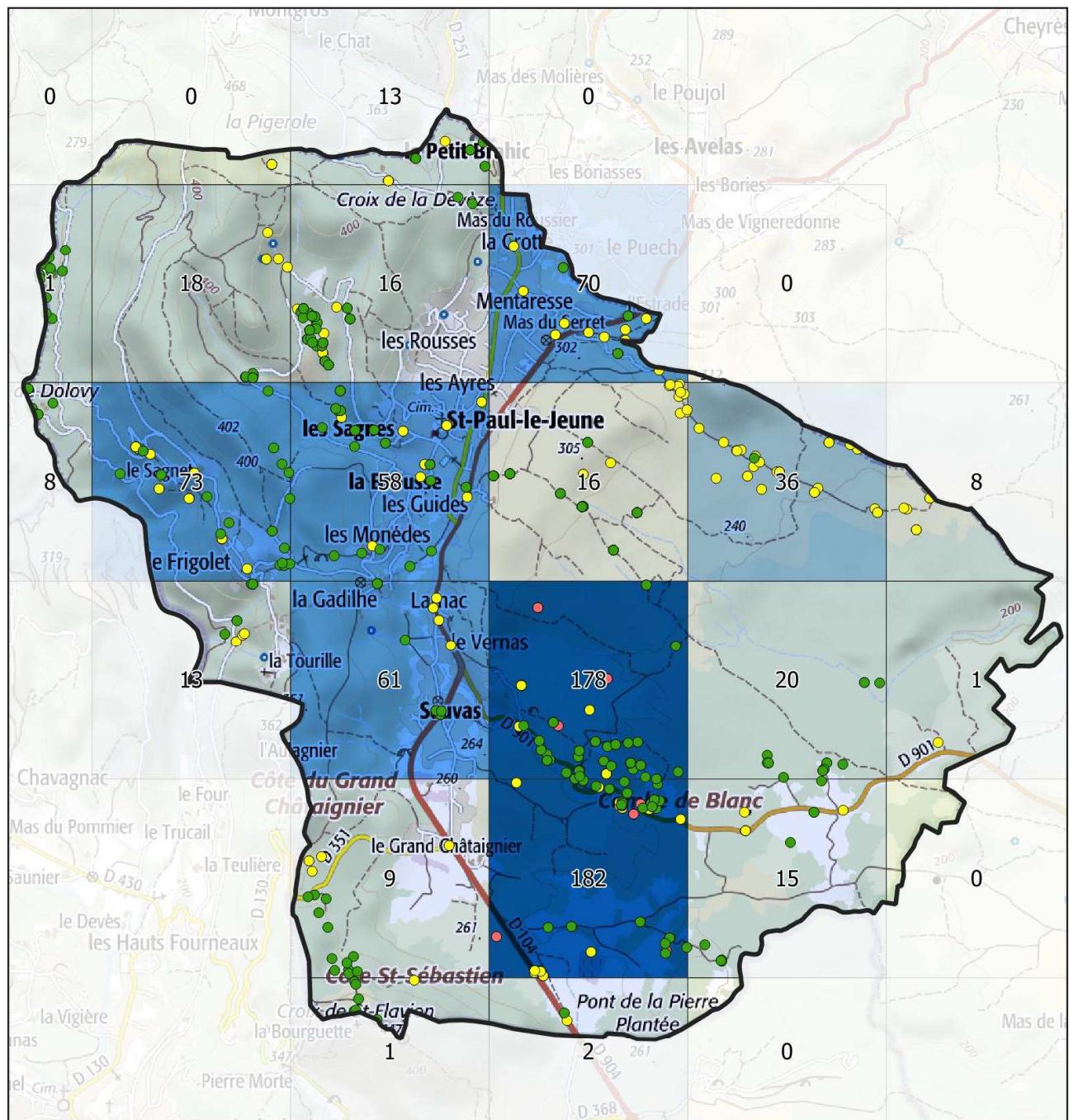
Les prospections menées durant l'ABC ont permis de visiter des mailles vides et d'améliorer la connaissance des secteurs les moins renseignés (dans la limite de leur accessibilité).

Au terme de la démarche, toutes les mailles sauf une disposent d'au moins une donnée naturaliste. En outre, 4 mailles dépassent les 50 observations pour la faune et 2 pour la flore.

Groupes		Nombre d'espèces inventoriées	Espèces en France	Niveau de connaissance estimé %	Remarques
Faune invertébrée	Arachnides	3	3539	0,1	La reconnaissance d'espèces pour ce groupe nécessite des compétences difficiles à mobiliser (voir l'association Païolive).
	Crustacés	2	1008	0,2	Le niveau de connaissance est faible mais des données sur les crustacés d'eau douce pourraient être récupérées auprès de la fédération de pêche ou de l'OFB (suivis écrevisses, IBGN...). Très peu d'acteurs sont capables d'identifier les cloportes
	Diptères (mouches)	4	8904	0,0	
	Hyménoptères (guêpes, abeilles, fourmis)	23	8710	0,3	
	Mantidés (Mantes)	3	8	37,5	
	Névroptères (chrysopes, fourmillions...)	4	177	2,3	
	Orthoptères (criquets, grillons, sauterelles)	39	220	16,2	Toutes les espèces ne pouvant être présentes sur le territoire, le niveau de connaissance est jugé moyen à bon (<u>presque la moitié des espèces connues dans le PNC</u>). La commune présente un potentiel important.

Groupes		Nombre d'espèces inventoriées	Espèces en France	Niveau de connaissance estimé %	Remarques
	Lépidoptères (Papillons)	74	5725 (dont 260 de jour)	1,0	Pour les papillons de jours, le niveau est plutôt moyen avec 35 espèces connues. Il est, en revanche, <u>très faible, pour les papillons de nuit, un groupe nettement sous étudié.</u>
	Coléoptères	49	11 583	0,3	Un des groupes les plus vastes mais les compétences sont présentes sur le territoire (association Païolive) donc la connaissance pourrait donc être largement améliorée à l'avenir.
	Odonates (libellules, demoiselles...)	6	104	5,8	La connaissance est faible mais la diversité des milieux aquatiques est limitée sur la commune. Des investigations ciblées pourraient permettre de compléter la liste assez facilement.
Faune vertébrée	Amphibiens	6	50	16,0	Une sortie spécifique organisée pendant l'ABC a permis d'améliorer les connaissances. La marge de progression est faible.
	Chauve-souris	14	36	27,8	La commune héberge une certaine quantité de grottes, les espèces présentes sur la commune sont connues depuis un certain temps.
	Mammifères (hors chauve-souris)	5	144	3,5	Les micromammifères sont sous-étudiés. Les grands mammifères eux sont probablement tous identifiés.
	Oiseaux	69	655	10,8	La compétence est présente sur le territoire, la connaissance pourrait donc être améliorée à l'avenir (distinguer les espèces nicheuses).
	Poissons	5	119	0,8	Toutes les données n'ont pas pu être récupérées mais la Fédération départementale de pêche de a réalisé des prospections sur le Doulovy. Quelques espèces complémentaires pourraient éventuellement être notées dans la Claysse (en plus du Chevesne) mais le potentiel reste faible.
	Reptiles	9	65	13,8	Une marge de progression existe mais reste faible
Fonge	Lichens	102	3386	1,3	Ce taxon est bien connu grâce au travail de l'association Païolive qui a mobilisé des experts sur le territoire (sur les chênaies du Sud). Ce groupe présente encore un potentiel.
	Champignons	4	22618	0,0	Les connaissances pourraient être grandement améliorées car l'expertise semble être présente sur le territoire (association Païolive).
Flore vasculaire	Hépatiques, Anthocérotes	27	330	7,6	L'implication du CBNMC avant et pendant l'ABC a permis de développer une bonne connaissance de ces groupes.
	Mousses	152	1009	13,9	
	Plantes à fleurs / arbres feuillus	960	8898	11,4	
	Conifères	8	85	9,4	
	Fougères	33	203	17,7	

Commune de Saint-Paul-le-Jeune
Nombre d'observations de "FAUNE" au terme de l'ABC



Chronologie des observations :

- Après janvier 2019 (ABC)
 - De 2000 à 2018
 - Avant 2000

Nombre d'observations par maille (1km^2) :

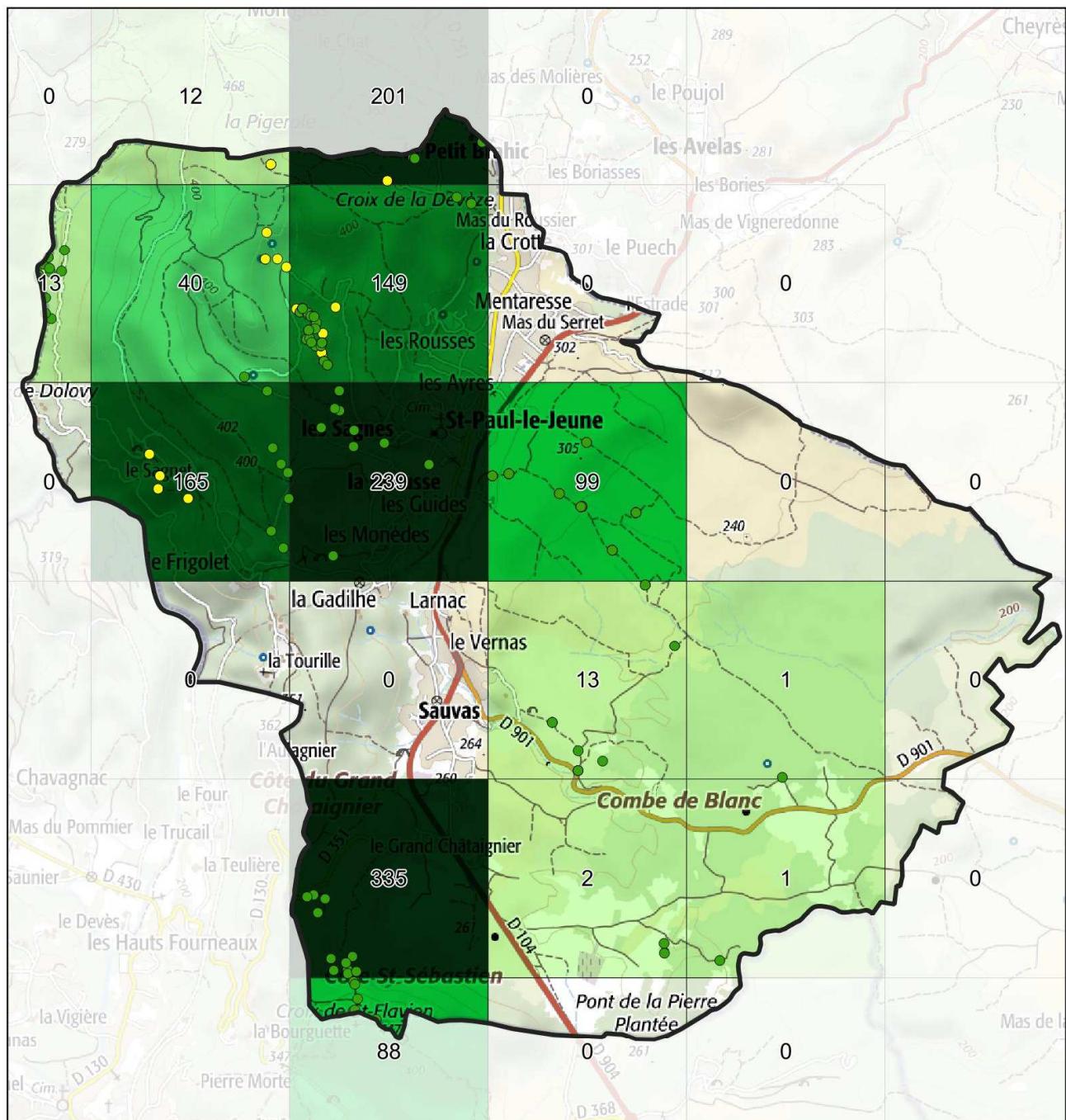
Aucune observation



0 0,5 1 km

N

Commune de Saint-Paul-le-Jeune
Nombre d'observations de "FLORE et CHAMPIGNONS"
au terme de l'ABC



Chronologie des observations :

- Après janvier 2019 (ABC)
 - De 2000 à 2018
 - Avant 2000

Nombre d'observations par maille (1 km²) :

Aucune observation



N

0 0,5 1 km

2. Les espèces et les habitats à enjeux

• Les espèces d'intérêt patrimonial

La commune accueille un grand nombre d'espèces protégées, rares ou menacées.

Concernant la flore et la fonge (champignons), 13 espèces bénéficient d'un statut de protection réglementaire (au niveau régional, national ou européen).

De même, 40 espèces sont considérées comme menacées (Statuts CR, EN et VU selon les listes rouges Europe, France, Région) et 22 sont à fort enjeu de conservation pour le Parc National.

Ces dernières ne sont pas toujours protégées mais peuvent être particulièrement menacées sur le territoire ou y comporter une grande partie de leurs effectifs français.

Groupes floristiques	Espèces protégées	Espèces menacées	Enjeu pour le PNC
Angiospermes	10	34	20
Gymnospermes		1	
Mousses		3	
Ptéridophytes	3	2	2
Total	13	40	22

Concernant la faune, 74 espèces bénéficient d'un statut de protection réglementaire (au niveau régional, national ou européen), 8 sont menacées et 26 sont à enjeux pour le Parc National.

Groupes faunistiques	Espèces protégées	Espèces menacées	Enjeu pour le PNC
Amphibiens	6		
Insectes	3		6
Mammifères	9	2	3
Oiseaux	47	5	14
Reptiles	9	1	3
Total	74	8	26

Il convient de garder à l'esprit que certaines de ces espèces ne sont que de passage sur le territoire. Pour les oiseaux, en particulier, seules les espèces qui nichent sur la commune ont été comptabilisées.

L'analyse géographique des observations d'espèces patrimoniales permet d'identifier plusieurs secteurs qui concentrent des enjeux :

- les ruisseaux et vallons humides

Trois ruisseaux semblent concentrer des enjeux sur la commune à la fois d'un point de vue biodiversité mais également pour la ressource en eau. Il s'agit des ruisseaux du **Doulovy**, des **Champvals**, de la **Claysse** et des zones humides qui leurs sont associées (sources, suintements, tourbières). Des espèces patrimoniales et protégées y sont présentes notamment l'Ecrevisse à pattes blanches, la Salamandre tachetée, le Pélodyte ponctué ou encore la Rainette méridionale. Ces zones sont intéressantes aussi d'un point de vue botanique: Dryopteris des Cévennes, Rossolis à feuilles rondes ...

Sont également à signaler les nombreuses **mares et lavognes** dont l'inventaire est encore incomplet. Ce réseau offre des accès ponctuels à l'eau et/ou des milieux de vie pour de nombreuses espèces (Triton palmé, libellules, mammifères...).

- le secteur de pelouses et de landes à l'est

Les **milieux ouverts et semi ouverts** hébergent une biodiversité bien spécifique. Sur les pelouses et landes sèches, vivent ou chassent de nombreux oiseaux et insectes en interaction avec une flore adaptée aux milieux arides (Lézard ocellé, Diane, Proserpine, Circaète Jean-Leblanc pour la faune. Aristolochie pistoloche, Orpin rougeâtre pour la flore).

- les forêts de pins

Le nord-ouest de la commune est largement recouvert de résineux (Pin maritime, Pin sylvestre) dans lesquels se glisse l'emblématique **Pin de Salzmann**. Ces boisements manquent parfois de diversité mais peuvent accueillir un sous-bois intéressant. Leur intérêt devrait se développer avec le temps et l'âge des arbres (apparition de cavités, bois mort sur pied et au sol, arrivée d'essences spontanées...).

- les boisements anciens

Quelques **boisements feuillus** clairsemés situés au sud-est de la commune sont **anciens** et susceptibles d'héberger une biodiversité particulière. La présence du Lucane Cerf-volant, insecte saproxylique inféodé aux vieux arbres et aux arbres morts pourrait signaler un enjeu à confirmer pour ces boisements.

- les milieux souterrains

La commune de Saint-Paul-le-Jeune ne manque pas de grottes et de **milieux souterrains** divers tels que la **grotte de Champvals** ou encore la **Goule de Sauvas**. Chauves-souris et insectes cavernicoles y vivent, s'y reproduisent et forment ainsi des écosystèmes particuliers et fragiles.

Tableau 1: Liste des espèces à fort enjeu patrimonial présentes sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune

Groupe taxonomique	Nom français	Dernière observation	Espèce protégée	Espèce menacée	Enjeu PNC
Angiospermes	Silène à fleurs vertes	2020	Oui	CR (LRR)	Très fort
Angiospermes	Spiranthe d'été	2020	Oui	EN (LRR)	Très fort
Angiospermes	Halimium faux Alysson	1974	Oui		Très fort
Angiospermes	Ciste de Pouzolz	2022	Oui		Très fort
Angiospermes	Pistoloche	2021			Très fort
Angiospermes	Brunelle à feuilles d'hysope	2021			Très fort
Angiospermes	Ail jaune	1925			Très fort
Angiospermes	Astragale pourpre	1925			Très fort
Angiospermes	Séneçon de Gérard	1925			Très fort
Angiospermes	Aster à trois nervures	2021			Très fort
Angiospermes	Centenille naine	2019		EN (LRR)	Fort
Angiospermes	Hélianthème à bouquets, Hélianthème en ombelle	1974	Oui	VU (LRR)	Fort
Angiospermes	Rossolis à feuilles rondes	2009	Oui		Fort
Angiospermes	Sérapias langue, Sérapias à languette	2020			Fort
Angiospermes	Scirpe sétacé, Isolépis sétacé	2007			Fort
Angiospermes	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée	2008			Fort
Angiospermes	Lotier grêle, Lotier à gousses très étroites	2001			Fort
Angiospermes	Lin raide, Lin droit	2020			Fort
Angiospermes	Euphorbe de Duval, Euphorbe du Roussillon	1990			Fort
Angiospermes	Orchis de Provence	2022	Oui		
Angiospermes	Aspérule des champs, Petite Râpette	1987		CR (LRR)	
Angiospermes	Centaurée de Salamanque, Microlonque de Salamanque	2012		CR (LRR)	
Angiospermes	Passerage hérisseé	2020		EN (LRR)	
Angiospermes	Tordyle à larges feuilles, Caucalis à feuilles larges	1880		EN (LRR)	
Angiospermes	Mouron délicat	2020		EN (LRR)	
Angiospermes	Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc en tête	2020		EN (LRR)	
Angiospermes	Orobanche grenieri F.W.Schultz, 1846	1927		EN (LRR)	
Angiospermes	Psilure, Psilurus aristé	2020		EN (LRR)	
Angiospermes	Échinaire à têtes	1925		EN (LRR)	
Angiospermes	Laîche à style bulbiforme	2009		EN (LRR)	
Angiospermes	Érodium acaule	1914		EN (LRR)	
Angiospermes	Spéculaire miroir de Vénus, Miroir de Vénus hybride, Spéculaire hybride, Petite Spéculaire	2020		EN (LRR)	
Angiospermes	Fléole des sables	1925		EN (LRR)	
Angiospermes	Radiole faux-lin, Radiole, Faux lin	2002		EN (LRR)	
Angiospermes	Laîche appauvrie, Laîche à épis grêles et peu fournis	2020	Oui	VU (LRR)	
Angiospermes	Vesce de Poméranie, Vesce de Cassubie, Vesce cassubique	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Scandix d'Espagne	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Picride pauciflore, Picride à fleurs peu nombreuses	2011		VU (LRR)	
Angiospermes	Pois élevé	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Colchique à longues feuilles	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Polygale de Montpellier, Polygala de Montpellier	2021		VU (LRR)	
Angiospermes	Orpin rougeâtre, Sébum rougeâtre	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Ornithogale de Narbonne	2020		VU (LRR)	
Angiospermes	Lupin réticulé, Lupin bleu	1925		VU (LRR)	
Angiospermes	Orobanche des genêts, Orobanche du Genêt	2001		VU (LRR)	
Angiospermes	Pois cultivé	1984		VU (LRR)	
Angiospermes	Trèfle écaillieux	1925		VU (LRR)	

Groupe taxonomique	Nom français	Dernière observation	Espèce protégée	Espèce menacée	Enjeu PNC
Gymnospermes	Pin de Salzmann	2020		EN (LRR)	
Ptéridophytes	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2007	Oui	EN (LRR)	Très fort
Ptéridophytes	Dryoptéris des Cévennes, Dryoptéris d'Ardèche	2021		VU (LRR)	Très fort
Insectes	Grande cétoine bleue	2020	Oui	CR (LRR)	Très fort
Insectes	Lucane, Lucane cerf-volant	2020			Fort
Insectes	Diane (La), Thaïs (La)	2021	Oui		Très fort
Insectes	Proserpine (La), Thaïs écarlate (La), Proserpine d'Honorat (La)	2016	Oui		Très fort
Insectes	Magicienne dentelée, Langouste de Provence, Saga aux longues pattes	2020	Oui		Très fort
Insectes	Échancré (L'), Libythée du Micocoulier (La), Échancrée (L'), Libithée (La)	2019			Très fort
Insectes	Ocellé rubané (Le), Tityre (Le), Titire (Le)	2019			Fort
Mammifères	Grand rhinolophe	2021	Oui	EN (LRR)	Très fort
Mammifères	Petit rhinolophe	2021	Oui		Très fort
Mammifères	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	2019	Oui	VU (LRE)	Fort
Oiseaux	Gobemouche noir	2020	Oui	VU (LRN)	Très fort
Oiseaux	Moineau friquet	2020	Oui	EN (LRN)	Très fort
Oiseaux	Milan royal	2019	Oui		Très fort
Oiseaux	Fauvette orphée	2014	Oui		Très fort
Oiseaux	Hibou petit-duc, Petit-duc scops	2020	Oui		Très fort
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	2021	Oui		Très fort
Oiseaux	Traquet motteux	2020	Oui		Très fort
Oiseaux	Fauvette pitchou	2016	Oui	EN (LRN)	Fort
Oiseaux	Bruant jaune	2020	Oui		Fort
Oiseaux	Milan noir	2021	Oui		Fort
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	2019	Oui		Fort
Oiseaux	Alouette lulu	2021	Oui		Fort
Oiseaux	Engoulevent d'Europe	2020	Oui		Fort
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	2016	Oui		Fort
Reptiles	Lézard ocellé	2020	Oui	EN (LRR)	Très fort
Reptiles	Lézard catalan	2021	Oui		Très fort

Légende :

- **Niveau de menace** sur l'espèce, extrait des « listes rouges » réalisées à différentes échelles selon les groupes (Europe, France, Rhône-Alpes) :

VU = Vulnérable

EN = En danger

CR = En danger critique

- **Niveaux d'enjeux** évalués en 2019 par le Parc national des Cévennes (responsabilité du Parc national pour la conservation de l'espèce, au regard du % des effectifs nationaux situés dans le territoire, des notions d'endémisme, des tendances ...) :

Fort	Très fort	Exceptionnel
------	-----------	--------------

- **Les habitats naturels d'intérêt patrimonial**

Sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune, seuls les habitats naturels situés sur le site Natura 2000 « Landes et forêts du bois des Bartres » bénéficient d'une cartographie. Les moyens mobilisés pour l'ABC ne permettaient pas de réaliser de nouvelles investigations. Seules les informations existantes ont donc été analysées.

Le tableau suivant présente les habitats naturels présentant un enjeu fort pour le Parc national des Cévennes et/ou au niveau européen (Directive Habitat Faune Flore à l'origine du réseau Natura 2000) :

Nom de l'habitat naturel	Code Corine	Code NATURA 2000	Enjeu pour le Parc (en cœur)
Châtaigneraies méditerranéennes cévenoles	41.9, 42.81	9260	Modéré
Chênaies pubescentes-vertes méso méditerranéennes	41.714, 42.81, 45.31	9340	Majeur
Falaises siliceuses des Cévennes et végétations chasmophytiques associées	62.26	8220	Fort
Matorral arboré fragmentaire acidiphile à acidicline, Pin de Salzmann	41.714, 42.81	9530	Majeur



3. Principales menaces pour la biodiversité

Créée en 2012 sous la tutelle des Nations Unies et rassemblant aujourd’hui 129 états, l’IPBES (Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), surnommé le « GIEC de la biodiversité », publie des rapports d’experts mondiaux qui confirment que la Terre est en train de subir sa sixième extinction de masse.

Cinq principales causes de déclin de la biodiversité sont identifiées depuis plusieurs décennies, que ce soit à l’échelle planétaire ou locale :

- la destruction des habitats et des espèces,
- les espèces exotiques envahissantes
- la surexploitation des ressources
- les pollutions
- le changement climatique,

Dans les paragraphes suivants, nous avons essayé d’identifier les menaces potentielles ou avérées sur le territoire communal.

• Espèces exotiques envahissantes

L’introduction d’espèces exotiques envahissantes est l’une des causes majeures d’atteinte à la biodiversité au niveau international. Elles peuvent menacer les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Le danger est qu’elles peuvent, sous certaines conditions, accaparer une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre.

Parmi les espèces inventoriées sur la commune, **39 plantes sont considérées comme exotiques et envahissantes, parmi elles 32 sont à enjeu (fort à modéré)** pour la zone méditerranéenne selon le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, et 3 sont considérées comme envahissantes ou en observation pour la région Rhône-Alpes (Debay et al., 2020).

Tableau : Liste des espèces exotiques envahissantes à enjeux pour la Zone méditerranéenne (ZM) ou la région Rhône-Alpes (RA)

Nom latin	Nom français	Type d’enjeu
Gleditsia triacanthos	Févier d’Amérique	Alerte en ZM
Juncus tenuis	Jonc grêle	Alerte en ZM
Matricaria discoidea	Matricaire fausse-camomille	Alerte en ZM

Oenothera biennis	Onagre bisannuelle	Alerte en ZM
Chaenomeles japonica	Cognassier du Japon	Alerte en ZM
Euphorbia davidii		Alerte en ZM
Fallopia baldschuanica	Vrillée de Bal’dzhan	Emergente en ZM
Rumex cristatus	Patience à crêtes	Emergente en ZM
Acacia dealbata	Mimosa argenté	Enjeu Majeur en ZM
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux	Enjeu Majeur en ZM
Cyperus eragrostis	Souchet vigoureux	Enjeu Majeur en ZM
Parthenocissus inserta	Vigne-vierge commune	Enjeu Majeur en ZM
Symphytum x salignum	Aster à feuilles de Saule	Enjeu Majeur en ZM
Artemisia verlotiorum	Armoise des Frères Verlot	Enjeu Majeur en ZM
Cortaderia selloana	Herbe de la Pampa	Enjeu Majeur en ZM
Euphorbia maculata	Euphorbe de Jovet	Enjeu Majeur en ZM
Cydonia oblonga	Cognassier	Enjeu Majeur en ZM
Symphytum squatum	Aster écailleux	Enjeu Majeur en ZM
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie annuelle	Envahissante en RA
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	Envahissante en RA
Bidens frondosa	Bident feuillé	Enjeu Modéré en ZM
Erigeron annuus		Enjeu Modéré en ZM
Erigeron canadensis	Conyze du Canada	Enjeu Modéré en ZM
Erigeron sumatreensis	Vergerette de Barcelone	Enjeu Modéré en ZM
Helianthus tuberosus	Topinambour	Enjeu Modéré en ZM
Impatiens balfouri	Impatience de Balfour	Enjeu Modéré en ZM
Phytolacca americana	Raisin d’Amérique	Enjeu Modéré en ZM
Vitis rupestris	Vigne des rochers	Enjeu Modéré en ZM
Xanthium orientale subsp. italicum	Lampourde d’Italie	Enjeu Modéré en ZM
Cedrus atlantica	Cèdre de l’Atlas	Enjeu Modéré en ZM
Euphorbia prostrata	Euphorbe prostrée	Enjeu Modéré en ZM
Pyracantha coccinea	Buisson ardent	Enjeu Modéré en ZM
Erigeron bonariensis	Érigéron crépu	Enjeu Modéré en ZM
Veronica persica	Véronique de Perse	Enjeu Modéré en ZM
Campylopus introflexus		En observation en RA

- Illustrations : Quelques plantes exotiques envahissantes observées sur la commune



Armoise des frères Verlot
(*Artemisia verlotiorum*)

Taille : 20 à 100 cm
Floraison : août à octobre



Ailante glanduleux
ou Faux-Vernis du Japon
(*Ailanthus altissima*)

Taille : 17 à 27m
Floraison : à partir de mi-avril



Cognassier du Japon
(*Chaenomeles japonica*)

Taille : 1 à 1,20m
Floraison : février à avril



Vergerette de Barcelone
(*Erigeron sumatrensis*)

Taille : 40 à 90 cm
Floraison : printemps à hiver



Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Taille : 20 à 30m
Floraison : mai à juillet



Ambroisie annuelle
(*Ambrosia artemisiifolia*)

Taille : jusqu'à 2m
Floraison : juillet à septembre



Raisin d'Amérique
(*Phytolacca americana*)

Taille : 60 à 120 cm
Plante toxique (toutes parties)



Topinambour
(*Helianthus tuberosus*)

Taille : jusqu'à 3m
Floraison : septembre à octobre



Mimosa argenté
(*Acacia dealbata*)

Taille : jusqu'à 25m
Floraison : janvier à mars

Droits photo : Javier martin, P. Gourdain, A-H Paradis, J-J Milan, Pollinisateur Wikimedia commons, Bernard Nicollet - Parc national des Ecrins, Huwmanbeing, Michel Garnier

▪ La destruction des espèces et des habitats

La menace la plus évidente est la destruction directe des espèces qu'elle soit volontaire ou non (par collision, piégeage, tir, poisons,...). En réalité, la destruction des habitats et/ou leur fragmentation pose plus souvent problème pour la survie des espèces.

Parmi les grandes causes, on retrouve : l'exploitation trop intensive ou l'uniformisation des forêts, l'étalement urbain, la création d'infrastructures routières et parfois la rénovation de bâtiments, la mise en culture d'habitats naturels ou l'intensification des pratiques agricoles, le dérangement par des activités de sport de nature ou autres...

A Saint-Paul-le-Jeune, l'**urbanisation** est faible. La commune n'a pas, pour l'instant, de Plan Local d'Urbanisme. La **rénovation des bâtiments** peut affecter certaines espèces (hirondelles et Martinets sur les façades, chauves-souris dans les greniers...). Cette problématique est difficile à évaluer car elle concerne surtout des propriétés privées. Des actions pourraient cependant être imaginées dans le prolongement de l'avis de recherche organisé durant l'ABC.

Les **cultures sont peu nombreuses** sur la commune au moment de l'ABC. Une zone communale est dédiée à l'agriculture biologique au sud-est de la commune, aux Filgères.

Dans la portion « est » du territoire, la **régression de l'élevage** pourrait faire reculer les espèces de milieux ouverts sans forcément entraîner leur disparition. L'entretien de ces espaces pourrait cependant être un sujet de réflexion notamment pour conserver des cheminements et continuer à valoriser l'importante biodiversité de cette partie du territoire.

Une **carrière de calcaire** a été exploitée sur le territoire (étude d'impacts de la Carrière Joffre disponible). L'arrêt de l'activité a permis une recolonisation par certaines espèces inféodées aux milieux pionniers ou rocheux (dont le Lézard Ocellé ; certains papillons...).

Au niveau des forêts, l'ONF gère quelques hectares de forêt communale à cheval sur les communes de Saint-Paul-le-Jeune et de Banne. Une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière représentée par 6 propriétaires pour la commune de Saint-Paul gère 14 ha sur 39 parcelles. La problématique des coupes rases se pose encore parfois sur la commune.

L'exploitation forestière n'est pas réellement problématique car la plupart des boisements exploités sont en Pins. La diversité et l'âge des boisements pourraient cependant être améliorés pour plus de biodiversité.

La protection des Pins de Salzmann fait l'objet d'actions de sensibilisation grâce au site Natura 2000 et ENS.

Des coupes massives et/ou un changement d'exploitation (cycles courts, essences inadaptées) pourraient avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les sols. Celà ne semble pas être d'actualité.



Espaces agricoles dans le secteur de Filgère.

• Les pollutions

A Saint-Paul-le Jeune, plusieurs sources de pollution de l'eau ont été identifiées lors des réunions. Il s'agit :

- des débordements de la station d'épuration
- des défaillances des systèmes d'assainissements individuels dans le hameau du Frigolet (maisons très resserrées, travaux de mise aux normes compliqués). La commune a en conscience et des solutions d'assainissement semi-collectif sont envisagées.

• La surexploitation des ressources

Dans la commune, aucune surexploitation n'a été signalée. Aucun obstacle à la continuité écologique n'a été relevé sur les cours d'eau de la commune.

La faune souterraine et la faune aquatique pourraient être menacées par les **forages privés dans le karst et par des captages AEP**.

A Saint-Paul-Le Jeune, l'eau potable est prélevée d'une part dans les sources sur la zone gréseuse (sur le bassin versant de la Claysse) et d'autre part au forage de Sauvas, directement au sein de la rivière souterraine du réseau de la Cocalière. L'utilisation économique de l'eau est donc un enjeu pour les années futures.

• Le changement climatique

Les engagements des accords de Paris, signés lors de la COP21 (2015), visent à limiter le réchauffement mondial à 2°C en 2100. Selon le GIEC, limiter la hausse à 1,5°C protégerait davantage le vivant et les écosystèmes, et limiterait le bouleversement attendu de nos sociétés humaines.

D'ores et déjà, certaines espèces typiques des milieux d'altitude régressent à partir de leurs implantations les plus basses et ou colonisent des zones plus hautes, lorsque cela est possible.

Les espèces aquatiques, comme les poissons d'eaux vives, éprouvent des difficultés pour s'adapter à des eaux plus basses et plus chaudes en été (notamment lorsque la migration est perturbée par des obstacles).

Les changements peuvent être propices au développement d'espèces invasives qui, en Europe, génèrent déjà des impacts notables sur les communautés végétales et animales.

L'aggravation des périodes de sécheresse en intensité et en durée soumettent les forêts méditerranéennes comme celle de Saint-Paul-le-Jeune à des risques d'**incendies** de plus en plus importants.

Face à cette menace globale, la commune peut contribuer à la sensibilisation des habitant.es, s'inscrire dans une démarche d'exemplarité (plan climat communal, aide à la rénovation thermique des logements publics et privés, privilégier une alimentation locale dans les écoles...), en préservant les milieux naturels qui stockent du carbone (prairies permanentes, forêts, tourbières...), en soutenant des projets locaux en faveur de la sobriété énergétique et de la transition écologique et sociale.

4. Synthèse des enjeux

La production de la carte de synthèse des enjeux communaux est l'un des moments clés de la démarche ABC. Ce document doit permettre de visualiser rapidement les secteurs les plus riches ou les plus sensibles du territoire, de mettre en évidence des enjeux supra-communaux aussi bien que des problématiques ou des potentialités spécifiques à la commune.

Il s'agit également d'un élément structurant pour l'élaboration du plan d'action communal même si la biodiversité dite « ordinaire » peut aussi faire l'objet de mesures dans ce dernier.

La construction de la carte a nécessité la compilation d'éléments bibliographiques, des données naturalistes collectées durant l'ABC et d'informations issues du comité de suivi.

Les critères suivants ont été déterminants :

- la présence de dispositifs destinés à protéger et à valoriser la biodiversité
- les habitats à forts enjeux écologiques (intérêt européen)

- les observations d'espèces patrimoniales (statuts de protection, enjeux pour le Parc National des Cévennes) ou envahissantes,
- les enjeux identifiés concernant les trames écologiques,
- les autres enjeux signalés par les membres du comité de suivi (aspects socio-économiques, projets d'aménagements, potentialités en termes de sensibilisation et d'implication du public...).

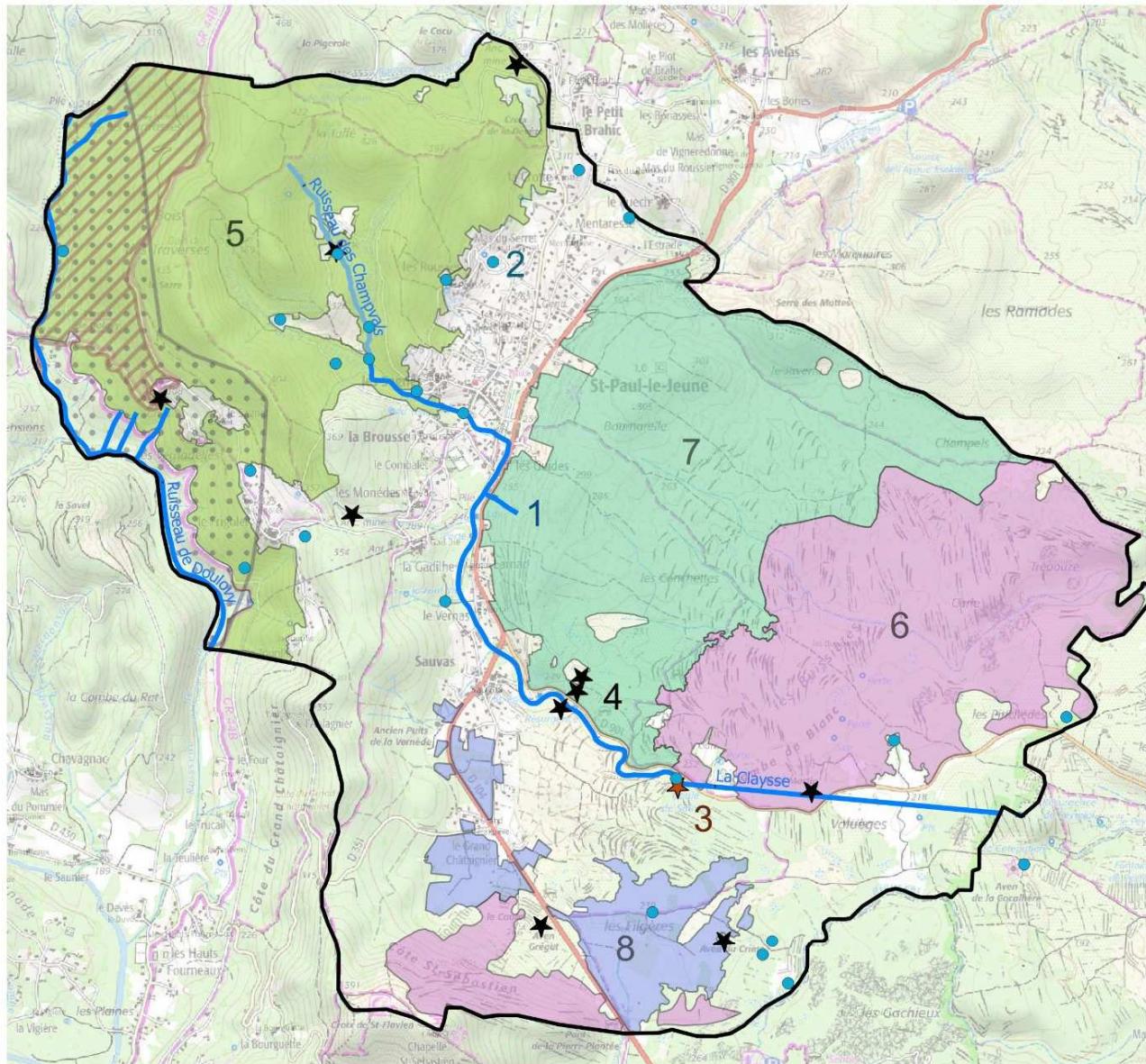
Les zones pré-identifiées par les techniciens de la FRAPNA, du CBN du Massif-central (Nicolas Bianchin), de la Communauté de communes (Anaïs Laurioux) et du Parc national des Cévennes ont été soumises à l'avis du comité de suivi lors de sa séance du 5 janvier 2023.

Elles ont été complétées et ajustées puis présentées aux habitants lors d'un atelier participatif.

La carte est accompagnée par un tableau précisant, de manière très synthétique, les éléments ayant concouru au choix de chaque enjeu.

ABC de la commune de Saint-Paul-le-Jeune

Carte de synthèse des enjeux



Légende

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------------|
| 1 - Ruisseaux | 5 - Bois des traverses - Pins de Salzmann |
| — La Claysse | 6 - Les buissières |
| — Ruisseau de Doulovy | 7 - Landes |
| — Ruisseau des Champvals | 8 - Zone agricole |
| ● 2 - Mares et Lavognes | ■ Périmètre ENS |
| ★ 3 - Goule de Sauvas | □ Périmètre N 2000 |
| ★ 4 - Grottes | |

Sources: IGN, PNC
Edition: ABC.qgs, FRAPNA



Tableau de synthèse des enjeux communaux

Milieux	Zone concernée	Enjeux (synthèse)
Milieux humides et aquatiques	Ruisseau du Champval	> maintenir les ripisylves diversifiées pour la fraîcheur et l'ombrage des cours d'eau et des nombreuses sources qui sont des supports de biodiversité (écrevisse à pieds blancs, poissons, amphibiens, libellules...)
	Ruisseau de la Claysse	> préserver la continuité écologique, la qualité de l'eau et du substrat
	Ruisseau du Doulovy	> surveiller l'évolution des espèces exotiques envahissantes
	Réseau de mares	> améliorer la connaissance de ces points d'eau, inventaire déjà débuté mais pas terminé, > assurer la pérennité de ces points d'eau. Eviter le comblement, voire les restaurer si besoin.
Milieux souterrains	Goule de Sauvas	> préserver la quiétude du lieu mais aussi la qualité de l'eau et du substrat pour les espèces souterraines
	Grottes Doulovy Champval Tunnel	> préserver la quiétude des gîtes pendant les périodes de reproduction des chauves-souris
Milieux boisés	Bois des traverses	> accompagner une re-diversification naturelle des boisements > favoriser la naturalité des forêts (bois mort, vieux arbres, régénération naturelle...) > informer et former les propriétaires forestiers aux enjeux de gestion (vieilles forêts, incendies, pin de Salzmann...)
	Boisements de pins de Salzmann	> sensibiliser la population à la présence du Pin de Salzmann
	Les Buisseries	> préservation des forêts anciennes dans la perspective de la trame de vieux bois > améliorer les connaissances sur répartition de la Grande cétoine bleue, de certains lichens liés aux vieux boisements
Milieux ouverts	Les Conchettes	> enjeu de maintien de ces habitats ouverts par un pastoralisme extensif
	Baumarelle	> éviter l'urbanisation et/ou des projets industriels (photovoltaïque, carrières...)
	Le Javenu	
	Champs Les Filgères	> permettre une agriculture respectueuse des espèces sensibles présentes
Village et milieux aménagés	Zones bâties et infrastructures	> maintenir la présence d'espèces anthropophiles comme les chauves-souris, hirondelles et martinets dans les bâtiments et les infrastructures > limiter l'impact sur les espaces naturels voisins (pollution lumineuse, assainissement, pollutions routières) > surveiller les impacts routiers sur certaines espèces (amphibiens au niveau de la Goule de Sauvas > encourager les économies d'eau
	Jardins, Vergers	> promouvoir des activités et des pratiques écologiques (absence de phytosanitaires, fauche tardive, plantes locales et mellifères...) > maintenir des haies ou deux bandes enherbées (enjeu sur les orthoptères comme la Magicienne dentelée)

Plan d'action communal

1. Démarche d'élaboration

Le plan d'action communal a été construit de manière à répondre aux principaux enjeux identifiés par les membres du comité de suivi mais la commune a aussi voulu impliquer les habitants dans sa conception.

Le 3 juillet 2024, une réunion publique a été organisée dans la salle polyvalente.



Dans un premier temps, la projection d'une vidéo a permis d'illustrer la diversité et la beauté du patrimoine naturel de la commune. Ce travail de prise de vues (dont certaines très impressionnantes) et de montage a été réalisé bénévolement par M. Jean-Luc RIO.

Ensuite un diaporama commenté a permis d'illustrer les principaux enjeux de biodiversité et de discuter de leur perception par chacun.

Enfin, les habitants et élus ont été invités à former un groupe de travail. Pour chaque grand milieu de la commune (aquatiques et humides, boisés, herbacés, aménagés...), les participants ont été invités à proposer des idées d'actions selon 4 catégories : changements de pratiques, sensibilisation, amélioration de la connaissance, partenariats/mobilisations.



Extraits de la vidéo réalisée par M. RIO

Ces propositions ont été relues, complétées et hiérarchisées par le comité de suivi lors de sa séance du 10 octobre 2024.

Enfin, le plan a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 13/02/2025.

Le paragraphe suivant présente les actions que la commune de Saint-Paul-le-Jeune s'engage à réaliser, dans la continuité de son ABC, sur une période approximative de 10 ans.

2. Mesures du plan d'actions communal

Mesures en faveur des milieux boisés

Action F1	Informer les propriétaires privés sur la biodiversité et les bonnes pratiques pour sa préservation	
	Description : <ul style="list-style-type: none"> > Continuer à informer les propriétaires lors de réunions/sorties ou via des courriers (action du CNPF en cours pour les propriétaires de plus de 7ha, 2eme phase à imaginer pour les plus petits) aller un peu plus loin sur le sujet de la biodiversité... > Re-diffuser certains outils comme le flyer de l'ENS, faire connaître des démarches comme l'obligation réelle environnementale, le réseau FRENE, les réserves de nature.... > Faire une démonstration de l'outil d'Indice de biodiversité potentielle (CNPF) et/ou sa version en jeu créée par le PNC > Faire connaître/partager les bonnes pratiques comme au Vallon du Champval (asso Immanence) : la réhabilitation des pommiers sauvages, l'entretien de haies mellifères naturelles, le débroussaillage raisonné ... 	Type : Sensibilisation/formation
	Secteur concerné : Zones boisées	Quand ? Sous 2 à 3 ans
	Espèces et habitats cibles : Biodiversité des forêts, Pin de Salzmann	
Acteurs concernés : Mairie, CNPF, ASLGF, ONF, ENS, site Natura 2000		

Action F2	Poursuivre la recherche de biens vacants et les démarches foncières pour améliorer la gestion forestière	
	Description : <ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la recherche de biens vacants par la mairie pour ensuite définir des modalités de gestion exemplaires (presque 80ha possibles, aide possible de la COFOR) > Proposition de rachat ou d'échanges de parcelles par la Mairie (subvention du département 07, aide possible B2F, lien avec l'ONF) > Suivre et soutenir le projet d'arrêté préfectoral d'habitat naturel (sur la zone à Pin de Salzmann) > Appliquer sur les terrains récupérés une gestion exemplaire : diversification des essences, couvert continu (pas de coupe trop importante), maintien d'îlots de vieillissement/senescence, limiter le nombre et l'emprise des pistes, préservation du Pin de Salzmann... 	Type : Chantiers et actions concrètes
	Secteur concerné : Zones boisées	Quand ? En continu
	Espèces et habitats cibles : Biodiversité des forêts, Pin de Salzmann	
Acteurs concernés : Mairie, CD07, B2F, COFOR, ONF		

Faire respecter les obligations de débroussaillage et prévenir le risque d'incendie dans le respect de la biodiversité	
Action F3	<p>Description : OLD : Il est proposé de mettre en place une information adaptée pour faire mieux appliquer le débroussaillage de sécurité en préservant la biodiversité. Ce courrier pourrait aborder les aspects suivants : date d'arrivée des lettres en automne/hiver, demander les travaux hors période de nidification, ne pas tout couper, préserver des espaces... (documents disponibles chez CNPF, association Paiolive et au PNC, formations communes forestières) DFCI : La commune va relayer les informations préfectorales auprès des propriétaires et gestionnaires de forêts. Elle participera aussi aux différentes démarches de planification en veillant toujours à la conciliation des objectifs de sécurité et de conservation du patrimoine (paysager et écologique)</p> <p>Espèces et habitats cibles : Biodiversité des forêts, Pin de Salzmann</p> <p>Acteurs concernés : Mairie, Préfecture et ses services en charge de la DFCI, ONF, CNPF, PNC</p>
	<p>Type : Sensibilisation/formation</p> <p>Secteur concerné : Zones boisées</p>
	<p>Quand ? Sous 2 à 3 ans</p>

Milieux humides et aquatiques

Préserver et développer un réseau de mares	
Action ZH1	<p>Description : Les mares sont des supports de biodiversité très importants. Même de petite taille, elles peuvent accueillir des espèces d'ambiens, d'insectes (libellules, coléoptères, punaises...), de plantes aquatiques dont certaines sont rares ou protégées. Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > de poursuivre l'inventaire des mares, débuté durant l'ABC, et de verser les connaissances dans l'observatoire animé par la FRAPNA (modalité à préciser : avis de recherche, stage, mobilisation des randonneurs...) > sensibiliser les propriétaires à la bonne gestion et aux aménagements adaptés pour des mares vivantes (Modalité à préciser : sortie à thème, diffusion d'une plaquette ?) > mener une réflexion pour la création de mares sur des terrains publics ou privés (ex: Jardin communal derrière l'église) <p>Espèces et habitats cibles : Amphibiens, libellules, mollusques...</p> <p>Acteurs concernés : FRAPNA, Mairie</p>
	<p>Type : Amélioration de la connaissances</p> <p>Secteur concerné : Toute la commune</p>
	<p>Quand ? Première action sous 1 à 2 ans</p>

Action ZH2	<h2>Travailler sur les enjeux de qualité et d'économie des eaux</h2>	
	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser une information des propriétaires et constructeurs de piscine sur les impacts potentiels de ces équipements (vidange d'eau chlorée en milieu naturel, dispositifs de remontée des amphibiens, mesures d'économies d'eau...) > poursuivre la démarche d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, > poursuivre la sensibilisation des usagers à la maîtrise des consommations (subventions d'ABCèze pour l'achat de mousseurs, de cuves de récupération d'eaux de pluies...). Evaluer les possibilités sur les bâtiments communaux. 	<p>Type : Sensibilisation/formation</p>
	<p>Secteur concerné : Toute la commune</p>	
	<p>Quand ? Première action sous 2 à 3 ans</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Especes et habitats humides et aquatiques au sens large</p>		
<p>Acteurs concernés : Communauté de commune/syndicat AEP et assainissement, particuliers et constructeurs de piscines, UTOPIA07</p>		

Action ZH3	<h2>Améliorer la conservation et la gestion des ripisylves</h2>	
	<p>Description :</p> <p>Il est proposé de sensibiliser les riverains à la nécessité de conserver une ripisylve diversifiée pour maintenir des corridors écologiques, les berges et la qualité des eaux, limiter le développement des espèces exotiques envahissantes. Cette action pourrait prendre la forme d'un courrier d'information sur les droits et obligations des propriétaires riverains, d'une réunion/sortie collective ... et éventuellement d'une sortie sur le terrain</p>	<p>Type : Sensibilisation/formation</p>
	<p>Secteur concerné : Propriétés riveraines des cours d'eau</p>	
	<p>Quand ? Première action sous 2 à 3 ans</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Ripisylves et milieux aquatiques</p>		
<p>Acteurs concernés : Syndicat ABCèze, Mairie, DDT et OFB07</p>		

Action ZH4	<h2>Soutenir la connaissance et la protection des milieux souterrains</h2>	
	<p>Description :</p> <p>Soutenir les actions des spéléologues et des acteurs qui s'occupent du milieu souterrain pour étudier la biodiversité, identifier les sources de pollutions, les différentes pressions. Ex: Faire le lien avec le SPANC lorsque des rejets polluent les eaux...</p>	<p>Type : Mobilisation/collaboration de partenaires</p>
	<p>Secteur concerné : Milieux souterrain</p>	
	<p>Quand ? En continu</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Milieux souterrains et biodiversité associée</p>		
<p>Acteurs concernés : Acteurs spéléo, naturalistes, Mairie</p>		

Milieux herbacés (pelouses, prairies et landes)

Préserver la pratique du pâturage extensif sur les espaces ouverts	
Action MO1	<p>Description : L'objectif est de préserver le travail de bergers sur le territoire, regarder leurs pratiques et les aider en fonction des besoins. Il est notamment proposé de les aider à passer des contrats avec les propriétaires, de regrouper des terrains privés (exemple de la Mairie de St Michel de Dèze 48) pour trouver des terrains de tailles suffisantes. Reprendre aussi le diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture sur la commune voisine. Enfin, envisager aussi le pâturage en sous-bois en l'absence d'enjeu floristique particulier (diagnostic nécessaire et modalités à préciser)</p> <p>Espèces et habitats cibles : Faune et flore des pelouses calcaires</p> <p>Acteurs concernés : Mairie, exploitants et propriétaires agricoles, chambre d'agriculture</p>
	<p>Type : Mobilisation/collaboration de partenaires</p> <p>Secteur concerné : Pelouses des Gras</p> <p>Quand ? Sous 2 à 3 ans</p>

Préserve les haies et des pratiques écologiques en zone agricole	
Action MO2	<p>Description : L'idée est de préserver ou créer les haies en zone agricole et de maintenir des pratiques éco-logiques dans les zones cultivées (sans pesticide, couvert continu, engrais verts, cultures économies en eau, maintien des auxiliaires biologiques...). Une lettre d'information de la Mairie pourrait être envoyée aux exploitants et propriétaires, leur rappelant la législation en rapport avec un captage d'eau de la commune, qui se situe non loin.</p> <p>Espèces et habitats cibles : Faune et flore des abords des zones cultivées</p> <p>Acteurs concernés : Mairie, exploitants et propriétaires agricoles, chambre d'agriculture</p>
	<p>Type : Sensibilisation/formation</p> <p>Secteur concerné : Zones de cultures</p> <p>Quand ? Sous 2 à 3 ans</p>

Milieux aménagés ou cultivés

Promouvoir des abords de maisons et des jardins plus accueillants pour la biodiversité	
Action MA 1	<p>Description : Il est proposé de diffuser des informations pédagogique pour inviter les habitants à pratiquer la fauche tardive des jardins et abords des habitations, proposer des espaces de "chaos" laissant la nature s'exprimer (dans le respect des OLD). Il est envisageable pour la mairie d'adresser une lettre de préconisations, d'organiser des animations dans des jardins de particuliers volontaires...</p> <p>Espèces et habitats cibles : Biodiversité générale, flore, insectes polliniseurs</p> <p>Acteurs concernés : Mairie, acteurs de la sensibilisation (dont FRAPNA 07), jardiniers volontaires</p>
	<p>Type : Sensibilisation/formation</p> <p>Secteur concerné : Toute les zones habitées</p> <p>Quand ? Sous 1 ou 2 ans</p>

Action MA2	<h3 style="margin: 0;">Sensibiliser à la biodiversité à l'occasion des déclarations ou des demandes d'autorisations en mairie</h3>	
	<p>Description : Profiter des déclarations et demandes d'autorisations de travaux pour : > proposer des petits aménagements pour garder les chauve-souris et oiseaux ; > mettre les propriétaires en relation avec l'animatrice du site Natura 2000... > suivre le projet de diagnostic biodiversité/batiments développé par le PNC (ABC d'Ispagnac).</p>	Type : Sensibilisation/formation
	<p>Secteur concerné : Toute les zones habitées</p>	
	<p>Quand ? En continu</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Oiseaux, chauve-souris et biodiversité des façades, combles...</p>		
<p>Acteurs concernés : Mairie, Site Natura 2000, FRAPNA, PNC</p>		

Action MA3	<h3 style="margin: 0;">Continuer à améliorer la biodiversité dans les espaces publics</h3>	
	<p>Description : Soutenir les démarches vertueuses des employés communaux pour en faire des exemples pour les habitants (travail sur le cimetière, fleurissement modernisé...). Leur proposer des formations concernant la fauche différentielle, les plantations écologiques, économies d'eau, la taille respectueuse des arbres... (à effort constant, faire différemment). Si nécessaire faire évoluer leur matériel. Informer la population sur les changements de pratiques pour qu'ils soient compris et acceptés...</p>	Type : Chantiers et actions concrètes
	<p>Secteur concerné : Toute la commune (espaces verts, bords de routes...)</p>	
	<p>Quand ? En continu</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Faune et flore des espaces publics (éléments de la trame écologique)</p>		
<p>Acteurs concernés : Mairie, employés communaux, PNC</p>		

Action MA4	<h3 style="margin: 0;">Poursuivre la réduction de la pollution lumineuse</h3>	
	<p>Description : Avec l'aide du SDE 07 et du PNC, la commune a pu moderniser de façon significative son éclairage public et ainsi faire des économies d'énergie à long terme. Les baisses d'intensités sont une amélioration. Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir envisager aussi des parties totalement éteintes (de 23:30 à 6:00) sur certains hameaux, les plus proches de la nature (Zones N). (NB : une expérimentation menée en 2023 et 2024, par le Parc national des Cévennes le SDE48 et l'agglomération d'Alès, montre que l'extinction et beaucoup plus efficace que la baisse d'intensité pour réduire l'impact sur les insectes volants).</p>	Type : Sensibilisation/formation
	<p>Secteur concerné : Toute les zones habitées</p>	
	<p>Quand ? Sous 2 à 5 ans</p>	
<p>Espèces et habitats cibles : Faune nocturne : Insectes comme les papillons de nuit, les éphémères, les vers luisants... mais aussi les chauves-souris.</p>		
<p>Acteurs concernés : Mairie, SDE07, PNC, particuliers et commerces...</p>		

Mesures transversales

Action T1	<h3>Maintenir une animation générale sur le sujet de la biodiversité</h3>	
	<p>Description : L'idée est de maintenir un groupe de suivi avec des élus, des acteurs techniques, un réseau de particuliers volontaires. Via ce groupe, il serait possible de planifier les animations annuelles (proposées dans les différentes mesures du plan), de produire et de diffuser des notices et documents d'information... L'un des éléments clés sera d'arriver à mobiliser un petit budget, chaque année, pour mettre en oeuvre le plan d'action communal (via la dotation aménités rurales et biodiversité ?).</p>	<p>Type : Mobilisation/collaboration de partenaires</p>
	<p>Secteur concerné : Toute la commune</p>	
	<p>Quand ? A réunir sous 1 an</p>	

Action T2	<h3>Reflexion sur la signature d'obligations réelles environnementales (ORE) par la commune sur certains terrains</h3>	
	<p>Description : Un comité de pilotage élargi pourra réfléchir à l'opportunité de proposer au conseil de signer une ORE sur certains terrains communaux qui abritent une biodiversité intéressante localement ou au niveau régional, national voire européen. Ce contrat volontaire permet de fixer des modalités de gestion (ou de non gestion) d'une parcelle pour une période pouvant aller jusqu'à 99ans. Il est rattaché au terrain et s'impose aux futurs preneurs.</p>	<p>Type : Chantiers et actions concrètes</p>
	<p>Secteur concerné : Toute la commune</p>	
	<p>Quand ? Sous 2 à 3 ans</p>	

Action T3	<h3>Protection contre les projets impactants/destructeurs</h3>	
	<p>Description : La fait d'avoir fait un ABC doit permettre de mieux préserver les espèces et les habitats à enjeux, les trames écologiques du territoire. Le rapport doit être utilisé par les acteurs de l'urbanisme et donner une trame à un futur PLU-I en identifiant des zones sensibles à protéger (espaces boisés classés, éléments remarquables du paysage...) et éviter des constructions trop dégradantes pour notre environnement.</p>	<p>Type : Chantiers et actions concrètes</p>
	<p>Secteur concerné : Toute la commune</p>	
	<p>Quand ? En continu</p>	

3. Éléments de réflexion pour la mise en œuvre du plan d'actions

Pour la mise en œuvre de son plan d'action, la commune aura besoin d'être appuyée. Certaines mesures devront être affinées sur le terrain et en recherchant des partenaires techniques et financiers.

Il est donc proposé de **conserver un groupe de travail ABC et de continuer à le réunir** (cf. action T1) pour suivre l'avancée des actions mais aussi, et surtout, pour apporter des conseils et de l'aide dans certains domaines techniques (aspects naturalistes, éducation à l'environnement et au développement durable).

La présence d'habitants sera également à promouvoir pour prolonger le caractère « participatif » de la démarche.

La commune pourra aussi compter sur le soutien du Parc national des Cévennes avec qui elle a signé une **convention d'application de la charte** et qui anime un réseau de communes impliquées dans les ABC.

Une espace partagé contenant des fiches informatives, des modèles de documents, une photothèque sera mis à disposition.

Les **données faunistiques et floristiques** disponibles sur la commune resteront consultables et seront régulièrement complétées sur le site internet <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr>



Si des amateurs éclairés ou des experts locaux souhaitent prolonger la démarche d'inventaire, l'accès à un outil de saisie d'observations en ligne pourra être demandé au Parc national.

Une candidature au dispositif des **Territoires Engagés pour la Nature** peut également être envisagée pour bénéficier d'informations régulières et d'une mise en réseau avec d'autres collectivités très impliquées pour la biodiversité (un dispositif de l'OFB).



« Territoire engagé pour la nature »

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, la démarche vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance « TEN » apporte à la collectivité :

- **un accompagnement** par des experts pour formaliser et mettre en œuvre son programme d'action;
- **un renforcement des connaissances** via un accès à des données nationales et régionales, des formations ;
- **une visibilité à l'échelle nationale** ;
- **un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences et créer de nouvelles synergies...

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doivent présenter un plan d'action pour trois années.

Quelques contacts (non exhaustif)

<i>Office français de la biodiversité (OFB) – Service de l'Ardèche</i>	sd07@ofb.gouv.fr 04.75.64.62.44
<i>Parc national des Cévennes (délégué territorial)</i>	Julien.brinet@cevennes-parcnational.fr 04.66.61.29.40
<i>Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature de l'Ardèche (FRAPNA 07)</i>	ardeche@frapna-aura.org 04.75.93.41.45

Glossaire

Anthropique : Se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme.

Bassin versant : Espace géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui.

Consanguinité : Désigne un acte de reproduction entre deux individus ayant au moins un ancêtre commun.

Corridor écologique : Assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Développement durable : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ecosystème : Ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu.

Espèce clé : Espèce dont la présence est primordiale pour de nombreux autres organismes et dont la disparition entraîne souvent celle d'autres espèces et modifie grandement le fonctionnement des écosystèmes.

Evaluation des incidences : A pour objectif de préserver l'état de conservation des habitats et des espèces d'un site au niveau qui a motivé sa désignation dans le réseau Natura 2000.

Evolution des espèces : Transformation du monde vivant au cours du temps, qui se manifeste par des changements phénotypiques (ensemble des traits observables d'un organisme) des organismes à travers les générations.

Îlot de sénescence : Zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle naturel de la forêt.

Intérêt patrimonial : Des habitats naturels et des espèces listés par pays et par régions ou par sites (Parcs, réserves, etc.) dans le cadre des inventaires naturalistes, certaines pouvant aussi être des espèces-clé, plus ou moins menacées.

Inventaires (écologiques) : Etudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux de conservation et/ou protégés au sein d'une zone d'étude.

Réseau écologique : Ensemble d'éléments physiques et biologiques interconnectés entre eux par lequel des échanges de flux s'effectuent. Il vise à favoriser le déplacement des espèces entre les habitats favorables dispersés sur leur aire de répartition.

Réserve de biosphère : A pour objectif de promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la biosphère (Ensemble des organismes vivants qui se développent sur la Terre).

Réservoir de biodiversité : Territoire doté d'une biodiversité particulièrement riche, dans lequel les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires.

Ripisylve : décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau.

Service écosystémique : Service rendu par la nature, qui nous permet de vivre et de faire fonctionner notre société. Ce sont toutes les contributions de la nature qui nous affectent directement (exemple : la pollinisation, le stockage du CO₂, la purification de l'eau, etc.).

Tourbière : Zone humide colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Trame noire : Ensemble de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.